

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE
SC/JG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du
3 juillet 2020

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du
27 juillet 2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1- Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
- 2- Création d'un Conseil municipal des enfants
- 3- Attribution d'une subvention pour l'ONG ACTED, visant à la reconstruction de Beyrouth, dévastée par la double explosion du 4 août 2020
- 4- Charte d'adhésion au développement d'une politique touristique commune dans la Haute Vallée de la Bièvre
- 5- Opposition de la commune au transfert de la compétence PLU au profit de la Communauté Paris-Saclay
- 6- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- 7- *Supprimé*
- 8- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Projet pour un nouveau commerce en centre-ville »
- 9- Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France sur la gestion de la Communauté Paris Saclay concernant les exercices 2016 et suivants transmises le 29 septembre 2020
- 10- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 30 septembre 2020
- 11- Désignation des représentants au Syndicat mixte Autolib' Métropole
- 12- Création d'un comité consultatif des Droits de l'Humanité et des transitions

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 13-Créations de postes
- 14- Taux de rémunération des études dirigées
- 15- Droit à la formation des élus
- 16- Taux de rémunération des médiations culturelles

SERVICE RELATIONS EXTERIEURES

- 17- Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2020
- 18- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association du Trait d'Union au titre de l'année 2020
- 19- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Familles au titre de l'année 2020
- 20- Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2i au titre de l'année 2020

SERVICE DES FINANCES

- 21- Budget Assainissement : vote du compte de dissolution
- 22- Budget principal : admission des titres en non-valeur au titre de l'année 2020
- 23- Budget principal : décision modificative n° 1 du budget 2020
- 24- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'école Steiner Waldorf
- 25- Apurement du compte 429 : déficits et débits des comptables et régisseurs
- 26- Régularisation comptable de l'avance remboursable versée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

SERVICES TECHNIQUES

- 27- Rapport annuel 2019 de SUEZ pour le prix et la qualité du service public d'assainissement
- 28- Convention relative à la participation aux frais de réparation du revêtement de l'allée du Pressoir

SERVICE ENFANCE

- 29- Bilan d'activité de la Cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par API Restauration de septembre 2018 à décembre 2019

SERVICE CULTUREL

- 30- Modifications et créations de tarifs pour la billetterie de l'Espace Bernard Mantienne
- 31- Projet de Ruche Éphémère

SERVICE DES FINANCES

32-Mesure de soutien aux commerces

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

33-Convention dans le cadre de la mise en place de l'opération chèques-cadeaux en soutien au commerce de proximité suite à la crise sanitaire

34-Sollicitation d'une subvention de la Région Île-de-France dans le cadre d'un contrat d'aménagement régional (CAR)

DÉCISIONS DU MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, Mme WALLE, M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DA GRAÇA SOARES à Mme LIBONG
M. ATTAF à M. DOSSMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur DOSSMANN

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE.

M. le Maire : Bonsoir à tous, nous tenons ce soir un conseil municipal de la ville de Verrières qui se déroule en distanciel. Nous avons dû reporter cette réunion pour rendre possible légalement la tenue du conseil à distance, en visio-conférence, puisque c'était impossible jusqu'à hier matin avec la prolongation de la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire et réactivant les dispositions qui avaient été celles que nous avons utilisées au mois de mai déjà.

Bienvenue dans cette réunion, elle est comme toutes les autres diffusée en direct sur Facebook pour permettre une assistance du public à nos délibérations et nous allons pouvoir tenir cette réunion sur l'ordre du jour qui vous a été communiqué avec tout de même un point à mentionner par rapport à cette problématique d'ordre du jour. D'abord, je veux souligner que tous les

votes devront se faire à main levée et qu'il n'est pas possible de réaliser un vote à bulletin secret avec la forme qui est la nôtre. Donc, si sur une délibération l'un d'entre vous demande un vote à bulletin secret, nous serons forcés de reporter le vote à un moment où l'on pourra le faire dans des conditions qui permettent ce bulletin secret.

Par ailleurs, il y a un petit bouleversement dans l'ordre du jour de la réunion puisque les points 32 et 33 qui concernent le commerce seront évoqués après le rapport n° 8 pour avoir une unité conceptuelle et que l'on traite les mêmes sujets en même temps et de la même manière.

Enfin je dois vous demander si vous acceptez que nous rajoutions un point à l'ordre du jour qui ne vous a pas été communiqué : il s'agit de nous permettre de réagir à l'actualité, il y a une démarche mise en place par la Chambre des métiers et de l'artisanat qui est une démarche de soutien aux entreprises artisanales locales, c'est une démarche « Consommer local, consommer artisanal » et la Chambre des métiers et de l'artisanat nous propose de nous engager avec elle dans une charte favorisant le commerce et l'artisanat local. Nous n'avons pas encore cette charte au moment où la dernière version de l'ordre du jour vous a été envoyée, ce qui explique qu'on ne l'ait pas communiquée. Si vous êtes d'accord pour que nous l'évoquions aujourd'hui bien qu'elle n'ait pas été mentionnée à l'ordre du jour, alors nous l'intégrerons à l'ordre du jour juste après les discussions relatives au commerce. Si vous ne souhaitez pas parce que vous n'avez pas eu les documents dans les temps, dans ce cas-là on repoussera et ce sera présenté au conseil de décembre. Est-ce que quelqu'un souhaite que nous ne nous prononcions pas sur cette délibération ? Je précise qu'elle n'a aucune conséquence financière directe sur les finances de la collectivité.

Je vais tester la formule de vote : Est-ce que quelqu'un s'oppose à la mise de ce point à l'ordre du jour ?

(Aucune opposition ni abstention à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.)

M. le Maire : Je vous remercie, on va donc ajouter ce point, ce qui ne présage pas du vote qui sera alors exprimé.

- Élection du Secrétaire de séance.

(Monsieur Gérard Dossmann a présenté sa candidature, aucune autre candidature ne se présente, aucun conseiller municipal ne s'oppose à la nomination de Monsieur Dossmann comme Secrétaire de séance.)

- Il est fait appel des conseillers municipaux par Monsieur Dossmann.

(Lecture par Monsieur le Maire des informations survenues sur la commune de Verrières-le-Buisson depuis la dernière séance.)

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020.

M. DOSSMANN : Est-ce qu'il y a des observations ?

Mme FOUCAULT : Oui, Monsieur le Maire j'avais posé deux questions lors de cette séance : une pour avoir depuis 2018 la liste des préemptions de la ville, Monsieur le Maire avait dit qu'il n'y avait aucun problème pour avoir cette liste, je crois que c'est à la page 6 du compte-rendu, je voudrais savoir si nous pourrions avoir cette liste qui ne nous a pas été donnée depuis le 27 juillet.

D'autre part, j'avais fait la demande d'avoir le Powerpoint qui a été visionné lors de la présentation du budget, on nous avait que ce serait sur Facebook ou sur le site mais je n'ai pas réussi à le retrouver. Donc je voudrais savoir si je pourrais l'avoir puisque Monsieur le Maire avait dit aussi qu'il n'y aurait aucun problème, pouvez-vous l'envoyer à tous les conseillers municipaux s'il vous plait ?

M. le Maire : Alors je fais doublement amende honorable. Effectivement on avait dit que ce serait communiqué et ça le sera. Je suis désolé, on a été emporté mais je demande à ce que ce soit bien noté lors de ce conseil municipal et j'espère qu'au prochain je n'aurai que des remerciements pour avoir réussi à faire transmettre les documents, ils le seront. Ce n'est pas du tout une volonté de ne pas le faire, c'est juste que l'on a été un peu perturbé.

Mme FOUCAULT : Je le comprends et d'ailleurs je voulais remercier tous les fonctionnaires, bénévoles et élus qui travaillent pendant cette deuxième vague qui est compliquée. Je comprends bien mais c'était l'occasion de le redemander. Merci.

M. DOSSMANN : Une remarque simplement : tu demandes le Powerpoint du budget, mais on en est à l'approbation du 3 juillet 2020.

Mme FOUCAULT : Pour le 3 je n'avais rien, mes deux questions portaient sur le 27 juillet.

M. le Maire : C'est noté. Est-ce que l'on procède au vote pour le 3 juillet 2020 ?

(Vote à main levée sur le PV de la séance du 3 juillet 2020 : Il est adopté à l'unanimité.)

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2020.

Mme QUINQUENEL : Lors de ce conseil municipal nous avons proposé d'étudier la création de deux commissions supplémentaires : une sur la CPS et une plus transversale sur la crise Covid qui, vu ce qui se passe actuellement, pourrait peut-être être envisagée. Je voudrais savoir où l'on en est de cette commission sur la crise Covid. On parle bien d'une commission transversale, commission qui peut être temporaire en espérant que la crise s'arrête.

M. le Maire : C'est un sentiment évidemment partagé. Est-ce que je peux vous proposer qu'on aille au bout du vote sur le PV et je répondrai

immédiatement ensuite ? Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le PV du 27 juillet ?

(Pas de prise de parole - Aucun conseiller municipal ne s'oppose à l'adoption ni ne s'abstient : le PV est adopté à l'unanimité.)

M. le Maire : Je reviens sur la réponse à la question de Madame Quinquenel. La question a été réfléchiée et un peu débattue, je ne souhaite pas que l'on crée, pour des raisons d'ailleurs différentes, de commissions en plus. Pour ce qui est de la CPS nous sommes dans un fonctionnement institutionnel sur lequel il y a une représentation pluraliste du conseil même si elle n'est pas à l'unanimité des groupes présents dans ce conseil, ce qui assure un certain nombre d'informations. Il y a aussi un certain nombre de relais qui sont opérés soit directement, soit par la commune, et la nécessité d'une commission supplémentaire ne nous est pas apparue en l'état actuel des choses.

Pour ce qui est du Covid, nous avons réactivé dès que cela nous est apparu nécessaire, la cellule de veille Covid qui a été mise en place sur la ville depuis le mois de mars, et même un peu avant mars 2020, elle a été réopérationnalisée depuis ce nouveau confinement, elle s'est réunie deux fois avec des représentants des professionnels de santé, des médecins, des pharmaciens, des infirmières, des laboratoires d'analyses de la ville, les chefs de services et les maires adjoints en responsabilités sur ces sujets-là. Cela paraît très lourd et pour tout dire pas possible d'élargir cette commission qui est déjà importante, elle peut se réunir parce que c'est tout à fait professionnel mais c'est déjà quelque chose qui est lourd ; et la dynamique d'un comité sur ce sujet ne nous est pas apparue même si la demande est légitime.

Maintenant il y a des informations qui sont très régulièrement diffusées et je vais d'ailleurs profiter de cette question pour attirer votre attention sur le fait que le compte-rendu qui a été validé par les participants de la cellule est en ligne sur le site de la ville comme les informations essentielles sur la crise Covid. Donc la question a été étudiée, la réponse est qu'en l'état, je partage les préoccupations évidemment mais je ne souhaite pas que l'on crée des commissions ou comités supplémentaires, surtout qu'on va encore en créer un aujourd'hui.

M. HULIN : J'ai bien compris que vous jugiez qu'il y a déjà suffisamment de gens dans cette commission. Merci pour votre réponse. En fait le sujet est d'avoir l'occasion d'un échange du travail sur ce sujet au-delà de l'information que tout le monde a et que nous avons au même titre que tout le monde. Alors j'ai bien noté la réponse sur le comité que vous jugez déjà suffisamment important. Si j'ai bien compté, puisqu'on a reçu un compte-rendu, il comprend entre 18 et 20 personnes ? J'ai du mal à comprendre pourquoi passer de 18 à 20 ou de 20 à 22 changerait foncièrement la possibilité de travailler au sein de ce comité pour être tout à fait clair. Si je rajoute deux personnes, le but n'est pas de rajouter tous les conseillers municipaux de l'opposition ou autre, c'est au maximum un représentant de chaque groupe, j'avoue que je ne comprends

pas bien l'argument. Qu'on puisse travailler à 18 et pas à 20, j'ai du mal à comprendre.

M. le Maire : Non parce qu'on n'est pas dans une logique de groupes du tout et que tous les conseillers municipaux pourraient très légitimement souhaiter en faire partie, là il n'y a pas de dynamique de groupe ou d'appartenance politique sur ce sujet, il y a beaucoup de membres de la majorité qui auraient aimé pouvoir en faire partie et qui n'en font pas partie pour des raisons de fonctionnement. Donc de mon point de vue -et j'entends très bien qu'il puisse ne pas être partagé- si on l'élargissait il faudrait l'élargir à tous ceux qui veulent pouvoir en faire partie. Dans ce cas-là tous les élus auraient un titre à pouvoir y participer, c'est encore une fois pas du tout une logique partisane.

M. HULIN : Ce n'est pas une question de logique partisane, c'est une question de représentativité de ce conseil municipal dans cette cellule de travail. Je comprends que c'est une cellule de travail dans laquelle vous ne voulez pas de représentativité, d'où notre proposition d'avoir une commission qui, elle, pour le coup pourrait être représentative de ce conseil. Ce que vous refusez aussi. Donc au final il n'y a pas de possibilité pour les élus qui représentent une partie de la population, à quelque moment que ce soit et de quelque manière que ce soit, de travailler sur ce sujet.

M. le Maire : Il y a tout à fait une possibilité de partager, d'échanger et de travailler, c'est tout à fait possible.

M. HULIN : Par quelle voie ?

M. le Maire : On peut demander à inscrire des points à l'ordre du jour de nos échanges, cela a d'ailleurs été fait et ça le sera encore à l'avenir sans que ce soit une difficulté.

M. HULIN : D'accord, vous ne répondez pas à la question mais j'ai bien noté.

M. le Maire : Si, j'ai répondu à votre question.

M. CHASTAGNER : Ce que je voudrais dire, c'est que l'échelle de temps entre l'urgence, les sujets rapides à traiter au sein de cette cellule dont le sujet Covid et la temporalité que l'on a sur les conseils municipaux où l'on va pouvoir poser des questions ne répond pas du tout aux problèmes. On va poser des questions dans un conseil municipal qui aura lieu dans trois mois, les questions ne seront pas d'actualité.

M. le Maire : J'entends très bien la remarque et je réponds aux questions qui sont posées aussi vite que possible en fonction des éléments qui sont disponibles sans attendre le conseil municipal et on le partagera le cas échéant ; on a toujours répondu aux questions posées, là-dessus vous ne pouvez pas nous prendre en défaut.

Mme FOUCAULT : Je suis tout à fait d'accord avec Vincent, je regrette que nous ne puissions pas participer parce qu'informer ne suffit pas dans ce genre de moment où l'on a besoin de soutien, de bienveillance de tout le monde. Je comprends que tous les collègues du conseil municipal souhaitent participer

mais tout le monde ne représente pas non plus un groupe et je trouve dommage qu'à un moment où la France a besoin de se resserrer les uns avec les autres et de réfléchir ensemble sur la France de demain et le Verrières de demain, nous n'ayons pas accès du tout à tout ce qui est Covid-19 puisque nous avons les informations en même temps que les Verriérois.

M. le Maire : Vous avez les informations en même temps que les conseillers municipaux. J'entends bien mais pour le moment, je ne souhaite pas changer le dispositif que nous avons mis en place et qui nous a montré son efficacité dans la première vague et qui, je l'espère, le montrera dans la deuxième.

Je profite de ce point-là, avant que nous poursuivions sur l'ordre du jour, pour vous donner un élément d'information lié au point dont on vient de parler sur la réactivation de la cellule de veille Covid : il y a un certain nombre de cas qui sont présents sur Verrières, y compris dans les personnels municipaux et je tiens à vous assurer que nous mettons tout en place pour que les protocoles de l'ARS soient respectés le mieux possible et que les personnes qui ont été en contact avec des personnes positives à la Covid-19 soient effectivement prévenues, que les cas contacts soient prévenus aussi, c'est quelque chose de très important. Et bien sûr, dans les éléments d'informations qui sont publiques et qui ont été largement diffusées, il y a aussi une invitation à essayer d'éviter au maximum dans cette période tout ce qui est hypothèses ou attitudes possiblement contaminantes, et la question a été posée notamment pour les enfants, non pas pour les classes puisqu'elles sont obligatoires mais dans le cadre de la restauration et des activités où il est moins facile d'assurer la distanciation. On a invité les parents qui le peuvent à éventuellement mettre moins leurs enfants à la cantine qui est l'hypothèse où, dans le cadre scolaire, il y a le plus de possibilités de contamination parce que les masques ne sont pas mis, c'est quelque chose qui a été relayé auprès des parents et des associations de parents d'élèves.

L'autre point sur lequel je veux insister et qui fait partie de la politique nationale de lutte contre la Covid-19, c'est évidemment dans ce moment-ci le développement des tests, les tests PCR qui peuvent être réalisés dans les laboratoires et particulièrement pour nous dans le laboratoire d'analyses de Verrières où l'on a désormais des résultats, cela a été très long jusqu'à il y a pas si longtemps, aujourd'hui les résultats se font en moins de 48 heures, donc on est vraiment arrivé sur des taux de réponses de tests PCR qui sont les plus fiables, qui sont très satisfaisants ; et par ailleurs, il y a le développement des tests antigéniques chez un certain nombre de praticiens, chez des infirmiers, dans des cabinets de soins infirmiers et dans un certain nombre de pharmacies qui ont maintenant l'autorisation de développer ces tests antigéniques pour augmenter autant que faire se peut l'essor des tests qui permettent d'avoir davantage d'informations et partant d'être sur une dynamique de prévention plus satisfaisante. Vous le savez, il y a des points réguliers qui sont faits sur la contamination notamment au niveau de la préfecture et Verrières fait partie pour l'Essonne des villes qui sont tout à fait fortement impactées par la Covid-19 comme les autres villes du nord du

département. En fait c'est une dynamique de population géographique, de cohérence géographique qui se comprend assez bien, les villes de l'Essonne les plus touchées étant celles du nord Essonne : Massy, Verrières, Palaiseau, les Ulis notamment qui sont particulièrement impactées.

Voilà pour les points généraux et nous allons pouvoir en arriver à l'ordre du jour et au premier point qui est l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1 – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

(Rapporteur : Monsieur François Guy TRÉBULLE)

M. le Maire : Je vais être moi-même rapporteur pour cette note de synthèse. Vous avez eu communication de ce règlement intérieur avec quelques traits saillants, à savoir d'abord le fait que nous organisons le possible passage au numérique, c'est l'article 3 qui insiste sur ce point : « Chaque conseiller municipal de manière dématérialisée se verra adresser la convocation à l'adresse électronique de son choix » et on va globalement dématérialiser l'ensemble de la procédure. Nous allons souscrire un contrat avec un fournisseur qui a tout à fait pignon sur rue pour accompagner cette dématérialisation et nous allons équiper l'ensemble des conseillers qui en auront besoin du matériel nécessaire à l'efficacité de cette dématérialisation par la distribution de tablettes, à l'image de ce que la CPS fait dans les conseils communautaires et qu'un certain nombre de communes font par ailleurs. Donc nous actons dans le règlement intérieur cette entrée dans l'ère numérique.

Par ailleurs, à l'article 5, nous maintenons la réponse positive qui avait été faite à la suggestion élégante et utile de Michel YAHIEL lors du dernier mandat consistant à supprimer l'absence de débat après les questions orales, le débat n'est pas de droit mais le Maire peut autoriser le débat ou les échanges après cette question.

Ceci dit, il y a une modification que je souhaite introduire à l'article 5, précisément à la lumière de la pratique de ce jour et je ne vois aucune malice mais deux questions m'ont été adressées, je regarde Michel YAHIEL et David CHASTAGNER qui sont les auteurs des questions qui sont arrivées le 16, ce matin donc, à la mairie, elles sont datées du 13 mais elles sont arrivées le 16, elles sont peut-être arrivées samedi mais en tout cas on ne les a pas eues dans un temps qui permettait le traitement par les services, et donc je vais vous proposer dans la formule que je soumettrai à vos votes tout à l'heure de modifier l'article 5 pour préciser que le texte des questions orales est adressé au Maire avant la séance du conseil municipal concerné. En tous les cas, le texte des questions orales devra avoir été reçu en mairie, cela vaut pour les courriers électroniques 48 heures au moins avant la séance concernée, la date de réception faisant foi parce que techniquement expédier 48 heures

avant ne permet pas aux services de faire le travail nécessaire pour réunir les éléments de réponses. Alors rassurez-vous, dans le cas présent j'ai demandé qu'on me recherche les éléments pour pouvoir vous répondre mais clairement là ce n'était pas le cas. Par voie de conséquence le dernier alinéa sera aussi modifié dans la proposition que je porterai pour indiquer que les questions reçues après l'expiration du délai susvisé seront traitées à la séance ultérieure la plus proche. Il s'agit donc simplement de bien préciser qu'on sera sur une dynamique dans laquelle les questions doivent être reçues 48 heures avant la séance du conseil.

M. HULIN : C'est moi qui ai fait le facteur, ces deux questions ont été déposées samedi matin à l'accueil de l'hôtel de ville. Alors j'entends bien ce que vous avez dit...

M. le Maire : Je ne vais pas polémiquer là-dessus. C'est exactement la raison pour laquelle je propose cette modification, les services ont le droit de ne pas travailler le week-end, en l'occurrence on ne m'a pas transmis les lettres qui ont été déposées avant ce matin, les gens de la mairie ne travaillent pas le dimanche et le droit à la déconnexion est un droit réel et précisément pour pouvoir assurer le bon fonctionnement des réponses et les questions sont parfaitement légitimes. La seule détresse que nous ayons pu ressentir était de ne pas pouvoir y apporter une réponse à la hauteur de la qualité de la question formulée. Donc je vous propose cette modification. Si vous ne voulez pas la voter elle ne sera pas adoptée mais en tout cas c'est celle que je vous propose.

Par ailleurs, dans les évolutions des éléments qu'on retrouve toujours, à l'article 8 vous constaterez la pérennisation des comités consultatifs, d'ailleurs certains ont déjà recommencé leur travail. Et à l'article 16 je vous propose une modification, je la propose en séance mais après tout c'est fait aussi pour cela : nous avons complètement acté le fonctionnement des séances retransmises sur les réseaux sociaux depuis la première réunion du précédent conseil municipal du précédent mandat et on a expérimenté à la séance de mai, certains s'en souviennent, le fait qu'on pouvait se faire parasiter, troller par des sujets en lien ou pas avec les propos échangés dans le cadre du conseil municipal ; et chacun sait ici que ce qui avait suscité tant de commentaires était finalement tout à fait heureusement résolu par le Conseil d'État. Toujours est-il qu'il y a un vrai déséquilibre entre l'article 15 et l'article 16 puisque l'article 15 prévoit que le public est autorisé à assister aux séances du conseil et c'est bien normal, c'est partout pareil, mais qu'il doit observer le silence durant toute la durée de la séance, toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites. Or très clairement lorsque le conseil est diffusé sur les réseaux sociaux, c'est quand même le même conseil et nous avons pu observer, en tout cas les plus observateurs d'entre nous, que certains membres du conseil avaient visiblement été troublés lors de cette séance répondant à telle ou telle sollicitation ou ayant un œil sur l'écran Zoom du conseil et un autre sur le Facebook et les commentaires qui pouvaient être faits. Il est donc apparu nécessaire de proposer que, comme c'est le cas pour

la réunion de ce soir, les commentaires directs des spectateurs soient interdits et supprimés de toute retransmission en direct. Entendons-nous bien, le droit de critique et d'expression démocratique est absolument maintenu, il est tout à fait possible a posteriori ou sur d'autres réseaux qu'il y ait des manifestations d'approbation ou de désapprobation de ce qui se passe au conseil municipal mais l'interaction en direct est en réalité très clairement interdite, les manifestations délétères dans ce système qui nous permet de nous réunir tout en respectant l'impératif de protection sanitaire et les distanciations pour chacun ne doivent pas avoir lieu. La proposition sera donc faite à l'article 16 de systématiser la solution qui sera mise en œuvre ce soir. Voilà pour les évolutions que je voulais souligner par rapport au texte qui vous a été envoyé.

M. CHASTAGNER : On avait quelques remarques. D'abord, concernant l'article 4 mais par rapport à ce que vous avez dit sur l'article 3, c'est-à-dire la dématérialisation, en fait dans l'article 4 on parle des dossiers qui sont mis à disposition des conseillers municipaux cinq jours avant la séance. En l'occurrence, quand le conseil municipal a lieu le lundi, cela veut dire que les documents sont mis à disposition le jeudi, sachant qu'il faut envoyer une demande 24 heures à l'avance pour pouvoir consulter les éléments, cela nous laisse le vendredi et éventuellement le lundi, donc en fait on ne dispose pas de cinq jours pour consulter les éléments, on ne dispose en pratique que de deux jours.

Pour rejoindre ce que vous disiez sur la dématérialisation, est-ce que l'on ne pourrait pas envisager que les documents qui sont mis à disposition soient dématérialisés, numérisés et accessibles à travers un accès sécurisé à l'ensemble des membres du conseil municipal de manière à ne pas faire forcément la démarche d'aller en mairie pour consulter ces documents ?

M. le Maire : Cela me paraît un peu compliqué. En revanche ce que je vous propose, en plus il y a certains dossiers qui contiennent des informations personnelles qu'on ne peut pas diffuser, on peut évidemment les partager avec les membres du conseil pour lesquels il n'y a pas de secret mais on ne peut pas les diffuser, en tout cas ce ne serait pas forcément souhaitable, en revanche je vous propose d'intégrer le terme « ouvrés » après « jours », ce qui nous donne : « Dans les cinq jours ouvrés précédant la séance les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers ». C'est vrai que j'applique aux conseillers municipaux, même si chacun sait la dimension oblatrice de cette mission qui nous réunit aujourd'hui et le fait que nous avons renoncé à un certain nombre des aménités que les loisirs du week-end nous offrent habituellement, les conseillers ont aussi droit à une déconnexion et donc cela paraît tout à fait logique effectivement que nous parlions jours ouvrés et non de jours « tout court ». Je pense que cela répondra à votre souhait légitime.

M. CHASTAGNER : Je n'ai pas trop compris pourquoi on ne pouvait pas mettre que ce serait fait par dématérialisation, c'est dans l'air du temps et il suffirait que les conseillers municipaux signent un document de confidentialité comme cela se fait dans toutes les entreprises privées sur le fait que les

documents qui sont accessibles dans cet espace numérique soient confidentiels et sans diffusion.

M. le Maire : On peut essayer, si vous trouvez que cela ne fonctionne pas et que vous êtes privés d'éléments, je ne suis pas du tout opposé à ce que l'on affine la réflexion sur ce qui est communicable par voie dématérialisée ou pas, mais en l'état actuel les cinq jours ouvrés doivent répondre au premier élément du constat.

Maintenant je suis extrêmement prudent sur la diffusion des documents sur les réseaux avant délibération parce qu'à nouveau il y a parfois des informations qui appartiennent aux élus et ils doivent pouvoir y avoir accès mais dont la diffusion peut être problématique. Donc cela supposerait à tout le moins qu'on fasse une série d'analyses un peu affinées pour savoir quel document est communicable et lequel ne l'est pas et en l'état actuel on ne l'a pas fait, pas encore en tout cas.

M. CHASTAGNER : Dans le contexte de « Verrières ville numérique », cela ne se fait pas n'importe comment mais je pense que c'est faisable.

M. le Maire : Ce n'est pas une fin de non-recevoir, ce que je vous dis là, mais il faut qu'on affine le sujet.

M. CHASTAGNER : J'ai bien compris.

J'avais une autre question sur l'article 5 et vous y avez déjà répondu, je parle au nom de RVB, même si je suis tout récent dans cette organisation, on est vraiment content que vous acceptiez le fait qu'on puisse avoir un débat suite aux questions écrites qui seront posées, c'est un point positif dont on vous remercie.

Sur l'article 7, sur les commissions municipales il est dit : « Lors de la première réunion, les membres de la commission procèdent à la désignation du vice-président », j'ai participé à quelques commissions et sauf erreur de ma part je n'ai pas l'impression que ce soit quelque chose qui ait été fait, donc je voulais savoir quel était le processus pour cela et si j'ai raté quelque chose...

M. le Maire : Normalement cela devrait être fait, en règle générale c'est le vice-président et le maire-adjoint ou le conseiller délégué en rapport avec la commission en question, mais si cela n'a pas été fait formellement je tâcherai de rappeler aux uns et aux autres qu'il est souhaitable que la régularité formelle du processus soit respectée.

M. CHASTAGNER : Je vous remercie, on est d'accord que si ce sont les membres de la commission qui procèdent à la désignation, c'est bien qu'à un moment donné on doit leur poser la question ?

M. le Maire : Absolument.

M. CHASTAGNER : Merci. J'ai ensuite une question sur l'article 15 : On trouve dommage que le public puisse participer à ces réunions mais sans pouvoir s'exprimer, donc on voulait proposer qu'il y ait un temps de parole réservé au public à la fin de la séance ou à travers une suspension de séance,

on ne veut pas forcément que ce soit dans les procès-verbaux mais de manière que les personnes qui participent au conseil municipal puissent poser des questions et réagir avec bien sûr une modération et en respectant les règles de bienveillance, etc., que les Verriérois ne soient pas juste spectateurs, et bien sûr je ne parle pas des personnes qui sont extérieures à Verrières et qui abordent des sujets qui n'ont aucun rapport avec le conseil municipal. Je parle bien de réactions sur des sujets propres au conseil.

M. le Maire : Là aussi la question est légitime, elle n'est pas surprenante puisque vous l'aviez déjà posée, enfin votre groupe l'avait déjà posée lors du précédent mandat. Là aussi on a beaucoup réfléchi à la question. Je crois que la manifestation de notre volonté de s'ouvrir aux Verriérois d'une façon générale s'est déjà manifestée par les comités consultatifs ouverts dans lesquels on associe un certain nombre de Verriérois à des élus pour avancer et travailler sur des dossiers sur lesquels il y a une compétence et une expertise qui existe en la matière. Et le fait est qu'il y a quelque chose de juste dedans et qui participe à la volonté d'élargir au maximum la participation et l'implication de nos citoyens ou de nos concitoyens dans les réalités de la vie communale.

Maintenant, je ne crois pas que le conseil municipal soit l'enceinte qui se prête à cette forme d'expression. Je sais que ce n'est pas une position unanime et qu'il y a un certain nombre de communes qui font des expérimentations dans ce sens parce que si les délibérations et nos échanges doivent être publics et le plus publics possible, la retransmission sur Facebook est en tout à fait la manifestation, en revanche, c'est un lieu d'échanges entre les élus. Il y a d'autres lieux qui sont des lieux d'échanges avec la population et les biais pour moi négatifs qui sont liés à cette ouverture qui n'est pas sans attrait théorique m'apparaissent trop considérables pour qu'effectivement je puisse souscrire à cette demande. Et évidemment un certain nombre d'entre nous ont en mémoire le fait que d'une façon récurrente ce sont les personnes les plus mobilisées qui sont enclines à se déplacer pour assister aux séances du conseil, au-delà d'un certain nombre de fidèles et curieux, et cela crée des biais qui sont tout à fait importants. Je n'ai pas besoin de rappeler l'affluence parfaitement légitime d'un grand nombre de Verriérois très intéressés, interrogés ou irrités par le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, il n'y a pas si longtemps, enclins à manifester mieux qu'à l'envi les vertus de cette situation dans laquelle on échange entre élus ; et à un moment il y a des échanges possibles avec la population, il y en a même beaucoup de ces moments et croyez bien qu'on aura à cœur de développer ces échanges avec la population d'une façon ou d'une autre, c'est quelque chose dont on reparlera peut-être plus tard avec un questionnaire dans le prochain mensuel comme il y en a déjà eu un, et avec dès que nous le pourrons, à nouveau des réunions publiques.

M. CHASTAGNER : Soit. J'avais ensuite une question sur l'article 26 : On rejoint un peu le sujet de la dématérialisation, il est précisé que « les comptes rendus des réunions de conseils municipaux sont diffusés dans un délai d'une

semaine »... Ce n'est pas précisé sous quelle forme, est-ce que c'est par courrier, est-ce que cela peut être par mail, est-ce que de la même manière on peut avoir un archivage avec un accès numérique pour consulter les dossiers et ne pas avoir à tout stocker sur nos ordinateurs ?

M. le Maire : Ce sera envoyé par mail, d'ailleurs c'est déjà le cas, et par ailleurs ce sera diffusé sur le site de la mairie. Donc là on est sans aucune réserve sur la transparence et l'accès numérique.

M. CHASTAGNER : Dernière question : Vous avez peut-être oublié d'en parler dans les avancées sur le règlement intérieur mais sur la possibilité d'accueillir dans le local mis à disposition des élus de l'opposition des personnes extérieures de manière à pouvoir discuter, échanger, répondre aux questions des Verriérois et pouvoir travailler avec eux.

M. le Maire : Non, je ne l'ai pas du tout éludé, tous les élus qui souhaitent accueillir des Verriérois peuvent le faire dans des salles communales réservées à cet effet et d'ailleurs les uns et les autres pendant la campagne nous avons tous usé de cette liberté. Le droit pour les conseillers de l'opposition de disposer d'un local pour leur permettre de tenir des réunions de travail entre eux n'est absolument pas un droit de disposer d'une permanence pour accueillir qui que ce soit d'extérieur à leurs groupes. Ce faisant, et je l'avais rappelé à la précédente évocation de ce règlement intérieur, il s'agit simplement d'appliquer la jurisprudence du Conseil d'État de 1996, 1997 et réaffirmée en 2005 qui est absolument constante : Ce n'est en aucun cas et cela ne peut pas être une permanence ou un lieu ouvert au public. C'est un lieu permettant uniquement et exclusivement la réunion des élus du même groupe pour travailler, préparer les dossiers, se retrouver, se concerter, etc. Si un groupe quel qu'il soit, de la majorité ou de l'opposition, souhaite encore une fois accueillir du public, il peut tout à fait le faire en réservant une salle communale et il ne paiera évidemment pas pour cela. Je veux d'ailleurs illustrer cette ouverture à la diversité en soulignant qu'une des dernières autorisations que j'ai signées était pour la section verriéroise de La France Insoumise qui m'a demandé, comme elle en a absolument le droit, la jouissance d'un local pour pouvoir y organiser une réunion de travail, ce que j'ai évidemment accepté parce qu'ils ont tout à fait le droit de réunir des gens et de travailler. Quelle que soit l'opinion, un groupe politique a tout à fait la possibilité de se réunir et à Verrières il sera accompagné dès lors que c'est conforme à la légalité bien évidemment, il n'y a pas du tout de débat sur ce sujet entre vous et nous. En revanche ce n'est en aucun cas une permanence et c'est totalement conforme à la jurisprudence du Conseil d'État.

M. YAHIEL : Je partage ce que vous venez de dire quitte à surprendre parce que l'analyse juridique est imparable. En revanche, je trouve que sur les quelques autres sujets, on rentre un peu à reculons dans le 21^e siècle. Vous avez signalé de manière positive et je vous en remercie le fait que les questions orales puissent désormais être suivies si le Maire en décide d'un débat, d'un échange alors qu'avant ce n'était pas permis, mais ce qui reste assez curieux dans votre système, et là les textes ne l'empêcheraient pas,

c'est que nos questions orales ont la vertu première d'être écrites, c'est-à-dire qu'on n'est pas dans un système où comme c'est le cas devant la représentation nationale, il y a un quantum de questions orales qui peuvent être posées à l'exécutif y compris par sa majorité, on commence par cela, et les questions ne sont pas nécessairement préparées par écrit. La courtoisie veut qu'on en indique le thème mais on pourrait avoir un système beaucoup plus transparent et à mon avis beaucoup plus riche pour les débats. Alors évidemment cela met un peu plus en péril l'exécutif, j'en ai conscience mais je trouve que ce serait un pas en avant significatif.

Et l'article 16 de notre règlement intérieur, je termine là-dessus sans faire de mauvaises allusions à d'autres articles 16, je comprends bien l'idée qui est de circonscrire des débordements éventuels mais le problème des réseaux sociaux, sans en avoir une religion bien établie, c'est que soit on joue le jeu, soit on ne le joue pas. Donc qu'on veille à ce qu'il n'y ait pas comme toujours dans les débats publics, qu'ils soient radiophoniques ou pas d'ailleurs, ou politiques, à ce qu'il n'y ait pas de débordements, de termes injurieux, ou que la morale réproouve, mais sur le fond interdire tout mode d'expression à des internautes qui regardent le conseil, et s'ils le regardent c'est qu'en règle générale ils ont plutôt un intérêt pour la chose locale, même si je ne suis pas sûr que tout cela fasse des scores de Médiamétrie absolument majeurs, je pense que c'est une prise de risque qui vaut la peine d'un point de vue démocratique pour montrer que sous des réserves ultimes on n'a rien à cacher et on est ouvert aux débats. C'est un sentiment que, je pense, mes camarades partagent mais qui est plutôt personnel sur une certaine forme de la démocratie locale que je voulais vous faire partager.

M. le Maire : Merci, j'espère que je ne vous donnerai pas trop longtemps l'impression de rentrer à reculons dans le 21^e siècle mais je ne me lasse pas de contempler le siècle qui nous a donné des juristes et des collègues tels que vous et je lui trouve donc encore quelque éclat avant de regarder seulement vers le 21^e qui est plein de promesses aussi mais je ne boude pas la contemplation de certains fruits du 20^e.

Pour ce qui est des questions orales, en fait on est confronté aux exigences du Code général des collectivités territoriales, donc cette notion de questions orales est encadrée par le CGCT et plus particulièrement par son article 2121-19 tel qu'il est reproduit en note de bas de page juste après l'évocation de l'article 5. Que je sache, il n'a jamais été particulièrement difficile de s'exprimer au sein du conseil municipal et mon objectif n'est certainement pas de brider le débat, il est simplement d'être cohérent par rapport à une organisation qui veut qu'effectivement la police des assemblées impose que le débat ne puisse pas porter sur tous les sujets, je ne détaillerai pas, que nos conseils municipaux quelquefois abordent, avec tous les atours que peuvent prendre les échanges et les questions publiques, donc je me méfie un peu des mélanges du caractère public des questions et débats comme nous avons eu l'occasion parfois de voir avec certains débordements dans d'autres hémicycles dans lesquels on pouvait voir des effets de cette sorte-là.

J'entends ce que vous dites sur les réseaux sociaux et la rédaction que je propose à l'article 16 évidemment n'a pas du tout pour propos de brider l'expression, c'est celle de l'interaction avec les échanges qui ont lieu dans le cadre de notre assemblée. Alors vous avez raison, c'est effectivement une mesure qui restreint cette interaction et ces commentaires, je ne sais pas que cela restreigne quoi que ce soit d'autre de l'expression sur les réseaux sociaux en général, et encore une fois je n'aurais pas eu l'idée de proposer cet élément si je ne constatais à quel point malheureusement Verrières n'est pas épargnée par certains travers liés à des commentaires qui peuvent apparaître à d'aucuns intempestifs et je vais m'abstenir de rentrer plus dans le détail. Je pense que chacun de ceux d'entre nous qui fréquentent les réseaux et ceux de la ville notamment auront des noms et peut-être même des visages très clairement à l'esprit lorsque je m'exprime.

Mme FOUCAULT : Je voudrais dire la même chose : Je trouve dommage qu'il n'y ait pas un modérateur comme il en existe partout, un qui pendant le conseil municipal pourrait modérer les propos de certains s'ils sont gênants, blessants ou inappropriés. Cela se fait dans beaucoup de réunions publiques et cela fonctionne. Encore faut-il trouver le bon modérateur, je vous l'accorde mais cela fonctionne et c'est la grande chance que l'on a avec l'évolution des réseaux sociaux.

M. le Maire : Oui mais à nouveau je préfère prendre le risque de ne laisser aucun commentaire plutôt que de laisser la police des commentaires à un arbitraire quel qu'il soit. Et je crois que par rapport à la cohérence vis-à-vis de notre fonctionnement et de nos modes de fonctionnement sur les conseils en présentiel il y a une certaine cohérence dans la position que je vous propose et que je vais soumettre à vos suffrages.

M. HULIN : Toujours sur ces questions orales, je ne vois pas dans l'article 19 du CGCT qui est cité là le fait qu'elles doivent absolument être écrites. Moi je continue à penser qu'on pourrait très bien imaginer qu'au sein du conseil il y ait des questions orales avec la possibilité que quand la question est trop technique ou trop précise, on ne puisse pas y répondre sur le coup.

Juste deux points : un qui est lié à la proposition de modification que vous avez faite. Vous dites qu'il faut que le texte soit réceptionné par le Maire 48 heures à l'avance, j'entends bien l'intérêt mais cela me semble compliqué à estimer en avance. La réception peut parfois être chaotique, on l'a vu tout à l'heure pour ce conseil, et donc c'est compliqué de faire peser sur la personne qui veut poser des questions le délai entre le moment où ça part, ou c'est déposé, et le moment où cela arrive...

M. le Maire : A partir du moment où le mail est un mode d'envoi de la question tout à fait recevable, s'adresser au Maire, à son adresse « lemaire@verrieres-le-buisson.fr » ou par son prénom et son nom avec la même adresse connue de l'ensemble des conseillers ne me paraît pas très difficile. Et si les conseillers ont droit à la déconnexion, le Maire lui n'a pas le droit à la déconnexion quel que soit le moment où le mail sera reçu sur sa boîte, la

question sera réputée effectivement reçue dans les délais, ce qui revient juste à dire que 48 heures avant le conseil il faut avoir prévenu le Maire, ce qui ne me semble pas très difficile. Pardon de parler de moi à la troisième personne du singulier, je ne prends pas pour Alain Delon, c'est juste par rapport à la neutralité de la fonction.

M. HULIN : D'accord, c'est très clair. Alors je voulais faire un rajout à cette partie de ce paragraphe 5 qui ne me paraissait pas forcément nécessaire jusque-là mais vu les réponses qui ont été faites, je voudrais qu'on rajoute que « dès lors que la question est écrite, il faudrait que la réponse écrite aussi soit obligatoirement transmise ». Parce que jusqu'ici c'était dans la pratique, à chaque fois qu'on a posé des questions écrites on avait la réponse écrite qui nous était envoyée, et la dernière fois il m'a été répondu qu'elle ne serait pas envoyée parce que ce n'était pas dans le règlement intérieur.

M. le Maire : Je ne vois pas à quoi vous faites référence...

M. HULIN : La dernière fois que j'ai posé une question écrite, la réponse a été lue en conseil municipal mais je n'ai pas reçu la version écrite.

M. le Maire : D'accord.

M. HULIN : Cela avait été toujours envoyé et la dernière fois on me l'a refusée en disant que ce n'était pas prévu dans le règlement intérieur. Comme cette pratique me paraissait évidente jusque-là, il ne m'était pas apparu nécessaire de le faire mais pour un parallélisme des formes, si la question est écrite la réponse devrait l'être.

M. le Maire : Si je ne m'abuse la réponse est nécessairement écrite puisqu'elle est portée au procès-verbal qui est lui-même écrit, par voie de conséquence la réponse est écrite elle aussi. Elle est donc à la fois orale et écrite tout comme l'est la question.

M. HULIN : Sauf que le compte-rendu complet, vous le savez bien, est adopté quelques semaines après le conseil, je ne parle pas du petit PV qu'on reçoit par mail, du coup cela ne me paraît pas très compliqué de renvoyer par mail à la personne qui a posé la question écrite la réponse écrite avant d'avoir adopté le compte-rendu, en tout cas c'est ma proposition qu'on rajoute cela. D'ailleurs cela a toujours été pratiqué comme ça.

M. le Maire : Je n'ai pas d'objection de principe du tout. Je vous propose après la deuxième phrase alinéa 2 de l'article 5, après « conseillers municipaux », qu'on rajoute « une réponse écrite est communiquée à l'auteur de la question dans les plus brefs délais ». Ce qui répondra à cette demande parfaitement légitime.

M. HULIN : Je le confirme. J'ai une autre proposition à faire concernant les commissions, à l'article 7, je me demandais si l'on ne pouvait pas ajouter qu'il était possible sur demande dans certains cas particuliers que les membres des commissions puissent participer par téléphone ou par visio comme cela peut se faire de temps en temps, même dans le cadre où l'on n'est pas dans une crise qui nous oblige à rester tous chez nous.

M. le Maire : Je n'ai pas de réserve ni technique, ni juridique, en fait cela va un peu de soi et c'est vrai que les pratiques évoluent. Ce sera donc l'alinéa 8 : « La commission se réunit sur la convocation du Maire ou du Vice-président en présentiel ou par la voie des méthodes de visioconférence lorsque cela est possible ». À nouveau, il ne s'agit pas de restreindre artificiellement, il s'agit simplement de ne pas en faire une règle de droit dont le non-respect pourrait éventuellement invalider la tenue de la commission. J'ai une aversion profonde et désormais publique pour les audioconférences et donc je ne souhaite pas que nous ouvrons cette voie. Quitte à être à distance, autant garder un peu les avantages du visage.

M. HULIN : D'accord, on ne va pas rentrer dans le débat car cela pourrait poser des problèmes techniques mais dont acte. Merci.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vais mettre au vote ce règlement intérieur.

(Vote : Le règlement intérieur est adopté par 25 voix Pour et 8 abstentions.)

M. le Maire : Je vous remercie.

2 - Création d'un conseil municipal des enfants

(Rapporteur : Mme Géraldine Walle)

Mme WALLE : Nous aimerions créer le conseil municipal des enfants qui répond à la volonté de la municipalité d'écouter les jeunes Verriérois et leur permettre ainsi d'exprimer leurs désirs. Je rappelle que le CME est un lieu de discussion, de réflexion et de propositions pour les jeunes, il apporte aux enfants une connaissance de la vie locale des institutions grâce à une collaboration avec les services municipaux et les associations. Le CME est une assemblée qui réunit les enfants, nous avons décidé que les élections se passeraient au CM1 pour 2 ans. Et ce sont toutes les écoles de la ville, privées et publiques, sur le territoire verriérois, qui feront ces élections. Les séances plénières se tiendraient deux fois par an et les commissions trois fois par an. Bien sûr, nous avons une charte d'engagement pour cela et un règlement intérieur avec six points. Si tous les conseillers ont eu les documents, je ne vais pas les lister.

L'action se déroule actuellement dans les écoles avec des animateurs de la ville qui passent dans les écoles pour expliquer ce qu'est le CME et il y a tout un calendrier avec le dépôt des candidatures. Avec le Covid, ce n'est pas simple, mais on a envie de mener à bien ce projet qui me tient à cœur pour l'avoir déjà fait sur la ville de Massy pendant de nombreuses années.

M. le Maire : Merci beaucoup Géraldine, est-ce qu'il y a des réactions ou des questions ?

Mme QUINQUENEL : Une petite question pratique : Cela va se faire dès maintenant ? On parle d'une élection au premier trimestre, avec le Covid je

comprends que ce soit un peu compliqué, et donc ce sont les CM1 qui seront élus, les votants sont les CM1 et CM2, pour les CM2 on peut comprendre que pour un mandat de deux ans ils passent ensuite au collège, mais pour les CE2 est-ce que ce n'est pas un peu frustrant ?

M. le Maire : Cela suscitera certainement des appétits et des vocations pour l'année suivante. En fait on va le constituer par demi-année pour avoir des élections chaque année et on amorce cette année avec un demi-conseil municipal des enfants et l'année prochaine il fonctionnera d'une manière plénière. Je le dis en souriant mais en réalité c'est vraiment une problématique de la vie citoyenne, donc pour les CE2 effectivement ils vont voter pour des CM1 en sachant que l'année suivante il faudra qu'ils se posent la question d'être eux-mêmes candidats, le processus est volontairement celui-là.

Mme QUINQUENEL : Alors vous avez déjà répondu à la deuxième question que je voulais poser : Cette année on a donc un demi-conseil. Quid du budget pour ce conseil municipal des enfants ?

M. le Maire : C'est tout à fait ouvert, on va travailler à cette question. On n'a pas encore franchi le pas mais on pourra rediscuter d'un budget participatif dédié à cela. Je dois vous avouer mais nous sommes encore en train d'avoir des discussions budgétaires précisément que Géraldine Walle milite ardemment en faveur de cette possibilité. Donc suite aux prochains épisodes pour savoir si elle réussira à faire passer un budget auprès du grand argentier. Ai-je répondu à votre question ?

Mme QUINQUENEL : Oui, merci, et un petit parallèle : Est-ce que vous pensez faire un jour un conseil des anciens ?

M. le Maire : C'est une très bonne question sans aucun doute, je ne sais pas si quelqu'un y a pensé ici mais moi je n'y avais pas pensé, mais pourquoi pas, on peut réfléchir à ce sujet ensemble.

M. CHASTAGNER : Une petite question mais je pense que vous y avez répondu dans les échanges. Dans le calendrier, il est marqué « qu'à titre indicatif la campagne électorale doit se dérouler entre septembre-octobre pour une élection entre octobre et novembre », on se demandait s'il allait quand même y avoir des élections cette année ? J'ai cru comprendre que ce serait bien le cas.

M. le Maire : Oui absolument, la campagne a lieu au mois de novembre pour ne pas les frustrer de l'élection. On est maintenant dans un moment d'installation, il est tout à fait important que cela puisse se mettre en place sans nous faire perdre une année et sans leur faire perdre une année. Donc la réponse à cette question est oui.

Mme WALLE : Les élections sont prévues dans la première semaine de décembre et le conseil d'installation sera le samedi 12 décembre. Du coup on a décalé en fonction des événements, mais cela va se faire très vite.

M. CHASTAGNER : J'ai assisté à la commission sociale et scolaire où l'on a traité d'un certain nombre de sujets mais je regrette qu'on n'ait pas parlé de ce

sujet du conseil municipal des enfants, on aurait pu le faire lors de la commission.

M. le Maire : C'est un sujet qui relève pour l'essentiel non pas de la commission des Affaires familiales et scolaires mais de la commission Jeunes parce qu'on est sur un schéma dans lequel il est très important, je crois, que le conseil municipal des enfants ne soit pas vu comme une activité scolaire ou dans l'orbite scolaire, l'école est le cadre de l'élection parce que c'est le cadre institutionnel dans lequel on sait retrouver les enfants Verriérois, mais ce n'est que cela et tout le reste est complètement en dehors de la sphère scolaire. Un certain nombre d'entre nous présents dans cette salle virtuelle savent qu'on peut être un élève au niveau scolaire médian, voire parfois très insuffisant de l'avis de certains enseignants, et pour autant être capable de donner beaucoup à la collectivité. Il y a une nette dissociation des univers scolaires et citoyens et donc le conseil municipal des enfants relève de l'orbite de la jeunesse et donc pour personnifier un peu de Ian Tixier et non pas de Rozenn Bouler, même s'ils travaillent comme toujours en pleine intelligence l'un avec l'autre.

M. HULIN : J'ai bien compris que les séances seraient publiques et qu'il y aurait aussi des moyens pour que les gens soient informés mais il me semblait intéressant éventuellement... Je vois que les séances sont présidées par le Maire et une ou un élu référent, j'imagine que ce sera plutôt une élue référente, mais est-ce qu'il ne serait pas possible que tous les élus municipaux puissent venir et poser des questions autrement que d'être dans le public sans même qu'il n'y ait des questions de représentation ou quoi que ce soit ?

M. le Maire : Non parce que pour la même raison que pour une raison de masse, c'est tout à fait possible de venir dans le public et de témoigner en dehors du conseil lui-même, mais pas institutionnellement parce que sinon ce ne sera plus un conseil municipal des enfants. La présence des adultes et des conseillers adultes que nous sommes est en fait simplement pour accompagner le cadre comme partout où les conseils municipaux des enfants fonctionnent si je ne m'abuse.

Mme WALLE : Oui, effectivement ce n'est pas nous qui sommes en représentation, on va accompagner comme l'a dit François Guy pour mettre le cadre mais on veut vraiment que ce soit les enfants qui soient les conseillers municipaux. Donc on leur donne la place, c'est à eux de mener à bien leurs commissions et leurs séances. Nous, on va s'effacer de plus en plus pour qu'ils prennent place et qu'ils occupent vraiment leur rôle de conseillers municipaux des enfants.

M. HULIN : Je comprends bien, en fait ma question ne visait pas à prendre leur place ou à venir faire de la représentation, ce n'était pas du tout le sujet, que les choses soient bien claires. Du coup est-ce que les membres du conseil municipal pourront avoir l'information des dates de séances au-delà de l'affichage public ? On a noté déjà le 12 décembre, pour les prochaines dates

de réunions est-ce que vous pourriez nous faire circuler l'information pour qu'on puisse se joindre au public, cela nous serait utile ?

M. le Maire : Très bien. D'autres demandes de prises de parole ?

M. CHASTAGNER : Juste une toute petite remarque sur l'exemple d'autorisation qui est mis en annexe du document : dans la mention « courriel », je me demande s'il ne serait pas utile de préciser « courriel du représentant » pour lever toute ambiguïté et qu'on n'ait pas l'impression qu'on demande aux enfants d'avoir une adresse mail spéciale.

M. le Maire : Tout à fait, je demande que la modification soit faite, et le père aussi approuve.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais passer au vote.

Mme QUINQUENEL : Je voulais rebondir sur ce qu'a dit David Chastagner sur les commissions : On n'en a pas parlé non plus à la commission Jeunes.

M. le Maire : C'est tout à fait dommage.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3- Attribution d'une subvention pour l'ONG ACTED visant à la reconstruction de Beyrouth, dévastée par la double explosion du 4 août 2020

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Merci Gérard. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération qui avait été préparée par une demande d'avis aux représentants de chacun des groupes représentés au sein de ce conseil municipal puisqu'il fallait réagir assez vite ? Je les remercie de leur réponse positive pour cet effort de solidarité qui est à la fois internationale et régionale. Et le fait de travailler avec l'association qui travaille avec le Conseil régional d'Ile-de-France donne un sens supplémentaire encore à cette délibération qui en avait déjà beaucoup.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4- Charte d'adhésion au développement d'une politique touristique commune dans la Haute Vallée de la Bièvre.

(Rapporteur : Madame Karine Casal dit Esteban)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme FOUCAULT : Est-ce que ce sera un surcoût à ce que l'on paye déjà pour ce syndicat à terme ? Est-ce qu'on a une idée du budget ?

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Pas de surcoût et sans doute un travail en partenariat entre les deux départements 78 et 91 et la Région, mais pour les communes cela fait partie de ce que l'on paye déjà au syndicat. Ils se débrouilleront plutôt pour avoir des financements à côté et notamment il y aura sans doute tout un travail avec la CPS qui a la compétence tourisme pour voir comment ils peuvent intervenir à côté de la communauté d'agglomération.

Mme CLÉVÉDÉ : Je vois qu'il y a la création de points d'accueil en mairie, est-ce qu'on peut imaginer qu'on peut donner ce travail à V2i dans les statuts ?

M. le Maire : On discutera de toute façon avec V2i pour voir comment vont se faire les choses. En fait, je ne crois pas que ce soit vraiment l'esprit du fonctionnement du SIAB mais je vais laisser Karine répondre plus précisément.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Non effectivement, en fait ce serait à côté mais en partenariat avec les syndicats d'initiatives et autres qui existent déjà dans les communes qui sont adhérentes au SIAB.

M. DOSSMANN : L'idée de ce projet est de relier les différents sentiers de randonnées entre les différentes villes parce que pour le moment il y a des sentiers qui relient Montdéclin à d'autres sites. Mais par exemple pour Verrières-Igny il n'y a rien pour le moment, cela veut dire que cela devient pour la région parisienne une possibilité pour les touristes d'aller du nord de Verrières jusqu'à l'autre bout de la Bièvre par des sentiers qui se suivent, qui sont fléchés et qui sont marqués, avec éventuellement des points d'accueil sur les différents chemins de randonnée.

M. le Maire : Il s'agit donc d'un domaine randonnable comme d'autres connaissent des domaines skiabiles.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5- Opposition de la commune au transfert de la compétence PLU au profit de la Communauté Paris-Saclay.

(Rapporteur : Mme Christine Lagorce)

Mme LAGORCE : L'objet de cette délibération est de se positionner sur le transfert ou non de la compétence en matière de PLU au profit de l'agglomération Paris-Saclay. Le contexte est qu'avec la loi ALUR en 2014, il a été prévu le transfert de plein droit de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme aux intercommunalités. En revanche il y avait une deadline au 27 mars 2017. Si la compétence n'avait pas été transférée, elle était transférée de plein droit à l'intercommunalité sauf si dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, les communes s'y opposent et notifient au président de la communauté d'agglomération leur volonté de maintenir la compétence en matière de PLU au sein de la commune.

Pour ce qui est de la commune de Verrières nous souhaitons maintenir cette compétence sous la responsabilité de la commune de par les enjeux extrêmement importants en matière d'aménagement du territoire, du développement urbain et des défis environnementaux que représentent les constructions sur la ville avec une nécessaire maîtrise de ce qui sera construit en termes de volumétries, de hauteurs, d'implantations, etc.

Dans cette optique il est proposé de ne pas transférer cette compétence à l'agglomération de Paris-Saclay et de le notifier avant la date du 1^{er} janvier 2021 au Président de la communauté d'agglomération.

M. le Maire : Merci. Un élément important à mentionner je crois : Si mes souvenirs sont exacts aucune des communes de la CPS et la CPS elle-même ne souhaitent ce transfert de compétence PLU, ce qui est un point tout à fait important je crois à mentionner, cet attachement au caractère municipal, local, du Plan Local d'Urbanisme à propos duquel certains le savent peut-être, nous avons un contentieux sur l'adoption de notre PLU qui a été porté par certaines associations devant le tribunal administratif de Versailles. L'affaire a été jugée lundi et nous attendons le délibéré de cette décision de l'ordre de quatre semaines avant de savoir si, après les banderoles blanches, jaunes et bleues, viendra le temps du drapeau rouge ou au contraire celui de la sérénité dans ce déroulé du PLU.

M. HULIN : J'ai entendu que vous êtes attaché à ce qu'il y ait un PLU local, communal sur cette compétence d'urbanisme. Pour moi, le niveau intercommunal a aussi des vertus de partage d'un certain nombre de sujets et d'approches sur un certain nombre de thématiques, et c'est pour cela d'ailleurs que le législateur a voulu pousser le niveau intercommunal pour cette compétence de l'urbanisme. Maintenant évidemment comme tu l'as rappelé François Guy, on est dans un contexte où la CPS ne veut pas de cette compétence, les communes non plus, la CPS n'a pas forcément les services pour s'en occuper, n'a pas non plus de réflexion sur un projet de territoire pour aller jusqu'ici. Par principe, je soutiendrais plutôt une réflexion qui irait vers cette compétence intercommunale mais le fait est que les conditions ne sont pas réunies, donc on ne pourra que s'abstenir sur cette délibération. Mais je trouve dommage que la CPS ne s'interroge pas sur ce genre de sujet et ne puisse pas aller plus loin que cette opposition de principe.

M. le Maire : J'entends qu'on puisse souhaiter, lorsqu'il n'y a aucun service éventuellement, intercommunaliser son PLU. Je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que je n'ai pas le sentiment que les Verriérois souhaitent que les documents locaux d'urbanisme de Verrières soient dessinés à Orsay, aux Ulis, à Massy ou à Palaiseau ou dans une méga entité de 320 000 habitants qui a beaucoup de vertus, à laquelle on est très fiers d'appartenir, mais qui est très éloignée de nos équilibres qui sont des équilibres particulièrement sensibles.

Mme GUILLANTON : Par ailleurs, je pense qu'il est important que chacun des territoires garde ses particularités, c'est aussi la richesse de notre territoire et

de la CPS, cela risque d'être dilué dans un grand tout si c'est la CPS qui récupère cela.

M. HULIN : J'entends vos arguments mais je ne vois pas en quoi un PLU intercommunal ferait que les territoires ne garderaient pas leurs particularités. Je rappelle qu'il y a des élus de Verrières-le-Buisson à la CPS, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas imaginer qu'il y ait un partage d'un certain nombre de sujets et que par ailleurs la CPS puisse comprendre que les territoires ont leurs particularités et des besoins en tant que tels. Par ailleurs, je ne suis pas particulièrement étonné que les Verriérois ne souhaitent pas ce sujet-là, le débat n'a pas été porté, on n'a pas eu de questions là-dessus, on pourrait très bien imaginer poser une question en prenant le temps d'amener les éléments pour éventuellement avoir un débat éclairé, apaisé, encore une fois je ne suis pas en train de dire qu'on est prêt, j'imagine bien que ni les communes, ni la CPS ne sont prêtes et donc cela n'aurait aucun sens de pousser dans ce sens-là. Je dis juste que je trouve dommage qu'il n'y ait pas plus de réflexion et de débats sur ce sujet-là et éventuellement une réflexion globale sur un certain nombre de sujets, pas seulement le PLU mais une réflexion globale sur un certain nombre de sujets comme ça peut être le cas sur le logement, peut-être aller un cran plus loin sur d'autres thématiques. Encore une fois je pense que la CPS et les villes ne sont pas prêtes pour ce transfert, je le constate, je dis juste que c'est un débat qu'il serait intéressant de mener.

M. le Maire : J'observe quand même qu'il y a quatre représentants de Verrières dans l'ensemble du conseil communautaire de la CPS, qu'il y a 100 % de Verriérois dans le conseil municipal de Verrières et je préfère infiniment cette configuration à toute autre pour avoir des débats sur l'avenir de l'urbanisme de Verrières et de son territoire. Mais ce sera un sujet sur lequel nous pourrions continuer à croiser le fer quelque temps.

Mme GUILLANTON : Juste pour dire que la réflexion est intéressante en effet, c'est important de réfléchir sur ces sujets mais souvent le problème est que ce sont les grosses villes qui absorbent les intérêts des petites villes. Pour l'instant, nous n'avons pas du tout de garde-fou de cette nature. C'est important de prendre le temps de la réflexion.

M. le Maire : Merci beaucoup, s'il n'y a plus de demande de parole je vais passer au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 26 voix Pour et 7 abstentions.)

6- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

(Rapporteur : Mme Karine Casal Dit Esteban)

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Je vais essayer d'être assez brève mais il y a quand même pas mal de choses à expliquer même si cela a déjà été présenté en commission. Mais comme il y a du public ce soir je vais essayer d'être la

plus claire possible sur cette stratégie. Je vous présente aussi le diagnostic qui est dans la délibération.

Vous le savez sans doute, les chiffres montrent que la ville de Verrières-le-Buisson est relativement préservée des faits de délinquance mais se dégage de la part des Verriérois quelque chose qui est remonté très fréquemment, à savoir un vrai sentiment d'insécurité. Ce constat posé, il est apparu essentiel de mettre en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dont nous avons voté la création au conseil municipal le 17 décembre 2019. Nous avons pris l'attache d'un cabinet spécialisé, le cabinet ERM, cabinet spécialisé sur ces questions, dont le président Monsieur Calvet était venu nous présenter les principes du CLSPD lors de ce même conseil de création.

C'est ce même cabinet qui a travaillé à établir le diagnostic dont je vais parler et c'est avec lui que nous avons également élaboré la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dont je vais également vous parler.

Je ne vais pas revenir sur la totalité des chiffres qui sont annexés à la délibération, peut-être juste dégager les chiffres qui sont essentiels : on a un taux de délinquance sur la ville qui est assez largement au-dessous de la moyenne nationale puisqu'on compte à peu près 30 faits pour 1 000 habitants contre 56 faits pour 1 000 habitants au niveau national. En revanche, un certain nombre d'éléments marquent vraiment Verrières, notamment le nombre de cambriolages qui est important, qui était en recul en 2019 et qui est en hausse sur l'année 2020. On peut aussi parler du nombre important de violences intrafamiliales et conjugales avec environ 20 faits par an en moyenne, ce qui est assez élevé par rapport à la strate de notre commune. De la même façon, dans les chiffres importants à retenir, plus de 6 faits sur 10 concernent les atteintes aux biens, là on retrouve aussi les cambriolages mais aussi les vols de véhicules motorisés. Et enfin dans les éléments marquants, il y a la part des mis en cause qui impliquent les mineurs et qui est là aussi supérieure à la moyenne nationale, avec de nouveau une moyenne, à peu près 23 % à Verrières contre 18 % au niveau national. Voilà pour ce qui est grosso modo du diagnostic. Là ça se base sur les chiffres qui sont communiqués par la police nationale et par la police municipale.

Il y a également eu un certain nombre de rencontres que le cabinet a faites pour établir son diagnostic, notamment avec l'équipe municipale. De notre côté les choses qui nous paraissent importantes pour garantir plus de sécurité à Verrières, c'est le remplacement déjà de notre chef de la police municipale qui est en bonne voie puisqu'il va arriver au début du mois de janvier ; un renforcement des effectifs et des équipements du service ; de la vidéoprotection ; un accompagnement des personnes vulnérables et des groupes de travail opérationnels et transversaux de façon à assurer la mise en œuvre.

Du côté du Préfet ils prônent, eux, l'installation du CLSPD, donc on est en bonne voie ; la poursuite des bonnes relations avec la police nationale et la

police municipale qui est effective. Du côté du Parquet, pour eux il s'agirait de mesurer l'origine et la nature des faits commis par les mineurs ; de mettre en place des dispositifs de suivi individuel ; la création du conseil des droits et des devoirs des familles ; et mener des actions contre les violences faites aux femmes.

Côté police nationale et police municipale, pour eux il faudrait qu'on anime davantage le réseau de participation citoyenne qui existe sur la ville depuis 2017 ; mettre en place la vidéoprotection et c'est une véritable demande de la part de la police nationale pour permettre d'augmenter le taux d'élucidation des faits délictuels sur Verrières ; et poursuivre les bonnes relations entre la police nationale et la police municipale.

Du côté des rencontres avec le monde scolaire, il y a un vrai constat concernant les incivilités qui augmentent ; d'un besoin encore plus fort de lien avec la police nationale et la police municipale de façon à faire plus de prévention que ce qui existe actuellement. Ont été beaucoup remontés les problèmes notamment dans les écoles élémentaires liés à l'accueil des enfants du foyer de Vaupereux.

Les bailleurs sociaux, eux, font remonter des problématiques liées aux encombrants, ce qui crée un peu d'insécurité et en tout cas un mauvais cadre de vie notamment avec la gestion des déchets et le dépôt des encombrants. Ils appellent aussi à un renforcement du réseau de participation citoyenne parce que finalement assez peu de personnes dans les logements sociaux en font partie ; et ils souhaitent avoir une politique de prévention de la radicalisation.

Les commerçants ont été audités, vus, rencontrés, ils remontent un besoin d'une présence policière beaucoup plus visible sur la ville, ils notent un déficit d'éclairage public et notamment dans les périodes comme en ce moment la nuit tombe rapidement, ce qui crée pour certains un peu d'insécurité ; ils font aussi remonter des problématiques de salubrité souhaitée.

Du côté du Département, eux nous demandent un lien avec le Schéma départemental qui existe déjà. Là aussi ils insistent sur la prévention de la radicalisation et le développement d'une prévention spécialisée sur la ville et notamment en lien avec ce dont je parlais tout à l'heure, à savoir les violences intrafamiliales et donc avec la création d'un groupe de travail dédié.

Enfin les citoyens et notamment ceux de la participation citoyenne ont été rencontrés, comme je vous le disais, c'est un réseau assez conséquent qui a été créé en 2017 et il y a une vraie demande de cette participation citoyenne d'être plus sollicitée, d'être plus présente.

Ce diagnostic a donné naissance à des objectifs stratégiques et un plan d'actions qui ont permis de définir quatre objectifs principaux en liaison bien sûr avec les orientations nationales et départementales. Il s'agira d'identifier très tôt les jeunes en difficultés et de pouvoir apporter des réponses d'accompagnement, d'aller vers des personnes vulnérables, là-aussi les identifier au plus tôt et disposer des partenaires en capacité d'intervenir ;

d'avoir les moyens humains et techniques pour assurer la tranquillité publique et également assurer un suivi régulier de la délinquance constatée ; et enfin densifier les partenariats par le biais de groupes de travail, de rencontres avec les instances pour faire vivre la stratégie territoriale que l'on va décider pour une période de quatre ans ; et avoir un mode opérationnel qui doit se décliner dans un plan d'actions. C'est ce que vous avez sur le document de la délibération, 37 actions au total qui ont été classées en quatre thématiques : une thématique qui est la prévention de la délinquance des mineurs ; une thématique qui est la prévention de la radicalisation ; une thématique accompagnement des personnes vulnérables ; et quatrième thématique : moyens humains et techniques et implication de la population.

Ces quatre thématiques feront l'objet de trois groupes de travail : un groupe de travail prévention de la délinquance et radicalisation ; un groupe de travail violences sur personnes vulnérables ; et un groupe de travail autour de la tranquillité publique.

Comment est-ce que cela se décline, un CLSPD, quel est le mode de gouvernance ? C'est une réunion plénière une fois par an, vous avez en annexe la composition détaillée des groupes de travail et de ces conseils pléniers ou restreints. Le conseil plénier est très institutionnel finalement, présidé par le Maire et en présence du Préfet de l'Essonne, du Procureur de la République, du Président du Conseil départemental, du Président de la communauté d'agglomération, les représentants des services de l'État, les représentants des associations, des établissements, des organismes qui œuvrent dans les domaines qui vont nous intéresser. Cela se passe une fois par an au premier trimestre et il y a un conseil restreint du CLSPD qui se réunira une fois par an également au troisième trimestre de façon à voir si les objectifs posés lors du conseil plénier sont bien dans la même direction de façon aussi à préparer le conseil plénier suivant.

En parallèle de ces deux conseils on a la mise en place des trois groupes de travail thématiques dont je vous parlais tout à l'heure qui, eux, se réuniront une fois par trimestre. Ce n'est pas du tout de l'institutionnel, c'est vraiment de l'organisation pure. Donc les élus n'y sont pratiquement pas représentés parce que c'est là que les fonctionnaires, les associations, vont travailler de façon très fluide sur un certain nombre de sujets. Une fois par trimestre on aura aussi un groupe de travail dédié aux situations individuelles et là encore une fois ce n'est pas du tout la place des élus mais au contraire ce sera un travail très fin entre fonctionnaires, associations et les personnes visées. Selon les besoins, un conseil des droits et devoirs des familles pourra être mis en place et là par contre Monsieur le Maire réinterviendra de façon à pouvoir discuter avec des jeunes qui sont en difficultés, et surtout avec leurs familles.

Et enfin on remet dans la boucle le dispositif de participation citoyenne qui existe déjà, qui se réunit une fois par trimestre, et cela c'est quelque chose qui perdurera.

Vous avez à la page suivante le petit ordinogramme de fonctionnement qui explique de façon synthétique où tous ces différents conseils et groupes de travail se placent.

Enfin on a bien sûr des ressources internes et externes avec une référente municipale qui va coordonner les différentes actions, les différents acteurs, et qui va animer le dispositif. Il y a tout un volet communication qui va être mis en place, communication interne avec des échanges réguliers avec les élus et notamment dans le cadre de la commission sécurité, une présentation aussi aux directeurs et aux cadres municipaux de façon qu'ils soient au courant de ce qui s'y passe ; un volet communication externe également ; un point presse est prévu après chaque réunion plénière, il y aura aussi un rubriquage dans le mensuel de façon à informer fréquemment la population. Et bien sûr des retours aux membres de la participation citoyenne.

Il va y avoir des financements à mobiliser, outre le budget municipal, celui des ministères concernés, du Conseil départemental, de la Région, de la communauté d'agglomération, des bailleurs, de la CAF, j'en passe. Également le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, et le fameux bouclier sécurité de la Région qui fonctionne en lien étroit avec le Département. Et enfin, il y aura une évaluation régulière avec un tableau de suivi sur l'état de réalisation des actions, un bilan général qui sera dressé au bout de la quatrième année de façon à ce que la stratégie soit réévaluée assez régulièrement.

Il est demandé ce soir de prendre acte des principaux éléments de stratégie, de prendre acte de l'installation à venir du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, de préciser que ce conseil sera présidé par Monsieur le Maire ; de préciser que la composition du conseil local sera fixée par arrêté du Maire ; de confirmer qu'il autorise le Maire à procéder à l'installation du CLSPD et à signer les documents y afférent ; et à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette délibération.

M. le Maire : Merci beaucoup. Je voudrais souligner trois points. Premièrement dans les statistiques qui nous sont données, beaucoup de points font apparaître la ville comme exposée aux conséquences de la délinquance et le fait est qu'on n'a pas l'origine géographique des auteurs des faits de délinquance sur la commune. Il y a tout de même un point sur lequel nous sommes absolument sûrs que les faits de délinquance sont commis par des Verriérois sur des Verriérois, c'est le sujet des violences conjugales. Je veux vraiment souligner à quel point c'est un sujet extrêmement important et préoccupant, le chiffre est loin d'être anodin rapporté à notre population.

Les deux autres éléments que je voulais souligner et partager avec le conseil dans le cadre de cette réflexion autour de la problématique de la délinquance sont, d'une part, le nombre extrêmement important de vols de véhicules généralement de type SUV qui ont lieu pour des véhicules qui sont stationnés dans la rue, laissés à l'extérieur des propriétés, en tout cas qui ne sont pas protégés par leurs propriétaires. Il y a vraiment, je crois, une pédagogie du

garage à faire, on ne parviendra pas à lutter contre ceux qui font fonctionner une économie parallèle reposant sur le vol de véhicules. En revanche, il est possible pour chacun d'essayer de garer son véhicule dans sa propriété fermée.

Et troisième point que je voulais souligner avant d'ouvrir la partie des échanges, c'est une situation qui mérite un point d'information : beaucoup d'entre vous et beaucoup de Verriérois savent qu'on avait à Verrières une situation d'une maison régulièrement squattée dans le centre-ville et qui a occasionné beaucoup de troubles au voisinage qui étaient complètement inacceptables. Nous n'avons pas les moyens juridiques d'agir directement mais, après des efforts extrêmement importants, nous avons réussi, il y a trois jours, à faire en sorte qu'avec l'intervention de la police, du notaire représentant la succession puisque la maison en question était laissée à l'abandon par l'effet d'une succession un peu compliquée, nous avons fait en sorte que la propriété puisse être murée, dotée d'un dispositif anti-squat et qu'une sécurisation soit faite non seulement pour le bien lui-même mais surtout pour le voisinage puisque c'était réellement devenu un endroit tout à fait problématique. Je tiens à cet égard à souligner à quel point tu as évoqué Karine la participation citoyenne, il est, que ce soit dans le réseau de participation citoyenne ou au-delà, extrêmement important d'avoir des réseaux de solidarité et de voisinage qui fonctionnent et qui nous ont permis finalement d'avoir les leviers pour faire pression sur les ayants-droits de cette maison et d'arriver à dénouer la situation. Évidemment, c'est extrêmement problématique puisque c'est après un nombre tout à fait intolérable de cambriolages mais au moins la situation a fini par se régler, ce qui est un objet de satisfaction. Le fait est que nous avons tous une part à prendre en la matière. Est-ce qu'il y a des réactions ?

M. FASS : Quelques petites questions mais d'abord merci pour cette présentation qui a été la même qu'en commission effectivement. Je ne sais pas si c'est exactement l'objet de cette délibération mais je voulais connaître un peu quelle était votre stratégie de communication pour le conseil citoyen de surveillance qui participerait d'une façon ou d'une autre, si j'ai bien compris, à faire aboutir ce diagnostic permanent de la sécurité sur la ville. Ce conseil citoyen sera constitué comment ? J'ai aussi une question que j'ai déjà posée en commission mais je n'ai pas eu de réponse très claire : dans quelle mesure les conseillers municipaux de l'opposition pourraient participer à ce conseil citoyen ?

Et s'agissant du CLSPD, j'ai un peu la même question : dans quelle mesure les conseillers municipaux de l'opposition pourront être associés à ce comité ?

Et enfin, je vois que votre stratégie repose beaucoup sur ce CLSPD, on nous a expliqué en commission concrètement que nos chiffres, puisque vous nous dites que nous sommes dans une ville exposée à la délinquance, on en juge par les chiffres, mais on nous a expliqué en commission que justement on avait du mal à faire venir la police nationale sur Verrières et que cela était dû à un gros manque de moyens, qu'on avait du mal à interpeller et que nos

chiffres n'étaient pas assez gros par rapport aux villes alentour pour faire en sorte que la police se déplace, règle un certain nombre de problèmes et agisse. J'entends votre solution du CLSPD mais est-ce que vous avez une stratégie un peu plus lointaine que cela parce que je ne sais pas si ce sera suffisant ? Voilà quelques questions générales là-dessus.

M. le Maire : Avant de laisser Karine répondre aux questions, je suis bien navré de ne pas l'avoir fait spontanément parce que la question abordait le sujet de la police nationale, donc je ne l'ai pas dit, mais je voudrais avoir une pensée solidaire et préoccupée pour l'agent de police nationale qui a été renversé aux Ulis, c'est-à-dire sur notre circonscription, la nuit dernière. Et je tiens évidemment à affirmer notre profonde solidarité avec elle et tous ses camarades, c'est une première chose.

Deuxième chose : je souligne évidemment que si quelquefois nous regrettons que la police ne soit pas assez réactive, nous ne sous-estimons pas ce degré d'implication et d'engagement très absolu après ce fait dont on a été malheureusement témoins hier après tant d'autres événements, cela le montre tout à fait. La police très clairement n'a pas les moyens de nos ambitions, la police nationale s'entend, et ce n'est certainement pas la faute du commissariat de Palaiseau dont nous dépendons qui essaye d'avoir une réorganisation la plus efficace possible dans un secteur repensé, avec des stratégies repensées pour essayer notamment dans les enquêtes d'avoir une efficacité plus grande. Il faut savoir qu'il y a plus de 100 enquêteurs de police qui sont sur la circonscription de Palaiseau, désormais réunis pour travailler ensemble, et une volonté d'un maillage territorial plus efficace qui pour nous d'ailleurs se traduira notamment par davantage de présence d'agents de police nationale qui sont à Massy et non pas uniquement ceux qui sont à Palaiseau parce qu'il y a une proximité géographique qui peut rendre les choses peut-être plus rapides.

En tout cas, il y avait un enjeu, alors bien entendu on pourrait, constatant le manque de moyens de la police nationale, considérer que c'est à l'État de prendre ses responsabilités ; et redisons-le, c'est à l'État d'assurer la protection des citoyens. Nous sommes en France, en République, et l'usage de la force est un usage qui est légitime mais qui doit appartenir au gouvernement légitimement élu du pays. Maintenant, ce n'est pas l'usage de la force mais le fait est que face à cette situation, on entend tout à fait et c'est pour répondre à la question de la stratégie ou de la volonté, prendre nos responsabilités notamment en augmentant les effectifs de policiers municipaux présents sur le territoire. Nous allons avoir un nouveau chef de la police municipale, cela a été extrêmement compliqué de le trouver, on le doit aux méandres des parcours, des carrières et des cœurs mais c'est quelque chose qui est vraiment compliqué. Nous avons publié un poste d'agent de police et nous peinons à trouver des candidatures de valeur, nous sommes disposés, dès que ce poste aura été pourvu, à en ouvrir un autre pour faire monter les effectifs d'agents de police en situation d'activité à quatre, et dans le même temps nous sommes confrontés, alors que notre volonté est vraiment de

renforcer nos équipes, au départ d'un certain nombre d'ASVP qui ont manifesté leur désir de quitter notre territoire pour en rejoindre d'autres, ou de quitter la fonction d'ASVP à Verrières pour rejoindre d'autres fonctions, ce qu'on peut tout à fait comprendre mais qui, avec les difficultés de recrutement, nous place dans une situation qui n'est pas une situation facile, on essaye vraiment de tout faire pour pouvoir répondre à cet enjeu.

Je laisserai Karine répondre sur la place des citoyens et la participation citoyenne. Pour ce qui est des conseillers de l'opposition dans le CLSPD, je suis navré mais à nouveau la réponse sera la même que tout à l'heure, on aura une approche dans ce CLSPD qui sera une approche tout à fait ramassée et opérationnelle avec même pas tous les adjoints participants de ce CLSPD mais uniquement quelques élus qui sont en responsabilités en lien direct avec la thématique, ce seront deux ou trois adjoints selon toute vraisemblance, même si je n'ai pas encore arrêté la liste ; l'idée n'est pas de reconduire le conseil municipal en petit mais bien d'avoir un conseil qui soit le plus opérationnel possible, avec des chaînes de transmission et d'exécution les plus courtes possible, à cet égard par exemple on a un point police extrêmement régulier avec le commissaire de Palaiseau, et ça se passe dans des formats extrêmement réduits et réguliers, ce qui nous permet de travailler efficacement. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'échanges et pas de place pour les débats, et de ce point de vue la commission Sécurité a tout à fait vocation à se réunir bien plus souvent qu'une fois par an, comme le CLSPD, et à être très présente et très en interaction sur ces questions. Je pense notamment à la question du déploiement de la vidéoprotection sur lequel nous sommes en train de travailler, le cabinet ERM nous accompagne sur le CLSPD mais nous accompagne aussi sur la mise en place de ce schéma de déploiement de vidéoprotection, il va de soi que ce sera débattu avec l'ensemble des membres de la commission de sécurité et des membres du conseil municipal qui pourront participer aux travaux de cette commission, identifier les endroits où seront déployés ces instruments de vidéoprotection et réfléchir au déploiement progressif de ces instruments de vidéoprotection.

Karine, je te laisse répondre sur la partie conseil des citoyens et participation citoyenne.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Oui, cela avait déjà été évoqué en commission, en fait je pense que ce n'est pas du tout les mêmes instances, on a une participation citoyenne qui regroupe un certain nombre de citoyens qui décident de participer, qui s'engagent à venir nous rencontrer tous les trimestres, et surtout à faire remonter les faits de délinquance qu'ils voient autour d'eux, on peut effectivement imaginer que l'instance politique si l'on peut parler comme ça serait plutôt la commission de sécurité ; je pense qu'il y a plusieurs rôles à avoir, on a là une participation citoyenne qui est très active sur certains secteurs, et Monsieur le Maire rappelait ce qui s'est passé autour du lac, c'est vraiment très caractéristique de citoyens qui se mobilisent, qui font remonter un certain nombre d'actions et c'est vrai que ça a permis de résoudre la problématique.

Sur l'information du suivi de ce qui se passe, je pense que notre commission a totalement vocation à répondre à un certain nombre de questions, à pouvoir discuter, débattre de ce qui est proposé, donc pour moi ce sont vraiment deux choses différentes mais qui vont se mettre en position en parallèle, en partenariat, je l'ai dit en commission et je le répète ici : la sécurité, c'est l'affaire de tous. Ce n'est pas quelque chose qui doit être partisan ou quoi ou qu'est-ce, la sécurité est un fait individuel et un fait commun, et c'est quelque chose qui doit pouvoir se mettre en place dans différentes instances en fonction des fonctions que l'on a aussi à l'intérieur de la société et notamment du territoire verriérois.

M. le Maire : Merci Karine, j'observe d'ailleurs que pour rentrer dans le 21^{ème} siècle, nos concitoyens sont très doués et que les WhatsApp de rues peuvent être aussi extrêmement efficaces.

M. CHASTAGNER : Une question concernant la vidéoprotection : lors de la commission on en a parlé, je suis un peu surpris qu'on prenne en « exemple » dans le document ce qui a été fait à La Potinière parce quand on en a discuté en commission, on a dit il y avait une vidéo installée là-bas qui avait eu pour effet de déplacer le trafic dans les résidences autour, ce qui laisse supposer que l'installation de cette caméra à cet endroit-là n'a pas résolu le problème, et que la vidéoprotection n'est pas systématiquement une solution et qu'il faut creuser le sujet. Je ne dis pas que le sujet ne va pas être traité en profondeur mais je trouve dommage de mettre cela en exemple, pour moi c'est plutôt une illustration que cela n'a pas résolu le problème.

M. le Maire : Le fait est quand même que sur cette question-là et les gens qui travaillent sur ce sujet le savent, la vidéoprotection n'éradique pas les comportements infractionnels sauf éventuellement un petit peu de trouble à l'ordre public et encore, elle a effectivement pour effet de les déplacer ; alors ce ne sont pas tellement les comportements du type de ceux qu'on observait à La Potinière où il y avait un enjeu de trafic mais il y a surtout un enjeu de tranquillité publique qui se posait et c'est particulièrement vrai pour les cambriolages. On sait bien que la vidéoprotection a un effet pour le coup réellement préventif. Les cambrioleurs demeureront des cambrioleurs et on n'empêchera pas Arsène Lupin d'être Arsène Lupin, et les cambrioleurs de bas étage de l'être, mais le fait est que le trou noir que représente Verrières en matière de vidéoprotection doit absolument être éclairé par cela. Ce ne sera pas la panacée ni la solution à tout évidemment.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Pour parler de ce point particulier, en fait cela faisait des années que les riverains juste en face de La Potinière souffraient des rassemblements, en fait la caméra était posée là pour calmer un tout petit peu ce qui se passait à cet endroit-là. Le fait est qu'on a besoin d'une stratégie sur le déploiement de la vidéoprotection de façon à assurer un maximum de tranquillité un peu partout. C'est un exemple qui est extrêmement précis et qui en fait ne fait pas encore partie du maillage qui sera mis en place puisque la réflexion est en cours. On a aussi demandé au cabinet ERM de réfléchir avec nous, avec la police nationale qui nous aide aussi sur cette problématique-là,

pour savoir où ces caméras doivent être placées et qu'est-ce que cela permettra d'avoir en sachant que de toute façon on aura toujours de la délinquance malgré tout. Cela ne résoudra pas tout, tout comme, et j'ai partiellement répondu à la question que posait Jérémy tout à l'heure, le CLSPD ne résoudra pas tout non plus. Encore une fois c'est plein de petites choses qu'il va falloir mettre en place pour faire baisser un certain nombre de problématiques de délinquance que l'on rencontre, notamment les cambriolages, mais cela doit aussi passer par des campagnes de prévention et des choses à faire. François Guy parlait de rentrer sa voiture sur sa parcelle mais c'est aussi penser à fermer sa porte même lorsque l'on est chez soi, fermer ses fenêtres, plein de petites choses comme ça qu'il faudra s'efforcer de rappeler de façon à ce que l'on puisse avoir une vraie tranquillité. Mais ce sont les petits gestes de chacun qui permettront aussi de résoudre un certain nombre de problématiques.

M. le Maire : Et je tiens à redire que la commission Sécurité, et au-delà chacun d'entre vous s'il le souhaite, serait associé à la définition des priorités en matière de déploiement de la vidéoprotection d'une façon qui sera parfaitement ouverte à la participation de l'ensemble des membres du conseil.

Je crois qu'il y avait un deuxième point...

M. CHASTAGNER : Par rapport à ce que vous venez de dire, je précise juste que tous les Verriérois n'ont pas une parcelle pour garer leur véhicule.

M. le Maire : Bien sûr.

M. CHASTAGNER : Il y a beaucoup de gens qui vivent en copropriété et qui malheureusement n'avaient pas d'autre choix que de garer leur véhicule dans la rue.

M. le Maire : Absolument.

M. CHASTAGNER : L'autre point que je voulais aborder, on en a parlé en commission, c'est que c'est bien le problème, même s'il faut plutôt s'en satisfaire, que Verrières de mon point de vue ne subit pas une grosse délinquance. Il y a des sujets vraiment problématiques en termes de trafics, etc., on a parlé, de cambriolages mais ce n'est pas une ville qui est sous les feux des projecteurs en termes de délinquance, c'est bien d'ailleurs notre « problème » car le pendant c'est qu'on passe après les autres quand on a des problèmes.

Et pour le coup je vais vous faire part de mon expérience personnelle. J'habite la résidence du Clos et on vit depuis plusieurs années des problématiques que je n'appelle pas de la délinquance au sens où... même si l'on commence à avoir des affichages sur les tarifs pour du trafic de drogue, etc. On commence à s'inquiéter un peu mais c'est surtout de la nuisance sonore tard le soir, des scooters et des choses comme ça ; et le problème c'est que la police nationale ne se déplace pas pour cela. Les habitants, les résidents ne vont pas faire de main courante ou de dépôt de plainte pour ces sujets-là. C'est un peu un

cercle vicieux dans la mesure où derrière ce n'est pas considéré et donc la police ne se déplace pas.

Tout cela pour dire que vis-à-vis du CLSPD je pense qu'il faut que la ville ait une vraie stratégie pour traiter différemment ce sujet-là. J'ai été un peu choqué quand François Guy tu disais que l'État était dépositaire de l'usage de la force, oui, ok, soit, mais l'usage de la force et de la répression n'est peut-être pas forcément la seule solution que l'on peut apporter à ces problèmes.

M. le Maire : Je ne visais pas du tout les incivilités, pas du tout.

M. CHASTAGNER : Oui mais pour les sujets dont nous parlons, a priori ils sont connus depuis longtemps. Je crois bien que Karine m'avait dit que l'on savait qu'au Clos il y avait des soucis. Du coup je m'interroge, cela fait deux ou trois ans qu'on a ces soucis-là et pour autant on n'a trouvé aucune solution et donc on essaye de se trouver un rendez-vous avec Karine pour discuter de cela, mais avec les problématiques de confinement, etc., c'est un peu compliqué ; mais on va y arriver. Et notamment je me demandais si pour ces problèmes de nuisances, etc., on en a discuté justement avec des voisins, une espèce de petit collectif qui est en train de se monter. Aujourd'hui les « jeunes » n'ont pas d'espace pour se retrouver. Alors que font-ils ? Ils vont là où ils peuvent, là où ils sont à l'abri, où ils peuvent discuter tranquillement, mais est-ce qu'il ne serait pas aussi intéressant de rencontrer cette population, de discuter avec eux pour voir s'il n'y a pas des choses qu'on peut mettre en place au niveau de la ville pour qu'ils aient des endroits où ils peuvent se retrouver, discuter ? Alors il faut mettre un cadre bien sûr mais sinon on va les chasser d'un endroit et ils vont aller dans un autre endroit parce qu'ils ont ce besoin de se retrouver, de discuter jusqu'à tard le soir et ce n'est pas compatible avec nos horaires à nous.

M. le Maire : Il y a beaucoup de choses dans ce que tu dis, la soirée avance un peu déjà et nous avons beaucoup de points à voir encore, on ne règlera pas tout ce soir mais le fait est qu'il faut distinguer les choses. Quand je parlais du monopole de la violence, de la force qui appartient à l'État, je ne visais absolument pas des jeunes qui discutent dans un hall d'immeuble ni même un scooter qui fait beaucoup de bruit à une heure où il ne devrait pas en faire, ce qui évidemment dans mon esprit n'appelle pas une réponse par la force. Et c'est tout à fait juste qu'il y a un travail d'échanges, de pédagogie, de psychologie, d'accompagnement et qu'accessoirement le propre du CLSPD réunissant tous les acteurs autour de la table, c'est aussi d'essayer d'aller chercher des éléments de remèdes, mais c'est extrêmement compliqué et, encore une fois, je pense qu'on va avoir beaucoup d'échanges autour de ces sujets.

Alors je vais peut-être passer la parole à Caroline qui a par ailleurs était pendant des années la responsable de l'insécurité à Verrières et qui pourra réagir sur ces questions de CLSPD qu'elle connaît très bien. Et ensuite Karine sera certainement amenée à reprendre des éléments de précision.

Mme FOUCAULT : Je n'étais pas responsable de « l'insécurité » mais de la « sécurité », c'est un lapsus un peu amusant. J'avais deux questions. Une sur la vidéo mais je pense qu'on on a assez parlé, vous avez répondu à mon interrogation car j'étais un peu surprise que dans les décisions du Maire, il y ait deux dossiers pour cette entreprise qui va faire une étude pour la vidéoprotection et qui va aider aussi pour le CLSPD. Je voulais savoir si on allait être interrogé ou pas ? La réponse est oui, tant mieux et je vous en remercie.

J'ai une question d'actualité : Madame Péresse a dit, en tant que Présidente de Région, qu'elle aimerait que les villes de plus de 10 000 habitants aient une police municipale armée. Je voulais savoir ce que vous en pensez, Monsieur le Maire, ainsi que votre adjointe à la sécurité, est-ce que c'est quelque chose qui est prévu avec le nouveau chef de police municipale ? Je vois que c'est un dossier que l'on aura ensuite dans les dossiers du personnel, cette personne a monté de grade, je ne sais pas si c'est vous en l'accueillant qui l'avez monté de grade. Je me pose des questions mais la principale est : Est-ce que la police municipale de Verrières-le-Buisson va être armée ou pas ?

M. le Maire : Je me suis déjà exprimé sur le sujet, je n'ai très clairement pas d'opinion définitive à exprimer en la matière. Mon sentiment aujourd'hui est que nous ne sommes pas dans une situation dans laquelle il est souhaitable et/ou nécessaire d'armer la police municipale. Maintenant, on n'est pas une île et c'est tout à fait intéressant de voir les expériences de villes qui sont des villes voisines, parfois de taille plus petite que la nôtre, parfois de taille équivalente à la nôtre, et je sais pour en avoir discuté déjà beaucoup avec un certain nombre de collègues notamment de la CPS que certains ont franchi le pas et ne s'en portent pas forcément mal. Je crois que c'est vraiment en termes de formation, en termes d'exigences et en termes de danger pour les agents eux-mêmes, une décision extrêmement lourde de conséquences. Aujourd'hui, le diagnostic que je pose -et encore une fois ce n'est pas gravé dans le marbre- c'est que ce serait à tout le moins prématuré, pour ne pas dire franchement inopportun que d'en arriver là. Je suis vraiment très attaché au fait que l'usage de la force, et même là c'est l'usage des armes, soit le monopole de l'État. En tant que chef de la police municipale, en tant que supérieur de la police municipale qui travaille sous les ordres en direct du Maire, je dois vous avouer que cela me perturberait assez de savoir que j'ai des agents sous ma responsabilité qui sont armés sans être nécessairement suffisamment formés pour cela.

Tout cela pour dire que c'est un processus qui, s'il devait être engagé, serait vraiment très long et qui, pour moi, n'est pas engagé et pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Je crois que Karine va répondre sur le reste.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Oui, c'est de toute façon quelque chose dont il faudra discuter avec le chef de la police municipale quand il arrivera parce qu'il a de l'expérience, il a travaillé avec des équipes qui étaient armées et des équipes qui n'étaient pas armées. Donc je pense qu'il faudra que l'on se serve de son expérience pour voir ce qui est utile ou pas, en sachant qu'il y a

différents grades dans l'armement, cela peut être du Taser comme cela peut être un pistolet. Là aussi c'est voir dans tout cela ce qui pourrait être ou ne pas être utile à Verrières, mais là je pense qu'il faut une expertise et quelqu'un qui connaisse intimement le sujet. Il faudra qu'il arrive, qu'il fasse un diagnostic de ce qui se passe sur la ville, de l'armement qui existe actuellement pour les policiers municipaux. C'est une discussion qu'il faudra qu'on ait avec lui et surtout il faudra qu'on prenne suffisamment de recul et ne jamais se précipiter.

Pour répondre à David Chastagner, encore une fois le CLSPD n'est pas l'alpha et l'oméga de tout. Il y a en fait d'autres choses, d'autres éléments qu'on peut mettre en place et c'est pour cela qu'il faudrait vraiment qu'on arrive à se voir et la balle est dans ton camp, j'ai fait des propositions, il n'y a que toi qui n'as pas répondu et donc j'attends de voir quand tu es disponible parce que la police nationale peut nous proposer ce que l'on appelle des GPO pour avoir vraiment quelque chose d'opérationnel sur un secteur, sur un quartier, pour réussir à réfléchir sur une problématique et arriver à la dénouer.

Il y a sans doute un travail fin qui pourra être fait avec la jeunesse sur de la prévention, sur de la discussion à avoir sur les bons comportements sur la voie publique, sur les besoins d'espaces qui pourraient se faire ressentir. Bref, il y a pas mal de choses à se dire, à discuter, beaucoup de communication à mettre en place et c'est vrai que ces problématiques de sécurité sont aussi parfois des choses transversales, donc il va falloir qu'on travaille tous et encore une fois tous ensemble, tous les Verriérois, pour faire que ces chiffres qui ne sont pas si mauvais que cela soient meilleurs de jour en jour et petit à petit.

M. le Maire : Vous avez tous les deux, je le vois, utilisé la fonction tchat d'échanges privés pour coordonner vos agendas et avant la fin de cette réunion qui va durer un petit peu puisque nous sommes au point 7 sur 34 ou 35, vous allez pouvoir trouver une date qui soit commune. S'il n'y a plus de demandes d'interventions, je vais passer au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 26 voix Pour et 7 abstentions.)

M. le Maire : Nous ne passons pas à la résolution suivante qui est annulée, vous en aurez l'explication dans la suivante, il s'agit de nous adapter aux échanges qui se sont tenus dans le cadre du comité consultatif ouvert commerce intervenus après la première formulation de l'appel à manifestation d'intérêt qui reposait sur une qualification dans le domaine public du local du Passage du Village que nous avons préempté, et nous avons décidé de suivre les recommandations du comité qui nous ont convaincus.

M. DOSSMANN : Je passe la parole à Jean-Louis Carrasco.

7 – Supprimé

8- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Projet pour un nouveau commerce en centre-ville »

(Rapporteur : M. Jean-Louis CARRASCO)

M. CARRASCO : Effectivement, nous n'avons pas chômé dans les réunions avec les commerçants et les artisans depuis cette rentrée, puisque nous nous sommes vus, et en septembre et lors du premier comité consultatif commerce et artisanat qui a eu lieu le 26 octobre, et nous avons convoqué les commerçants dans un comité consultatif extraordinaire pas plus tard que la semaine dernière, le 9 novembre, pour aborder un certain nombre de mesures pour essayer d'aider les commerçants et les artisans dans cette crise sanitaire du Covid qui nous frappe tous durement.

La note explicative de synthèse n° 8 traite d'un sujet qu'on avait déjà abordé et annoncé notamment sur l'appel à manifestation d'intérêt pour un nouveau commerce en centre-ville. On vient maintenant de préciser les contours de cet appel à travers cette note. Je rappelle que la ville a fait l'acquisition d'un local commercial de 126 mètres carrés situé dans le Passage du Village, entre la rue de Paron et la rue d'Estienne d'Orves. Cet investissement permet à la ville de proposer un commerce prometteur, un local à des conditions avantageuses.

Afin de promouvoir, innover et proposer un projet structurant pouvant offrir à un nouveau commerce de s'installer dans ce Passage, la ville a émis un appel à manifestation d'intérêt pour un nouveau commerce en centre-ville. Le candidat retenu pourra bénéficier d'un bail commercial de type 3, 6, 9. Nous en avons débattu lors de ce comité et après moult échanges il nous est apparu que pour conserver une attractivité de ce local pour de futurs investisseurs ou de futurs commerçants, il était plus opportun de faire cela sous forme de loyer.

Le loyer mensuel de départ sera en dessous de la barre des 2 000 €, soit 1 950 €, il sera révisé annuellement selon l'indice de référence stipulé dans le bail et l'occupant des lieux pourra y exercer uniquement l'activité ou les activités notifiées dans ce bail initial, ce qui nous évitera bien des travers par la suite si ce bail venait à être dénaturé au-delà de ce nous escomptions ou attendions au départ, auquel cas nous déplaçonnerions ce loyer.

L'ensemble des charges de fonctionnement : fluides, abonnements téléphoniques, internet, frais d'entretien, seront à la charge du locataire bien sûr, il ne faudrait pas que cela devienne à titre gracieux. Le locataire s'engage aussi à souscrire une police d'assurance, bien sûr vous avez tout cela dans la note.

Par contre, les travaux de remise en état de ce local qui est un peu vieillot seront à la charge de la ville selon un cahier des charges qu'on transmettra au candidat et celui-ci devra faire les travaux spécifiques liés à propre activité, par exemple s'il doit installer une cuisine ou autre chose, il devra les faire de son côté.

Pour candidater toute société en activité immatriculée au RCS ou au registre des métiers pourra le faire, avec aucune contrainte géographique quelle qu'elle soit. Ce que nous voulons, c'est que cet appel à manifestation soit le plus attractif possible et nous apporte une palette de propositions la plus intéressante. Le candidat doit proposer un projet qui s'attachera au maintien d'une présence commerciale équilibrée et forte sur la commune. On veut que ce commerçant s'implique dans la vie locale de Verrières-le-Buisson tout en valorisant et dynamisant le commerce de proximité, et donc bien évidemment on espère que son offre sera complémentaire à l'offre commerciale existant aujourd'hui.

Un comité de pilotage composé de six élus et non pas cinq comme écrit sur la note sera composé d'un élu de chaque groupe de l'opposition, donc quatre de la majorité et deux des deux autres équipes. Nous aurons également des représentants consulaires à savoir la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et de l'Industrie également, la Communauté de Paris-Saclay pour nous assister dans ce jury, ainsi qu'un artisan et un commerçant pour nous orienter sur les différents dossiers qui seront reçus, selon une grille d'évaluation comprenant différents critères. Et là, ce que nous souhaitons évaluer dans ces critères, c'est l'adéquation du projet avec les objectifs que l'on s'est fixés, la pertinence du projet, la crédibilité du modèle économique, c'est aussi important que ce commerce qui s'installe ait au moins les reins solides pour pouvoir continuer son idée.

L'impact sur le commerce de proximité : Ce que l'on souhaite, c'est bien évidemment une dynamisation du commerce en centre-ville et largement sur la commune et sa capacité bien sûr à mener son projet avec sa connaissance du secteur, etc.

Bien sûr, on regardera les projets qui sont susceptibles de créer de l'emploi potentiellement et à ce moment-là le comité retiendra trois à cinq dossiers qui seront présentées pour avis à la population à travers une exposition des projets. Le recueil d'avis se fera sur une trentaine de jours avec un formulaire proposé en ligne sur le site de la ville, et disponible au moment de l'exposition. Au terme de la concertation, la Mairie procédera à la sélection des candidats retenus.

M. le Maire : Merci beaucoup pour cette présentation complète d'un projet dont on a déjà beaucoup parlé.

Mme FOUCAULT : Merci pour ces deux commissions qui ont eu lieu, qui étaient vraiment très intéressantes et très riches. On a juste une petite question à poser : au début d'une réunion, on a parlé d'artisans et de commerçants et là avec la notice explicative on a l'impression qu'il ne s'agit que de commerces. Je voudrais savoir si les artisans peuvent postuler aussi ?

M. CARRASCO : Oui, ce n'est pas limité aux commerces. En général les artisans sont aussi commerçants, donc bien sûr c'est ouvert aux artisans.

Mme FOUCAULT : D'accord. Une autre précision sur ce dossier qui est très complet au niveau des taxes d'habitation et foncière, est-ce qu'il y aura une

aide ou est-ce que la taxe foncière c'est la ville qui la paye et la taxe d'habitation, c'est celui qui occupera le local ?

M. le Maire : Ce qui relève du foncier sera payé par la ville et ce qui relève de l'habitation sera payé par le locataire qui paiera un loyer avantageux. Cela fait partie de l'équilibre général qu'on examinera mais on n'a pas vocation à s'enrichir bien entendu sur cette activité qui est vraiment faite pour le bien commun. En revanche, on n'a pas non plus vocation à assumer des coûts qui sont liés à l'activité elle-même.

M. CARRASCO : C'est la ville qui est propriétaire, donc la taxe foncière est payée par la ville.

Mme FOUCAULT : D'accord mais parfois certaines villes vont plus loin. Comme ce n'était pas marqué, c'était juste pour savoir ce qu'on payait et ce qu'on ne payait pas.

M. CHASTAGNER : Entre les deux versions de documents qu'on a reçues, on a revu le loyer à la baisse, c'est plutôt encourageant. Maintenant est-ce que 1 950 € ne reste pas un loyer assez élevé pour un commerce qui se lance ? Est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer un mécanisme où le loyer évoluerait en fonction du chiffre d'affaires du commerçant de façon à ce qu'au démarrage ce ne soit pas une charge démotivante, et au fur et à mesure, quand le commerce commencera à bien fonctionner, on aurait pu augmenter.

M. le Maire : Dans un autre système, on aurait pu, dans un système de domanialité publique, le faire mais à partir du moment où ce sont des baux commerciaux, les règles d'accompagnement et de détermination des montants des loyers sont des règles extrêmement précises... En substance, la détermination du loyer est extrêmement encadrée et donc après les échanges de la première commission, on a pris l'attache de spécialistes de l'immobilier connaissant bien le marché Verriérois, c'est extrêmement difficile parce que tout dépend aussi du type d'activité et c'est la valeur de référence que l'on prend, si jamais on voyait de très beaux projets qui pour autant n'arriveraient pas à avoir un équilibre financier, on se réinterrogerait sur le montant. D'ailleurs, je ne vous demande pas aujourd'hui de fixer le montant mais bien d'approuver le principe de l'appel à manifestation d'intérêt. On a tout à fait une capacité de souplesse par rapport à cela mais il faut que les choses soient claires par rapport à la démarche et au montant, et globalement il semble de l'avis de ceux qui connaissent le marché que nous soyons plutôt en dessous des prix du marché. Il y a quelques baux qui sont moins chers mais on est plutôt en-dessous des prix du marché ; mais on saura être pragmatiques.

M. CARRASCO : On est effectivement en-dessous des prix du marché, ce que l'on souhaite c'est vraiment un commerce qui soit viable, dont on espère qu'il arrive avec une solidité. Si l'on devait demain aider d'autres commerçants à mettre un pas dans une activité pour la tester, nous analyserions sans doute d'autres dispositifs.

M. CHASTAGNER : Pour terminer, à la lecture du document, a priori on n'a pas d'idée du type de commerce que l'on voudrait, commerce de bouche, artisan, commerce de service ou quoi que ce soit ?

M. le Maire : Absolument et d'ailleurs il y a un message que je redis pour vous, pour ceux qui écoutent ce soir et ceux qui écouteront en différé, n'hésitez pas à relayer l'appel le plus largement possible pour qu'on ait des projets intéressants. Au contraire, ce sera un gage d'intérêt et tous les domaines peuvent être envisagés dès lors qu'ils répondent à nos objectifs.

Mme CLEVÉDÉ : Je voulais remercier Jean-Louis pour tout ce qu'il a fait parce qu'effectivement mon mari est commerçant et c'est la première fois qu'on a un vrai projet avec un vrai maire-adjoint qui fait du bon boulot. Ce projet, on le soutient, j'ai juste un bémol sur le prix du loyer mais on en a déjà parlé, je pense qu'il y a eu plein d'études qui disaient que Verrières c'était fructueux pour l'artisanat et le commerce mais on voit au global que cela ne marche pas. Peut-être qu'il faudra revoir encore à la baisse mais j'espère que votre projet va marcher parce que c'est vraiment un très joli projet, je vous remercie.

M. CARRASCO : Merci Emmanuelle pour ces encouragements, c'est le fruit de toute une équipe, bien évidemment, puisque nous avons maintenant Amélie qui travaille dans l'équipe et le soutien des autres élus et adjoints du Maire qui nous soutiennent dans cette aventure.

M. le Maire : Merci, nous allons passer au vote : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'adoption de cette résolution ? Est-ce que quelqu'un souhaite s'abstenir ?

(Vote : L'appel à manifestation d'intérêt est adopté à l'unanimité.)

M. le Maire : Je vous remercie.

- Signature d'une charte entre la Ville et la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Carrasco)

M. le Maire : Je vous rappelle que c'est ce point qui n'était pas à l'ordre du jour et que nous avons à l'unanimité accepté d'ajouter par cohérence constatée.

M. CARRASCO : En effet, c'est extrêmement récent, nous avons rencontré la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, toujours dans le renforcement du lien de la ville avec ses artisans qui est un autre combat que nous souhaitons mener. C'est-à-dire valoriser nos artisans verriérois.

Donc parallèlement à la délégation d'une délégation et d'un comité consultatif dédié au commerce et à l'artisanat, on a souhaité travailler activement avec les chambres consulaires pour soutenir ensemble ces secteurs d'activité qui font un peu la richesse économique également d'un écosystème territorial. Déjà développée avec succès dans certaines régions a priori nous a-t-on dit,

notamment en PACA, une charte engage la ville signataire à valoriser l'artisanat dans son territoire et à être un relais en matière de communication.

L'objectif est de sensibiliser la population à l'importance de faire travailler les entreprises locales et artisanales dans notre territoire, tant les artisans et commerçants que les autres métiers, et je pensais et nous pensons notamment au bâtiment, à l'artisanat d'art et autres types d'artisanat.

Parallèlement, cette charte permettra de renforcer le lien entre la ville et ses artisans à travers notamment des rencontres organisées une à deux fois par an réunissant les artisans, les élus municipaux, les agents de la CMA et les agents de la ville, la première d'entre elles étant normalement la signature officielle de la charte. Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, ces rencontres sont quand même un peu compromises, néanmoins la charte peut être signée comme point de départ, un renforcement des liens artisans-ville-CMA avec l'organisation tout d'abord d'une première réunion dès que les conditions le permettront.

Cette signature permettra notamment d'engager une première campagne de communication autour de l'acte « Consommer local » non seulement auprès des commerçants mais « consommer local, consommer artisanal », les éléments graphiques sont déjà en cours de validation auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ils nous seront proposés d'ici une quinzaine de jours. La CMA fournit alors les supports à la ville pour sa campagne. Cette charte est un engagement partenarial sans aucune dépense financière entre les signataires.

M. le Maire : Merci beaucoup. Vous aurez bien compris que l'intérêt du calendrier est aussi de pouvoir déployer cette campagne le plus rapidement possible avant la période de la fin de l'année. Est-ce qu'il y a des réactions face à cette résolution ? S'il n'y en a pas, je vais me la soumettre aux voix.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

33- Convention de mise en place d'une opération chèques cadeaux en soutien aux commerces de proximité suite à la crise sanitaire.

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

M. DOSSMANN : Comme vous avez déjà pu le voir nous proposons des chèques cadeaux d'un montant nominal de 10 € ; les bons pour permettre de retirer ces chèques cadeaux figureront dans le mensuel de décembre et les Verriérois pourront retirer en mairie ou dans des lieux qui seront à définir ultérieurement un chèque cadeau à faire valoir chez les commerçants de proximité. On les a définis comme étant des établissements recevant du public de types cinquième catégorie, c'est-à-dire des magasins de vente et également des commerces de type N comme les restaurants et débits de boissons. On exclut en fait les grandes surfaces. Un seul chèque cadeau pourra être utilisé par foyer et non pas par personne puisque c'est distribué dans le mensuel, et cette opération est initiée et financée par la ville et elle est

portée par les associations de commerçants, à savoir l'ACV et l'Envol des Prés Hauts.

Pour des questions de facilité, nous envisageons de verser la subvention à l'Envol des Prés Hauts qui s'est déclarée prête à gérer ces chèques cadeaux. La subvention que nous envisageons de verser est de 72 000 € correspondant à la valeur faciale des chèques cadeaux et 4 000 € pour la réalisation des chèques et les frais divers de gestion. Ces 72 000 € correspondent en gros à 210 000 € de chiffre d'affaires mis dans le commerce de proximité. En effet les personnes qui utiliseront ces chèques cadeaux devront dépenser au moins 30 € par achat.

Comme autre élément, il y a un calendrier de mise en œuvre, le prochain mensuel comportera le coupon permettant de retirer le chèque cadeau ; la date limite pour retirer son chèque cadeau sera le 31 décembre 2020 ; la durée de l'opération chez les commerçants sera décembre 2020 et janvier 2021 ; et la date d'utilisation des chèques expirera le 31 janvier 2021. La date limite pour les commerçants pour déposer les chèques auprès de l'association sera le 28 février 2021.

M. le Maire : Merci. Il est absolument évident que c'est une délibération importante qui traduit notre volonté de soutenir rapidement et opérationnellement le commerce verriérois en faisant en sorte que tous les Verriérois aient la possibilité de fréquenter les commerces de la ville y compris les Verriérois dont on sait qu'ils n'ont pas dans leurs habitudes ou plus dans leurs habitudes de fréquenter les commerces de la ville, donc ceux qui ont l'habitude ne la perdront pas et bénéficieront de cet accompagnement, et ceux qui n'ont pas l'habitude pourront la retrouver, c'est vraiment quelque chose qui nous est apparu absolument nécessaire.

Mme FOUCAULT : C'est quelque chose qui existe dans d'autres villes depuis longtemps et normalement ça fonctionne bien. Ma question est l'utilisation seulement sur le mois de janvier, je pense aux commerçants qui ne sont pas ouverts actuellement, ils ne peuvent pas vendre ce qu'ils ont chez eux puisque c'est non-essentiel, et ce que je crains, c'est qu'en janvier ces magasins qui auront énormément besoin de cette aide ne puissent pas l'utiliser, ce qui ferait que peut-être à la louche 15 ou 20 magasins, peut-être 30 au maximum profiteraient de ces 72 000 € alors que ces gens qui seront fermés ne pourront pas du tout en profiter. Je trouve cela très bien mais je pense quand même à ces commerces qui ne sont pas actifs, qui sont fermés, je ne suis pas sûre qu'ils pourront ouvrir au mois de janvier.

M. le Maire : Nous y pensons aussi et il y a quand même la possibilité non négligeable que les commerces délaissés aujourd'hui aient la possibilité de reprendre leur activité d'ici la fin du mois de janvier, c'est même le cas aujourd'hui, il n'y a aucun scénario qui n'envisage pas cette réouverture. Par ailleurs, le dispositif est utilisable dans tous les commerces verriérois partenaires, y compris ceux qui pratiquent par le mécanisme « réservé-retiré » ou « click and collect », ce qui signifie que le champ des commerces qui

pourront bénéficier de ce mécanisme est beaucoup plus large que les seuls commerces qui restent ouverts parce que regardés comme essentiels aujourd'hui. Ce qui accessoirement est quand même une part très importante de nos commerces de centre-ville puisque les coiffeurs évidemment sont fermés, il y a quelques commerces qui sont fermés mais la très grande majorité des commerces verriérois est encore ouverte.

Mme FOUCAULT : Il y a quand même les vendeurs de vêtements, il y a les esthéticiennes, cela fait quand même du monde de fermé, il ne faudrait pas les oublier. Et c'est vrai qu'on espère tous qu'ils ouvrent vite mais ce ne sera pas forcément le cas et il faudra peut-être réfléchir à quelque chose pour ces gens qui ne pourront pas faire du prêt à emporter.

M. le Maire : On continuera à réfléchir.

M. YAHIEL : Nous trouvons cette initiative heureuse sur le fond et dans sa conception parce qu'elle est simplement menée et qu'elle va déboucher probablement dans une période de forte utilité, donc c'est bien que la cible puisse être atteinte. Il me semble qu'on tire un peu court, vous me direz que 72 000 € c'est déjà une somme, mais 10 € nécessitant de pratiquer un achat de 30 €, avec cela on voit bien que cela ne va pas révolutionner les choses. Donc je me demande si l'on n'a pas une idée extrêmement constructive qui est un peu desservie par ce quantum budgétaire un peu court.

Deuxièmement -mais je critique moi-même ma proposition-, je pense qu'il n'y a pas de gradience sociale dans cette affaire puisqu'on donne la même chose à tout le monde, ce qui est éminemment démocratique, mais vous savez qu'en matière d'impôt négatif, quand on donne la même chose à tout le monde on est un peu régressif. Si l'on avait eu le temps, on aurait probablement pu créer un barème pour concentrer l'aide sur le public qui en a le plus besoin. Je ne veux être désagréable pour personne mais nous sommes un certain nombre autour de cette table virtuelle à ne pas être émus par 10 € de plus ou 10 € de moins alors que nous avons des voisins, des connaissances âgées et moins âgées pour lesquelles c'est un enjeu supérieur. Donc c'est un regret que je ne vous impute pas, si je puis dire, puisque le calendrier joue contre l'expression de ce type de raffinement, en revanche sur le premier point je n'ai pas d'idées de chiffres en tête bien entendu mais il me semble qu'on ne va pas avoir un effet de souffle et que tout cela, bien qu'étant bien vécu par les intéressés sans aucun doute, risque de passer un peu à côté de cette cible qui était une belle cible bien pensée et bien menée.

M. le Maire : Merci pour les louanges comme pour les critiques. Le fait est que la cible du dispositif n'est pas une démarche qui se veut comme sociale, c'est une démarche qui se veut économique et les seuls bénéficiaires réels doivent être dans notre esprit les commerçants partenaires à Verrières. En cela on ne rate pas la cible parce que la cible est là.

La remarque sur le montant est incontestable, bien évidemment on préférerait faire des montants plus élevés. Aujourd'hui je pense qu'on essaye de rester raisonnable et la remarque que faisait Caroline est aussi pertinente parce

qu'en voulant aider les commerçants il y a peut-être plusieurs cibles auxquelles il faut faire attention, et d'ailleurs le point suivant à l'ordre du jour illustrera un autre type d'accompagnement. Le fait est qu'on essaye de faire feu de tout bois en la matière et de ne laisser rien de côté. Donc on va essayer, c'est la première fois qu'on va le faire, on va voir comment cela se fait, la somme est quand même importante à l'aune des subventions qu'octroie la commune et au vu des retours et des résultats on en tirera un enseignement.

Juste pour poursuivre sur cette idée que la démarche se veut la plus complète possible, on va aussi valoriser et utiliser les actions de la CPS qui visent le même objectif : relayer les propositions autour de l'accompagnement des loyers, utiliser la proposition de la CPS qui devrait être votée mercredi en conseil communautaire de mettre en place un dispositif du dernier kilomètre ou de livraison avec l'aide d'un triporteur et un accompagnement pour pouvoir accompagner les commerces de proximité dans leurs démarches de livraisons. Bref nous ne nous considérons pas comme satisfaits par notre propre proposition, il s'agit en réalité simplement d'une corde, d'un instrument qu'on va mobiliser et qui tombe plutôt bien dans le calendrier parce que cela tombe aussi au moment des fêtes, et c'est un signe de solidarité à l'égard des commerçants. Mais encore une fois, j'abonde tout à fait dans le sens que ce n'est pas beaucoup mais c'est quand même beaucoup et on en tirera les conséquences et s'il faut développer les modes d'accompagnement, on les développera.

Mme CLEVÉDÉ : Je voulais juste dire, après avoir été présidente de l'association des commerçants de Verrières pendant quelques années, que l'ensemble des commerces avec lesquels je peux discuter encore en parallèle avec Jean-Louis sont tous satisfaits de cette décision. Ils apprécient ce coup de main, le but est de faire rester les gens dans Verrières, c'est sûr qu'ils ne vont pas s'enrichir avec 10 €, cela va être vite utilisé mais l'idée est celle-là et elle est bonne, elle est excellente, elle n'est pas suffisante, on est tous accord mais c'est déjà pas mal et moi je veux saluer ceux qui en sont à l'initiative.

M. le Maire : Merci beaucoup.

M. CARRASCO : Juste un petit mot : ce n'est peut-être pas beaucoup mais c'est quand même beaucoup quand on additionne tous les 10 € au niveau de la commune, c'est quand même un effort budgétaire qu'il faut faire, il ne faut pas non plus le sous-estimer. Mais au-delà de l'impact économique de cette initiative, c'était plus l'idée de stimuler les Verriérois à aller chez les commerçants, d'enclencher pour nous les actions, elles ne vont pas s'arrêter à ce chèque, elles vont continuer dans la communication comme on le fait sur le site internet. On réfléchit encore à tout un paquet de mesures pour inciter les Verriérois à consommer local, et donc ce n'est que le début, on vient juste de commencer.

M. TIXIER : J'ai peut-être raté l'information mais pour les gens qui nous écoutent et nous regardent, comment peut-on s'assurer que ces chèques

profitent aux petits commerces locaux et non pas aux surfaces un peu plus importantes, évidemment on pense tous aux grands commerces ?

M. le Maire : Tu as raison, on cible une catégorie particulière que sont les établissements recevant du public de cinquième catégorie qui ne concernent que les petits commerces à Verrières, ce qui procède par exclusion non pas que les autres ne soient pas légitimes, mais ils sont ouverts et n'ont pas les mêmes difficultés. En ce qui concerne Verrières, il ne s'agit ni d'Intermarché, ni de Carrefour Market ni de Carrefour Contact, ni de Picard qui appartiennent à des enseignes nationales et qui n'ont pas la surface des ERP de cinquième catégorie. En revanche tous les autres commerces sont concernés, ou les artisans exerçant une activité commerciale, tous ces commerces sont concernés en la matière. Donc cela va du pressing au commerce de bouche en passant par le réparateur de cycles et que sais-je.

S'il n'y a pas d'autres questions je vais passer au vote.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

32- Mesure de soutien pour un commerce de la ville

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

M. DOSSMANN : Nous avons été sollicités par un commerce qui loue son local à la ville, à savoir MC Coiffure qui nous demande si on peut l'exonérer des loyers d'octobre, novembre et décembre 2020, soit un montant de 2 535 €. Je propose que le conseil municipal autorise l'exonération des loyers du quatrième trimestre 2020 pour ce commerce.

M. le Maire : Merci. En l'occurrence, c'est parce que nous avons un commerçant dont nous sommes le bailleur qui nous a présenté la demande, nous avons un autre local commercial mais nous n'avons pas reçu de demande équivalente, on l'avait accompagné dans la première période, cet autre local n'est pas en activité en ce moment par l'effet de la volonté du preneur à bail.

Et comme je le disais, il y aura d'autres dispositifs pour les commerçants qui ont des baux de droit privé, vous avez tous entendu que le gouvernement accorde un dégrèvement d'impôts, un crédit d'impôts pour les bailleurs privés qui vont consentir des abandons de loyers pour leurs locataires commerçants ; et la CPS va proposer au prochain conseil communautaire d'après-demain un dispositif d'accompagnement des loyers pour les commerçants qui sont soumis à ces difficultés que tous traversent aujourd'hui. Je pense qu'il n'y a pas besoin de grands débats. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ?

M. HULIN : J'imagine que vous avez des contacts avec des propriétaires privés, je pense qu'il serait utile de prendre contact avec eux pour leur faire comprendre tout l'intérêt qu'ils auraient à faire cela. Bien sûr ce sont eux qui décident mais je pense qu'il faut peut-être leur faire connaître les choses et les

pousser à prendre ce genre d'initiatives pour aider les commerçants qui louent. Il me semble qu'au premier confinement il n'y avait pas eu énormément d'actions dans ce sens des propriétaires privés, sauf erreur, ce qui ne facilite pas la vie des commerçants de la ville. Donc c'est bien d'être en soutien sur ce sujet.

M. le Maire : Absolument. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. CHASTAGNER : Juste une précision : dans l'énoncé on parle des loyers d'octobre, novembre et décembre pour 2 535 €, est-ce que c'est par mois, j'imagine que ce n'est pas pour les trois mois ?

M. le Maire : Non, c'est pour l'ensemble. S'il n'y a pas d'autres questions je vais soumettre cette résolution au vote.

Mme CLEVÉDÉ : Est-ce qu'il y aurait l'idée de soutenir d'autres commerces qui auraient des difficultés, qui sont fermés depuis déjà quinze jours et qui ont déjà été fermés avant ? Est-ce qu'on a déjà envisagé de faire appel éventuellement aux associations pour savoir s'il y avait des commerces qui allaient fermer définitivement à cause de cela et est-ce qu'on serait prêt à les aider ?

M. le Maire : Il y a des échanges mais il faut savoir que l'intervention économique en général n'est pas une compétence de la ville. C'est la raison pour laquelle on est forcé de passer par des subventions aux associations pour les chèques, ce que nous venons de faire, et là nous sommes dans une situation un peu différente parce qu'on est dans cette capacité en tant que propriétaire bailleur d'intervenir directement. C'est la raison pour laquelle c'est la CPS qui a la compétence en la matière, c'est l'intercommunalité qui va adopter ce dispositif qui est quand même un dispositif d'accompagnement qui pourra aller jusqu'à un montant de 800 € par mois pour les commerçants touchés par la fermeture administrative, ce qui est quand même assez significatif.

Maintenant de toute façon on sera en soutien des Verriérois qui rencontreront des difficultés dans la mesure de ce que l'on peut légalement faire et dans la mesure de nos moyens évidemment. On ne peut pas tout faire et je dirais même que, malheureusement, dans ce domaine-là, on peut faire relativement peu de choses, mais ce que l'on peut faire on le fera et avec tous les partenaires mobilisables, y compris en servant de relais si c'est nécessaire, cela a été évoqué par Jean-Louis Carrasco. On a maintenant une chargée de mission auprès de la DGS dont la mission est précisément de porter au niveau des équipes de la Mairie ce type de problématique et elle aura à cœur de continuer à le faire autrement que par des vidéos.

M. CARRASCO : Je voudrais juste rajouter les aides de la CMA pour numériser son commerce et rentrer dans l'ère un peu plus numérique, on en parle beaucoup dans la presse aujourd'hui mais je crois que c'est une aide qui n'est pas anodine puisqu'elle peut s'élever à 1 500 € pour un investissement

de 3 000 € pour aller sur du click and collect, cela aussi c'est à noter et je rejoins tout ce qui a été dit. Merci.

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette résolution ? Est-ce que quelqu'un souhaite s'abstenir ?

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie.

9- Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Communauté Paris-Saclay concernant les exercices 2016 et suivants transmises le 29 septembre 2020

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. DOSSMANN : Dans le rapport de synthèse de la Chambre Régionale des Comptes, cette dernière pointe une intercommunalité « peu intégrée » malgré le renforcement des mutualisations, vous en savez tous l'origine puisqu'à l'époque la CAHB était très intégrée alors que Nord Essonne n'était pas intégrée ; à noter une répartition déséquilibrée des charges entre les communes et la communauté d'agglomération au détriment de cette dernière. Elle a noté aussi une situation financière stabilisée, une gestion différenciée des équipements culturels engendrant une différence de traitement des usagers. Et donc, la Cour Régionale des Comptes a adressé ses recommandations à la CPS que celle-ci devra suivre, vous avez les précisions dans le rapport.

Mme THEISEN : J'aurais une question qui n'est pas directement liée à cette délibération mais un peu liée quand même. Cela fait plusieurs fois qu'on parle de la communauté, est-ce qu'on pourrait avoir une fois une liste des compétences qui peuvent être déléguées par les communes à la communauté, une liste de celles qu'on délègue et savoir pourquoi on délègue cela plutôt qu'autre chose ? Qu'est-ce qu'on y gagne et qu'est-ce qu'on y perd ? Ce n'est peut-être pas directement au niveau du conseil municipal que cela se fait et je ne voudrais pas prendre trop de temps aujourd'hui, mais peut-être dans une commission pourrait-on le savoir ne serait-ce qu'à titre pédagogique.

M. le Maire : En tout cas nous ferons en sorte que la liste qui est tout à fait accessible et tout à fait clairement posée soit communiquée à l'ensemble des membres du conseil. Quant aux avantages comparés, il faut savoir que nous avons rejoint une communauté d'agglomération en 2016 qui est très peu intégrée et dans laquelle deux traditions s'opposaient : la tradition d'Europe-Essonnes, c'est-à-dire la communauté qui s'était bâtie autour de Massy qui était extrêmement peu intégrée, on murmure même que c'était la communauté la moins intégrée de France, et d'un autre côté la communauté Paris-Saclay qui

était un peu plus intégrée mais avec un allant extrêmement réservé sur l'intégration. Ce qui fait que zéro et pas beaucoup, cela fait quand même toujours pas grand-chose, et donc on est sur une communauté qui est plutôt en retrait sur les missions à assumer et d'ailleurs il y a même encore des interrogations typiquement sur les conservatoires qui ont été transmis par un grand nombre de communes, certaines s'interrogent ; de même que la voirie qui a été transmise par certaines communes, beaucoup s'interrogent aussi, c'est extrêmement compliqué mais c'est lié aussi non seulement à notre histoire mais aussi à la géographie de Paris-Saclay qui est une communauté à la fois très dense et en même temps très étendue dans sa superficie avec des dynamiques qui vont de Linas jusqu'à Verrières-le-Buisson qui sont les deux points extrêmes, et c'est quasiment de la taille d'un département. Mais on transmettra la liste. Je vais soumettre ce point à la prise d'acte.

(Vote : Il est pris acte.)

10- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 30 septembre 2020

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme FOUCAULT : Je voudrais savoir pour les ordures ménagères, sur les cinq communes est-ce que Verrières-le-Buisson est dedans ?

M. le Maire : Non.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - Désignation des représentants au Syndicat mixte Autolib' Métropole.

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote : Les deux candidats sont désignés par 28 voix pour et 5 abstentions.)

M. MORDEFROID : Juste une remarque : la question n'a pas été posée mais je donne la réponse. C'est uniquement une question d'emploi du temps qui a présidé à ce choix puisque la plupart des réunions du syndicat sont en pleine journée, ce qui est plus facile d'accès pour un retraité que pour une personne qui travaille.

12- Création d'un comité consultatif des Droits de l'Humanité et des transitions.

(Rapporteur : M. Jean-Paul Mordefroid)

M. MORDEFROID : Nous avons voté à l'unanimité, le 17 décembre 2019, l'adhésion à la déclaration des droits de l'humanité qui vise à s'intéresser de près aux enjeux de notre planète. Nous avons voté, le 27 janvier, la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la charte communale Climat-Air-Energie dans le cadre du PCAET de la CPS, et je fais le lien entre les deux parce qu'il y a un lien évident avec cette charte communale qui est un des moyens de répondre à une partie des exigences des droits de l'humanité.

Nous avons redit tout à l'heure à la première délibération, l'intérêt qu'il y a pour la municipalité et la volonté de la municipalité de développer un comité consultatif, c'est-à-dire une commission extra-municipale pertinente sur les sujets qui engagent la réflexion et, évidemment, ce sujet-là en est un et c'est pour cela qu'on vous propose de créer ce comité consultatif des droits de l'humanité et des transitions. Ce faisant d'ailleurs nous répondons à l'un des objectifs, l'objectif n° 29 du Pacte pour la Transition que nous avons signé au mois de février ou début mars qui était la création d'une commission extra-municipale sur les sujets du temps long.

M. le Maire : Là tu parles non pas d'un engagement de la commune mais d'un engagement de la liste majoritaire.

M. MORDEFROID : Tout à fait, excuse-moi.

M. le Maire : Quand on exprime des réalités différentes, il vaut mieux le préciser.

M. MORDEFROID : Oui, j'ai voulu raccourcir mais effectivement ce n'était pas bien vu. Ceci étant dit, nous faisons d'une pierre trois coups pour donner un outil au service de cette adhésion à la déclaration des Droits de l'Humanité ; pour piloter la concertation citoyenne que nous allons mettre en œuvre au prochain semestre ; et pour répondre à une exigence d'un de nos engagements électoraux.

(Lecture du rapport de présentation et de la liste des représentants proposés par la liste de la majorité.)

M. MORDEFROID : Je voudrais souligner que comme vous le constaterez, il y a une parfaite parité entre hommes et femmes. Et les personnes que j'ai consultées après avoir établi la liste en bureau municipal m'ont toutes répondu avec à la fois un grand enthousiasme sur le sujet et beaucoup d'humilité quant à leurs compétences, ce que je trouve bien augurer d'une ambiance d'écoute, de dialogue, de recherche et de coopération au sein de ce comité. Alors peut-être qu'on va avoir les personnes proposées par les autres listes si Monsieur le Maire leur donne la parole, je leur cède la place.

M. le Maire : Bien entendu je leur donnerai la parole. Je voudrais juste ajouter que tu as dit que c'était un élément important quant à la mise en œuvre de cette signature de la déclaration des Droits de l'Humanité qui n'est pas juste un acte purement formel, effectivement c'est bien le cas et nous avons aussi pris l'engagement que nous aurons à cœur de tenir aussi vite que possible d'organiser régulièrement des rencontres autour de cette déclaration des

droits de l'humanité, évidemment lorsque les temps nous permettront de les envisager avec un peu plus de sérénité.

Est-ce qu'il y a des réactions sachant qu'il n'y a pas d'urgence pour aller tout de suite à la composition ?

M. HULIN : Nous vous avons fait parvenir nos propositions par mail, j'espère que vous avez eu la liste mais je peux la rappeler. Du côté des élus ce serait, non pas sur une stricte parité et nous en sommes bien confus mais il y a Emmanuelle Clévédé ; Agnès Quinquenel pour les élues municipales ; et ensuite pour les représentants des citoyens ce serait Laure Zimmer et Emmanuel Godoy.

M. MORDEFROID : C'est bien ce que j'avais noté.

M. HULIN : J'en profite pour poser une question. Je vois que ce comité va travailler sur les différents projets de la ville sur le temps long, observer, interpellier sur la conduite de l'action publique locale, quels seraient les moyens, les indicateurs, comment cette interpellation peut-elle être faite ? Je n'ai aucun problème avec les membres de cette commission, leur indépendance, etc., mais dès lors que c'est une commission qui est censée interpellier l'action publique locale et donc la manière dont la majorité municipale la conduit, du fait que cette commission soit majoritairement composée de membres de cette majorité, présidée et vice-présidée par des membres de cette majorité, cela me paraît un peu étonnant.

M. le Maire : Il y a beaucoup d'instances qui n'appartiennent pas à la majorité ou qui n'en sont l'émanation d'aucune sorte et qui se chargent de nous interpellier avec beaucoup de force et d'efficacité, dont des membres de notre assemblée qui participent directement ou indirectement.

Derrière cette idée d'interpellation, en réalité c'est qu'il y ait un débat constructif, pas de jugement et pas de dynamique d'opposition. Ce n'est pas une problématique de fait majoritaire d'abord. En deuxième lieu, si nous avons arrêté les noms de personnalités non élues pour rejoindre le comité, comme à chaque fois que nous l'avons fait, nous n'avons demandé d'acte d'allégeance à personne et par voie de conséquence les personnalités auxquelles nous avons cru possible et souhaitable de faire appel sauront manifester, nous en sommes absolument convaincus, la même belle indépendance dans le cadre de ce comité consultatif comme dans tous les autres cadres dans lesquels nous apprécions leurs engagements.

Enfin ce comité sera soumis aux mêmes règles de fonctionnement que les autres, ce dont nous nous délectons à l'avance. L'ensemble des membres de ce conseil aura la possibilité de venir contribuer, discuter et challenger l'action de ce qui pourrait apparaître comme étant par trop un consensus majoritaire et tu seras, cher Vincent, toujours le bienvenu pour te livrer à cet exercice avec le talent que nous te connaissons.

M. HULIN : Merci.

M. MORDEFROID : Je voudrais ajouter deux choses. D'une part, que les personnes qui sont là sont pour certaines actives dans des associations, elles n'engagent pas l'association dans lesquelles elles sont, cela va sans dire mais il vaut mieux le redire.

Deuxièmement, la méthodologie que tu appelles, et je comprends bien, on va la construire ensemble, elle n'est pas encore écrite sinon cela serait un peu imposé. Donc là-dessus je n'ai pas de soucis et le premier grand chantier va être la méthodologie de la construction de la charte Climat-Air-Energie en lien avec la CPS et c'est l'objet d'une prochaine réunion.

Mme FOUCAULT : Comme Verriérois nous proposons Raynald Leconte et en tant qu'élue Caroline Foucault.

M. le Maire : C'est noté. Ceci étant précisé je sou mets cette constitution aux voix...

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

13 - Création de postes.

M. DELORT : Pour le bon fonctionnement des services, notre collectivité doit fixer le nombre d'emplois nécessaires, pour cela nous nous appuyons sur la loi du 26 janvier 1984. Nous avons différents mouvements de personnel suite à des recrutements ou à la campagne d'avancements de grades et de promotions internes au titre de l'année 2020...

(Lecture de la liste des postes d'avancements de grades et de promotions internes.)

M. le Maire : Je profite de cette délibération pour annoncer qu'elle correspond notamment à notre volonté d'ancrer dans la chair des agents ce souci de sécurité qui a déjà été évoqué mais aussi d'assurer le fait de pourvoir dans de bonnes conditions le service Communication de la ville avec l'arrivée d'une nouvelle responsable de la communication.

Mme FOUCAULT : Je reviens sur le chef de police municipale parce que j'ai vu que la notice explicative avait changé entre les différents conseils, le dernier qui était prévu et celui de ce soir, et donc je voulais savoir si le chef de service de la police municipale principal passe en deuxième classe à Verrières-le-Buisson ou est-ce qu'il arrive en deuxième classe ?

M. le Maire : Il arrive avec son grade, on n'avait pas cette information lorsqu'on a fait la première notice, on l'a donc complétée, il n'y a pas d'augmentation de grade du fait de son arrivée.

M. YAHIEL : Je voudrais juste vérifier la différence entre la notice n° 13, celle que l'on vient de présenter, et celle que nous avons reçue qui portait sur le sujet patrimoine. Vous aviez inscrit un poste de conservateur du patrimoine de

catégorie B, ce qui m'avait un peu étonné puisqu'en principe c'est A+. C'est bien le même sujet ?

M. le Maire : Absolument et il y avait une erreur sur ce point qu'il s'est agi de corriger.

M. YAHIEL : D'accord, merci.

Mme THEISEN : J'avais ma question habituelle sur l'impact économique de ces créations de postes ou évolutions sur l'année 2020 et sur 2021 ensuite. C'est une question que je pose à chaque fois et on m'avait dit qu'on y répondrait. Je pense que c'est un calcul qui est déjà fait.

Et je profite d'avoir la parole pour poser une autre question : je ne comprends pas toujours bien. Pour le poste de responsable communication et pour le poste de chef de la police, on dit que ce sont des créations de postes mais ce sont des remplacements ?

M. le Maire : Non, pour le poste de chargé de la communication, c'est bien une création de postes puisque l'agent qui occupait cette fonction précédemment fait toujours partie des effectifs de la ville et qu'il s'agit d'un effort pour la ville et pas d'un poste au sens strict. Cet agent ayant changé d'affectation a changé avec son statut et il s'agit bien de créer le support qui va permettre d'accueillir ce nouvel agent, en l'occurrence chargé de la mission qui était auparavant dévolue à l'agent qui était en place et qui donc s'est déplacé avec son poste.

Mme THEISEN : C'est bien l'agent qui s'est déplacé et donc on a créé un nouveau poste ?

M. le Maire : Oui, tout à fait, on a créé un poste de chargé de mission auprès de la Directrice générale des services, il n'y a pas de tabou, il s'agit d'Amélie Guérin qui a souhaité faire évoluer son orientation professionnelle et on s'est tous félicité dans les résolutions précédentes de la qualité du travail effectué.

Mme THEISEN : D'accord. Donc la création de poste, pour moi, c'est celui-là mais je ne pinaille pas. Et sur la police ? Sur le responsable de la police, est-ce que c'est une création de poste, est-ce qu'il n'y avait pas de responsable avant ou est-il parti ?

M. le Maire : Il y avait un poste déjà existant mais qui n'était pas sur le même grade, donc on doit créer le poste sur le grade du nouveau chef de police pour pouvoir l'accueillir et nous voterons au prochain conseil municipal la suppression corrélative du poste de chef de police de grade inférieur à celui que nous recrutons. Cela fait partie des rigidités du droit de la fonction publique auxquelles nous devons nous plier pour avoir une adéquation des emplois et des postes en permanence.

Mme THEISEN : D'accord, je vous remercie. J'aurais aimé aussi savoir si l'on pourrait avoir communication des organigrammes, ce serait beaucoup plus facile pour nous de raisonner, à la limite sans les noms mais avec les postes.

M. le Maire : Je vais avoir une réponse de principe : Evidemment oui ; et je vais avoir une réponse matérielle ou de réalisme : pas tout de suite parce que nous sommes vraiment en train de faire beaucoup d'efforts pour que les services puissent fonctionner. Je devrais être en capacité de vous envoyer cela très rapidement par écrit mais nous ne sommes pas tout à fait en capacité de répondre immédiatement à la demande qui est totalement légitime. Cela fait partie des sujets sur lesquels on travaille, ce renforcement des effectifs DRH pour fournir ce type d'indicateur absolument essentiel, j'en suis totalement d'accord.

Mme THEISEN : Est-ce que l'on pourrait avoir cela avant le vote du prochain budget ?

M. le Maire : Je vais demander qu'on s'y efforce avec un pragmatisme réel. J'aimerais vraiment beaucoup vous répondre oui mais en même temps on a des services qui sont tellement en train de gérer les urgences que la conjoncture et parfois un peu d'impétuosité provoquent que... Mais nous allons tout faire pour que ça sorte le plus rapidement possible. Je ne peux pas aller au-delà dans ma réponse sans difficultés.

M. DELORT : Madame Theisen a posé une question sur les coûts supplémentaires pour avancements de grades et promotions internes, je peux en partie lui répondre. Pour le grade d'attaché hors classe, le coût supplémentaire pour la commune est de 2 278 € par an ; pour le poste et le grade de rédacteur, le coût supplémentaire pour la commune est de 527 € par an, et pour le grade d'assistant de conservateur du patrimoine, le coût est de 2 458 € par an.

M. le Maire : Merci beaucoup. Voilà une promesse qui aura été très rapidement exécutée, ce qui nous donne un petit crédit supplémentaire pour exécuter l'autre.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - Taux de rémunération des études dirigées.

(Rapporteur : M. Jean-Louis Delort)

(Lecture du rapport de présentation)

M. DELORT : Je souhaite en notre nom à tous remercier chaleureusement les enseignants et tous les intervenants pour leur implication auprès de nos enfants.

M. CHASTAGNER : Dans l'intitulé de la notice on parle « d'études dirigées » là où l'on nous a toujours dit, pour l'avoir vécu quand nos enfants étaient en école primaire, que c'étaient des études « surveillées ». Donc je suis un peu surpris par l'emploi de ce terme « études dirigées » alors qu'on nous a dit que ce sont des études « surveillées » ; et on nous dit qu'il n'y en a pas en CP parce que ce ne sont pas des études dirigées mais des études surveillées.

M. le Maire : Je ne suis pas sûr que ce soit deux catégories différentes...

Mme WALLE : Pour avoir fait longtemps l'étude à Verrières, je peux répondre que les études sont dirigées et non surveillées puisque c'est fait par des enseignants. On vérifie les devoirs de tous les élèves et j'avais notamment des CP, donc je faisais la lecture moi-même au CP, elles sont tout le temps « dirigées » à Verrières.

M. CHASTAGNER : Alors moi on m'a dit que les enfants étaient encadrés et que c'était des études surveillées pour les CP, qu'il y avait un encadrant pour répondre à leurs questions et les aider mais ce n'est pas un enseignant qui dirigerait ces études, qui dit sur quoi les enfants doivent travailler et qui donne le cadre de l'étude. D'ailleurs ce sont les termes qui sont repris quand on en parle, ce sont des études « surveillées » et non pas des études « dirigées ».

M. le Maire : Je propose que sur cette question on puisse éventuellement avoir un échange dans le cadre de la commission des affaires familiales et scolaires pour revenir sur cette définition des études. Il me semble que la question pourrait se voir à cet endroit-là si Rozenn est d'accord, on pourra revenir sur cette question dans le cadre de la commission idoine.

Mme THEISEN : Je voudrais savoir peut-être pas dans l'immédiat mais en conseil municipal ou en commission si l'on pourrait avoir une étude d'impact mais d'impact social en termes d'égalité des chances de ce dispositif. Combien d'enfants en profitent, est-ce que ce sont des enfants qui sont fléchés par leurs maîtres ou est-ce qu'il y a une proportion ?

M. le Maire : On peut d'ores et déjà répondre que ce n'est pas un dispositif à visée sociale, c'est un dispositif qui est proposé aux parents qui le souhaitent et on essaye d'accueillir le plus rapidement possible les parents qui souhaitent que leurs enfants puissent bénéficier d'une étude que je n'ose plus qualifier en raison de l'échange précédent, surveillée ou dirigée, mais on est sur une disposition qui se veut la plus large possible et on ne Cape pas au-delà des moyens humains qui sont susceptibles d'être mobilisés. Là aussi, il pourrait y avoir un échange sur l'étude scolaire dans le cadre de la commission.

Mme CLEVÉDÉ : Je suis contente que Géraldine nous dise que ce sont uniquement des professionnels qui dirigent les études, ce qui n'était pas le cas il n'y a pas si longtemps que cela. Par contre, je voudrais avoir une explication. Pourquoi les instituteurs et professeurs des écoles ne sont pas logés à la même enseigne ? Ils enseignent la même chose, ils font le même travail, il y a juste une petite loi qui a changé entre les appellations, je trouve cela un peu surprenant.

Mme WALLE : C'est un peu désagréable pour les instituteurs en fait.

M. le Maire : Il n'y a vraiment aucun esprit, nous appliquons un barème qui ne nous appartient pas et qui est neutre, on reproduit le barème en question qui dépend de l'Education nationale. Je soumetts au vote cette résolution.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - Droit à la formation des élus

(Rapporteur : M. Jean-Louis Delort)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. YAHIEL : Je prends la parole juste pour indiquer que je ne participerai pas au vote puisque ce dispositif a été placé sous mon autorité, j'y ai participé de loin mais quand même.

M. le Maire : Très bien, c'est noté.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés – 1 NPPV.)

16- Taux de rémunération des médiations culturelles

(Rapporteur : M. Jean-Louis Delort)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Cela me permet de souligner à quel point nous sommes attachés à proposer, non seulement une offre culturelle de qualité, mais également à accompagner aussi les enfants de nos écoles vers cette offre culturelle de qualité tant appréciée et que le confinement actuel nous empêche de découvrir pleinement mais que nous avons hâte de retrouver dès que possible. Est-ce qu'il y a des demandes d'éclaircissement ?

Mme THEISEN : Pour être bien sûre de comprendre, est-ce que c'est une décision que vous proposez d'une manière récurrente tous les ans ou est-ce que c'est nouveau, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de médiation culturelle avant ? En fait qu'est-ce qui a changé, est-ce que c'est juste le tarif ?

M. le Maire : En fait, on établit le tarif et on met en place le dispositif pour que cela puisse correspondre aux souhaits du médiateur culturel. Si nous ne votons pas cette délibération, nous n'avons pas la possibilité de le payer puisqu'il ne s'agit pas d'un agent de la ville.

Mme THEISEN : Donc tous les ans nous serons amenés à reprendre la même délibération ?

M. le Maire : Absolument. Cette précision étant apportée, je propose de passer au vote.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE RELATIONS EXTERIEURES

17- Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations pour l'année 2020

(Rapporteur : M. Jean-Louis Delort)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. CHASTAGNER : Une question récurrente de ma part et qui n'a toujours pas eu de réponse. Vous nous demandez de nous positionner sur des subventions, on est bien sûr pour que la ville aide ses associations, en revanche nous n'avons toujours pas l'information de savoir ce qui a été demandé et ce qui a été accordé. Donc pour nous c'est difficile de juger de la pertinence des subventions qui sont versées parce qu'on ne sait pas ce qui est demandé et ce que la ville octroie. Est qu'il serait enfin possible d'avoir cette information dans le tableau récapitulatif ?

M. le Maire : Le plus souvent, il est proposé de donner moins que ce qui a été demandé dans un jeu d'acteurs qui n'est pas un jeu de rôles mais c'est souvent ce qui s'observe, les associations ont évidemment une énergie et des besoins qui sont sans commune mesure avec les moyens de la commune. Je pense que les dossiers peuvent être consultés par les membres du conseil municipal, je suis en revanche plutôt réservé par principe sur la diffusion de tableaux récapitulatifs de l'ensemble des éléments mais tout peut s'étudier.

Mme FOUCAULT : J'avais un peu le même type de demande, parce qu'en fait les associations nous parlent des montants qu'elles ont demandés, mais des fois on n'y retrouve pas nos petits. On ne sait ni pourquoi, ni comment et c'est vrai qu'on se pose des questions et c'est un peu dommage de ne pas savoir les demandes des associations par transparence, etc. Pendant un temps un élu adjoint aux associations avait fait un tableau un peu dans ce style-là quand il était arrivé en fonctions au début de son mandat et c'était très bien accepté.

M. le Maire : J'ai le souvenir de qui lui avait proposé de prendre cette délégation fort à propos en effet !

M. DELORT : Évidemment dans mon rôle d'adjoint aux associations, je reçois toutes les associations dont le montant est significatif, c'est-à-dire au-dessus de 1 800 € ; et avec le président et souvent le secrétaire de l'association on échange, on se rencontre, on regarde les projets et ce que la mairie peut donner. On regarde la pertinence des projets et on trouve toujours une solution ensemble.

M. le Maire : Effectivement, je vais nuancer mon propos de tout à l'heure, qui était sans doute trop caricatural, parce qu'en fait le plus souvent on essaye d'accompagner les associations dans ce qu'elles demandent et dans le dialogue qu'on a avec elles, on arrive quand même toujours à trouver des points d'entente, sinon toujours en tout cas dans la plupart des cas, et on construit quelque chose sur le long terme. J'ai bien entendu les demandes qui ont été présentées.

Mme THEISEN : Juste une petite demande de précision en termes de timing. Je comprends bien qu'il y a des discussions avec l'association mais ça a lieu quand ? Comme le calendrier budgétaire a été un peu perturbé cette année, par exemple pour 2020, pour la subvention accordée aux associations en 2020, quand ont lieu ces dossiers de demandes et cette discussion ?

M. DELORT : En fait pour 2020, la discussion avait eu lieu en décembre 2019, fin novembre-début décembre 2019. Pour ce qui est de 2021, les dossiers

sont partis aux associations à la mi-octobre et elles avaient jusqu'à mi-novembre pour rendre leur dossier ; et à partir de ce samedi, je vais recevoir chaque samedi, soit par téléphone en raison de la Covid, soit physiquement suivant la demande des associations, et nous allons discuter ensemble sur les trois week-ends prochains, les samedis, pour préparer le budget qui sera présenté au mois de février 2021.

Mme THEISEN : Merci mais ma question était posée avec une certaine malice justement parce qu'il ne vous aura pas échappé que l'année 2020 a été différente des autres années pour les associations, notamment pour les associations à caractère social, mais les autres aussi. Par exemple, je suppose que tout le monde en ville sait que le Secours Populaire n'a pas fait sa grande kermesse, donc a besoin de plus d'argent cette année, et cela ils ne pouvaient pas le savoir en décembre de l'année dernière.

M. le Maire : En effet, la braderie n'a pas été faite pour des raisons évidentes et s'ils ne le savaient pas l'année dernière, ils le savent cette année et cela fait partie des éléments qui seront certainement discutés lors des échanges avec le Secours Populaire, comme avec toutes les associations. Globalement, notre position a été en tout état de cause de faire en sorte que les différents épisodes de la crise sanitaire soient le moins impactant possible. En revanche, il va falloir en tenir compte pour ce qui est des discussions sur la campagne d'attribution qui commence à se préparer maintenant pour le budget 2021, évidemment il faudra tenir compte de la réalité des expériences associatives vécues.

Mme FOUCAULT : Je voulais dire que le Secours Populaire a de plus en plus de personnes qui viennent et qu'il va sans doute être en difficultés dans les mois à venir. Donc oui, on ne sait pas s'ils vont demander plus cette année, en tout cas il y aura quelque chose à faire sans doute au niveau du social et au niveau des associations. Il va peut-être falloir se poser la question des Verriérois qui ont faim et qui ont besoin de notre aide parce que les Verriérois donnent moins aux sorties d'Intermarché et de Carrefour. C'est un constat et il y a de plus en plus de demandes, de nouvelles familles qui arrivent et qui ont de nouveaux besoins parce que les parents ne travaillent pas, n'ont plus d'argent et n'osent pas demander.

Je suis vraiment interpellée par rapport à cela sur la ville de Verrières-le-Buisson et je trouve dommage qu'on n'ait rien dans ce conseil municipal pour une aide exceptionnelle.

M. le Maire : On n'a aucune difficulté à accompagner le Secours Populaire, il sait parfaitement compter sur notre soutien qui se manifeste sous toutes les formes possibles, et pas uniquement financières d'ailleurs, et s'il nous présentait une demande, il va de soi qu'elle serait étudiée avec toute la bienveillance nécessaire. Nous ne nous soucions pas simplement de l'intérêt des commerçants, mais de l'ensemble des Verriérois, et ce que nous faisons en première catégorie, nous le faisons pour d'autres aussi et c'est quelque chose qui est tout à fait constant et qu'heureusement nos partenaires et amis

Verriérois engagés dans nos associations savent parfaitement dès lors qu'ils respectent le jeu, et c'est parfaitement le cas du Secours Populaire, nous n'avons aucune réticence à les accompagner.

M. TIXIER : Je ne comprenais pas vraiment le sens de la question puisque Jean-Louis a bien précisé que nous allions les rencontrer justement pour définir les besoins de chacun.

M. le Maire : On va mettre ces difficultés de compréhension sur le compte de l'heure qui avance.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Familles au titre de l'année 2020

(Rapporteur : M. Jean-Louis DELORT)

M. DELORT : Avant de présenter cette délibération je souhaite d'abord en mon nom et au nom de Monsieur le Maire remercier cette association, l'association des Familles, pour son travail auprès des enfants et des adultes en difficultés. J'en profite aussi pour saluer la bonne gestion de cette association dont l'assemblée générale a eu lieu le 9 novembre et pour vous dire les personnes qui sont concernées par le travail de cette association. En primaire, il y a eu 10 enfants en soutien individuel, au collège ce sont 33 élèves qui sont suivis, au lycée 9 élèves ; et en plus il faut ajouter l'accompagnement des familles avec la rédaction de procès-verbaux, réponses à des lettres, etc.

Afin d'aider cette association dans son organisation de représentation et de défense des intérêts généraux de toutes les familles de la commune, il est proposé au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 11 500 € à l'Association des Familles.

La subvention 2019 était du même montant.

M. le Maire : Merci cher Jean-Louis pour cet exemple d'accompagnement de l'Association des Familles qui œuvre au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin, quel que soit leur âge. J'ai deux demandes de prise de parole de gens qui sont liés assez intimement à l'Association des Familles, c'est peut-être pour une explication de non-participation au vote ?

M. ESTRADE : Exactement. Je ne vais pas prendre part au vote puisque je suis au bureau de l'Association des Familles.

Mme THEISEN : Moi je ne suis pas à l'Association des Familles, je les accompagne et je m'associe à ce qu'a dit notre collègue pour les féliciter. Je voulais juste poser une question dans la même lignée de ce que j'ai dit précédemment : il s'agit d'une subvention du même ordre que celle de l'année dernière, or les conditions sont différentes. Et je me demandais, pour accompagner nos concitoyens les plus âgés, si l'on pourrait retenir cette idée de leur fournir des tablettes ; je me demandais si pour les familles, en tout cas

pour les enfants de l'Association des Familles, je pense qu'Henri ira dans le même sens que ce que je vais dire, les enfants actuellement on les perd un peu, les enfants qui sont suivis normalement de manière individualisée ou dans des études un peu collectives mais en petits groupes, donc si l'on pouvait équiper certaines familles ou certains enfants par une aide, cela aiderait à leur suivi.

Alors je ne dis pas qu'il faut que la ville investisse dans des tablettes, il y a peut-être un moyen de suggérer à certaines entreprises d'aider là-dessus. Si la ville leur met un peu le pied à l'étrier, cela pourrait être une idée.

M. le Maire : J'entends tout à fait la suggestion et effectivement elle est tout à fait intéressante. Il faut savoir que vis-à-vis des enfants en âge scolaire il y a des dispositifs d'accompagnement par d'autres collectivités territoriales que nous. Il n'y en a pas pour les seniors, c'est pour cela que j'ai souhaité que l'on se positionne au niveau du CCAS sur cette problématique des seniors, je suis tout à fait ouvert à ce qu'on réfléchisse pour essayer de voir ce qu'il y a à faire pour identifier un besoin et le cas échéant contribuer à y répondre. On va trouver des moyens d'y répondre, en tout cas la suggestion me paraît tout à fait intéressante et je pense que la vice-présidente du CCAS qui nous regarde attentivement prend bonne note de la question pour qu'on puisse à ce niveau-là réfléchir parce que là, pour le coup, si travail il y a il sera évidemment dans un cadre social, il ne s'agit pas d'équiper en tablettes des familles qui auraient par ailleurs les moyens de le faire. Élisabeth, la commande est passée d'une réflexion, pas encore l'achat de tablettes, il faut déjà qu'on reçoive celles qu'on a commandées pour les écoles mais c'est en chemin.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20- Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2I au titre de l'année 2020.

(Rapporteur : M. Jean-Louis Delort)

(Lecture du rapport de présentation)

(Pas de remarque, vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2020

(Rapporteur : M. Ian Tixier)

M. TIXIER : Permettez-moi de vous donner quelques éléments de contexte qui me semblent essentiels pour que chacun puisse être sur le même degré d'information, avant de nous prononcer sur l'attribution de ce solde de subvention d'un montant d'un peu plus de 60 000 €.

Il faut rappeler tout d'abord le soutien important de la ville dans le partenariat avec le Trait d'Union depuis maintenant 15 ans, depuis que le Trait d'Union existe. Voilà quelques chiffres qui permettent de se rendre compte combien la ville accompagne le sport dans notre commune : une subvention en constante augmentation depuis 6 ans, passant de 250 000 € à 275 000 € l'an passé, soit à peu près 12 % d'augmentation, cela représente à peu près 1,5 M€ de subventions versées en faveur du Trait d'Union sur le dernier mandat.

Un autre chiffre : un peu plus de 20 000 heures par an de pratique dans les structures sportives de la ville pour une valeur estimée à 800 000 € chaque année. Ce soutien important porté par notre majorité est un signal fort de notre volonté de contribuer à un dynamisme sportif de notre cité. Suite à notre demande, nous avons rencontré le TUVB pour évoquer ce complément de subvention ; la tenue de leur dernier CODIR faisait état d'un excédent de trésorerie de 150 000 € environ, et nous nous devons vis-à-vis du comptable public d'être vigilants sur l'octroi de subventions en pareil cas, les associations n'ayant pas vocation à dégager des bénéficiaires avec les subventions reçues.

Cet excédent s'explique par le fait que le TUVB a bénéficié du chômage partiel de l'État pour l'ensemble de ses salariés pendant la dernière période de confinement, mais aussi par la décision de ne pas rembourser ses adhérents qui avaient pu être impactés par la suspension de leurs activités au printemps dernier. Nous devons donc être certains que le complément de solde de la subvention pouvait être maintenu au regard de ces éléments.

Bien que nous n'ayons pas pu recevoir toutes les informations comptables et financières nécessaires, nous vous proposons d'allouer le reste de la subvention demandée. En effet, la proposition de loi n° 2019-321 du 28 novembre précise notamment que, eu égard au contexte sanitaire, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle permettent de conserver un excédent raisonnable sur les ressources non consommées affectées à une dépense déterminée. Le caractère inédit de la situation sanitaire et faute de précédents fait qu'on peut considérer que cette subvention de fonctionnement est raisonnable, même si celle-ci peut paraître conséquente.

Pour rappel, lors du conseil municipal du 17 décembre 2019, une avance d'un peu plus de 114 000 € sur la subvention de 2020 était attribuée au TUVB pour son fonctionnement sur le premier trimestre de l'année. Le dossier a recueilli l'avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie le 20 octobre 2020. Le conseil doit alors décider d'attribuer le solde de la subvention de l'association du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson d'un montant d'un peu plus de 160 000 € au titre de l'année 2020.

M. le Maire : Merci Ian. Est-ce qu'il y a des demandes d'explication sur cette résolution ?

M. MILONNET : Merci Ian pour cette présentation. De la même manière je voudrais saluer le TUVB pour son énorme investissement tout au long des années pour toute la population de Verrières. Mis à part cela, en préparant ce conseil j'ai quand même voulu aller voir comment vivait le TUVB dans des

circonstances aussi exceptionnelles, et malheureusement a priori le site web est « par terre ». Du coup je n'ai pas eu accès ni au compte rendu de l'assemblée générale, ni au compte rendu du CODIR de cet été, donc en fait il n'y a aucun moyen de savoir comment se porte le TUVB. Même si au regard de tous les chiffres qui viennent de nous être donnés avec bienveillance, cela n'empêche pas de vouloir vérifier de temps en temps un peu ce qui se passe et vu les montants qui sont quand même conséquents, et même si la commission budgétaire a donné son accord, j'aimerais avoir un peu plus d'informations sur ce que va faire le TUVB de cet argent qui est accumulé. Je suppose qu'ils ont des dépenses prévues ? J'ai vu qu'il y avait eu un remboursement des adhésions l'an dernier, est-ce que cela va être la même chose pour cette année ? C'est un peu le flou étant donné qu'avoir des informations, c'est impossible depuis plusieurs jours.

M. le Maire : On va répondre...

M. TIXIER : S'agissant du dernier CODIR, évidemment les débats ont été nourris, voire même houleux notamment sur la question du remboursement des adhérents mais ce qu'on peut simplement retenir, c'est que je crois qu'un nombre important de responsables de section ont émis le souhait d'avoir une gestion, en tout cas le sentiment de ne pas avoir été écoutés ni entendus sur la différence entre les pratiques qu'il pouvait y avoir entre les sections. En effet, certaines disciplines ont été impactées beaucoup plus que d'autres. Si vous vous souvenez, pendant cette période, la ville a mis à disposition notamment ses parcs et jardins pour que les pratiquants puissent autant que possible pratiquer en extérieur, certains pouvaient, d'autres étaient beaucoup plus touchés et impactés, il y avait une certaine incompréhension de la part de responsables et d'adhérents à ce niveau-là. Du coup c'était assez débattu de ce point de vue-là.

Moi je voudrais remercier tous ceux qui ont répondu présent, j'ai fait une rencontre visio avec tous les acteurs sportifs de la ville, toutes associations confondues dont le TUVB et c'était très intéressant et constructif pour chacun de pouvoir échanger sur cette période difficile que le sport amateur et bénévole rencontre aujourd'hui. Et j'ai été très surpris car j'ai appris que le TUVB n'a fait aucune réunion depuis ce CODIR dernier. Je crois important d'échanger dans ces moments difficiles, j'espère qu'ils se réuniront rapidement. Je sens, et ça m'a été remonté, que c'est un souhait de la part de pas mal de responsables de sections et d'adhérents d'avoir un peu de visibilité sur ce qui se passe. Voilà ce que je peux en dire.

M. le Maire : Je peux rajouter que, dans nos relations avec le TUVB, il y a quand même eu une évolution assez majeure l'année dernière puisque jusqu'à présent la Mairie était présente au CODIR avec deux représentants et que, sans que cela ait donné lieu à des échanges avec la majorité ou avec l'équipe municipale, le Trait d'Union a modifié ses statuts, ce qui fait que nous n'avons plus de représentants au CODIR, ce qui évidemment complique un peu les choses en termes de fluidité, du partage et du partenariat dont il faudra tirer les conséquences le moment venu.

M. HULIN : Sauf erreur il n'y a pas eu de commission Sports dernièrement et je partage l'avis de dire que lors de ces périodes où le sport notamment amateur est impacté par le confinement, c'est utile de faire des réunions sur ce sujet et donc une commission Sports aurait pu être utile. En commission Finances, on a discuté sur ces subventions, on a échangé sur le fait de dire qu'il y aurait une modification peut-être en fonction des éléments comptables. J'ai peut-être mal compris mais à l'époque j'avais compris en commission des Finances que la question était posée mais que le sujet était clos à l'époque. Cela me semble plutôt raisonnable, je n'ai ni les éléments, ni l'intention de juger si la réserve du Trait d'Union est trop élevée, pas assez élevée, je n'en sais rien, mais en tout cas dans la période où nous sommes actuellement avec de grosses incertitudes qui pèsent sur l'activité et sur la manière dont le Trait d'Union, mais aussi toutes les autres associations, vont pouvoir ou pas travailler, quelles vont être les conséquences du point de vue économique et financier, cela ne me paraît pas vraiment le moment de dire « Baissons la subvention ou remboursons les cotisations, etc. ». Donc le choix qui est fait là et qui est proposé, je le soutiens, avançons là-dessus et on fera le point une fois que la crise sera passée et qu'on y verra plus clair. Je ne suis pas sûr que ce soit le moment de se dire qu'il faut rembourser ou ne pas rembourser ; et je vais même un peu plus loin : le TUVB est une association très particulière à Verrières-le-Buisson et cela reste une association indépendante. Le rythme dans lequel le TUVB réunit son CODIR ou pas, cela regarde sans doute les adhérents mais pas tellement le conseil. Après on peut constater qu'on est d'accord ou pas avec le projet mais le rythme de réunions des sections, je suis désolé, cela les regarde, je ne suis pas représentant de section, je ne suis pas au CODIR du TU et du coup je suis un peu surpris...

M. le Maire : Tu es quand même un petit peu près du CODIR du TU.

M. HULIN : Non, ce n'est pas parce que je vis avec quelqu'un qui a ses propres activités que... (*inaudible*)... chacun notre vie personnelle, en tout cas ce n'est pas comme ça que je fonctionne. Je suis un peu surpris qu'on fasse état des discussions internes au TU, de sections qui seraient d'accord ou pas d'accord...

M. le Maire : Il y a un problème de gouvernance qu'on ne va pas régler maintenant, mais il y a un problème budgétaire et on soutient la résolution de lan qui consiste cette année à maintenir et à répondre favorablement à cette demande, c'est cela la résolution qui est présentée. Après il y a des éléments de contexte qui tiennent à la nature de nos relations avec le TU, à leur pérennité, à la nature de sa gouvernance parce qu'on ne peut pas financer avec une telle proportion, et je répondrai tout à l'heure à la question qui a été posée par écrit et je donnerai un peu plus de précisions sur ce que représente le sport pour au-delà du TU. D'ailleurs, c'est un sujet qui est important et qui est un sujet dont on reparlera évidemment mais ce soir ce n'est pas le propos, ce soir le propos est de dire : on avait pris un engagement implicite qui était que nous soutiendrions la recommandation, la demande qui avait été faite, on va le faire absolument mais on ne le fait pas sans se poser de questions et les

questions qu'on se pose aujourd'hui devront trouver des réponses satisfaisantes pour préparer la suite de notre partenariat ou pas.

M. CHASTAGNER : Je ne sais pas si Ian l'a dit, dans ce cas excuse-moi, mais je crois qu'à la commission Finances il avait quand même été précisé que le TUVB dans le contexte actuel tablait aussi sur 15 % de cotisations en moins sur l'année 2020-2021 et que ce « maintien », qu'ils ont constitué du fait de la prise en charge par l'État d'un certain nombre de salaires des salariés, allait vraisemblablement servir aussi à financer cette baisse des cotisations sachant que les charges n'allaient pas tellement baisser. Parce que ce n'est pas parce qu'il y a tant de % d'adhérents en moins qu'ils enlèvent des étiquettes.

Deuxièmement, je tiens quand même à préciser que je suis comme Vincent un peu surpris par ce qui est dit sur le TU, et notamment sur le remboursement des cotisations. La plupart des fédérations ont appelé les clubs à ne pas effectuer de remboursement des cotisations, le TUVB n'est pas isolé, il y a d'autres associations sportives qui ont fait de même. Je prends par exemple le club de natation à Antony qui n'a pas fait de remboursement, il y a tout un tas d'associations qui ne l'ont pas fait, donc le TUVB n'est pas un cas isolé.

Et troisième point sur lequel je voulais revenir : je pense qu'il y a une petite erreur d'interprétation quand on dit qu'une association loi 1901 ne doit pas faire de bénéfices, ce n'est pas vrai et notamment vis-à-vis des subventions, ce n'est pas vrai non plus. Ce qu'ils n'ont pas le droit de faire, c'est de redistribuer les bénéfices à ses membres, mais une association loi 1901 a tout à fait le droit de faire des bénéfices.

M. le Maire : On reparlera de ces éléments-là le moment venu.

M. TIXIER : Soyons très clairs : ce n'est pas moi qui juge si c'est bon ou pas de ne pas rembourser les adhérents ou de les rembourser, les Verriérois ont leur propre avis là-dessus. Je dis simplement qu'un certain nombre de responsables se sont inquiétés de ne pas être entendus et écoutés dans la différence qu'ils ont par nature de leurs pratiques, c'est un fait. Je ne suis pas là pour en juger, nous verrons bien d'ailleurs ce qu'il adviendra des prochaines décisions que le TU aura à prendre, puisque nous devons faire face à un autre confinement aujourd'hui et là rien n'est encore décidé aujourd'hui. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que les petites associations, et nous en avons discuté en visioconférence avec l'ensemble des associations sportives qui n'ont que des bénévoles, eux sont en réelle souffrance et en difficulté. Aujourd'hui, celles qui sont structurées et importantes, comme le TUVB vont aussi fonctionner et bénéficier du chômage partiel. Ce sont des éléments importants, après je ne suis pas là pour juger, je constate, je relate les faits et j'informe l'ensemble de cette assemblée et les Verriérois de ce qui se fait au sein de cette association.

Mme CLEVÉDÉ : Nous sommes les garants de l'argent public et c'est vrai que la question se pose de savoir si l'on doit verser de l'argent à une association qui fait des bénéfices même si c'est une situation un peu délicate alors qu'il y

en a d'autres qui sont en véritable souffrance. C'est vraiment la question que l'on doit se poser aujourd'hui. Il n'y a donc pas tellement de transparence par rapport aux informations que l'on pourrait avoir.

M. CHASTAGNER : Je pense qu'il faut faire attention dans les propos que l'on dit : le Trait d'Union ferait des bénéfices mais il a peut-être fait plus de bénéfices cette année que les années précédentes, parce qu'il y a des années où ils ont été en déficit et ils ont besoin d'une enveloppe de fonctionnement aussi par rapport à l'avance de trésorerie qu'ils vont faire sur les salaires, etc. On ne peut donc pas dire que le TUVB fait des bénéfices. On a une situation sanitaire qui est complètement nouvelle, qu'il faut gérer, ne tirons pas de conclusions sur un exercice, laissons-leur le temps de voir comment cela se passe. Moi je fais confiance au bureau et au président de cette association qui a 80 salariés pour prendre les bonnes décisions et je ne pense pas que ce soit une association qui a vocation à exploiter l'argent de la Mairie et à mettre l'argent dans ses poches. Ils doivent avoir une vision à moyen et long terme sur la gestion de leurs activités sur les investissements qu'ils vont avoir en matériels et autre.

Donc faisons-leur confiance et il ne faut pas leur tirer dessus à boulets rouges juste parce que cette année on ne comprend pas... Certains adhérents le comprennent très bien, je veux bien à titre personnel l'entendre, je suis adhérent du TUVB moi-même et à aucun moment il ne m'est venu à l'esprit de demander au TUVB de me rembourser les deux mois de sport que je n'ai pas pratiqués.

M. le Maire : L'heure avance, je crois qu'on est tous, dans cette salle virtuelle, adhérents directement ou indirectement du TUVB...

M. CHASTAGNER : Oui mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a un nombre d'adhérents qui n'ont pas demandé à être remboursés.

M. le Maire : Oui, je souhaite arrêter cette intervention sur ce constat de la confiance affirmé par David. Je vais donner la parole à Vincent Hulin pour terminer.

M. HULIN : J'entends qu'un certain nombre d'associations peuvent être en difficultés, la question est la suivante : on vient de voter une délibération avec une subvention de moins de 10 000 €, par rapport à l'an dernier il y a 2 000 € de moins, pourquoi ces 2 000 € n'ont pas été attribués à ces associations ?

M. le Maire : On ne va pas revenir sur ces discussions qui ont déjà eu lieu, on aura le moment venu le débat sur le Trait d'Union, sur ses relations avec la mairie et on pourra en reparler tranquillement...

M. HULIN : D'accord mais cela ne me semble pas judicieux comme réflexion de dire qu'on ne devrait pas donner autant au Trait d'Union mais donner plus à ceux qui ont des problèmes, on a les marges de manœuvre pour faire les deux.

M. le Maire : Très bien, cela figurera au procès-verbal de cette assemblée comme tout ce qui a été échangé. Je vais passer maintenant au vote.

(Vote : Délibération adoptée par 29 voix pour et 4 abstentions.)

SERVICE DES FINANCES

21 - Budget d'assainissement : vote du compte de dissolution

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - Budget principal - Admission des titres en non-valeur au titre de l'année 2020.

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 – Budget principal : Décision modificative n°1 du budget 2020.

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

M. DOSSMANN : Cette décision modificative devrait être la seule pour l'année 2020.

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Merci pour cette présentation très complète. Michel Yahiel a levé la main pour demander à intervenir.

M. YAHIEL : Puisque nous sommes comme à l'Assemblée Nationale en heure supplémentaire depuis minuit, je vais être très rapide surtout qu'on parle là de 1,5 % du budget, donc on doit pouvoir aller à l'essentiel. Ce qui m'étonne un peu et je l'ai dit à la commission, c'est moins le détail qui vient de nous être donné que le caractère assez forfaitaire de cette affaire puisque d'un côté on voit apparaitre une économie appréciable, et vous l'avez dit sur les dépenses de personnel à 450 000 € tout rond, et que de l'autre côté on a une enveloppe de trois fois 50 000 € et on voit ce chiffre de 150 000 € qui se balade un peu dans le budget. Donc ma question est purement calendaire : c'est une décision modificative qui porte sur le budget 2020, par construction nous sommes en novembre, on doit quand même être pas très loin de l'atterrissage budgétaire, comment se fait-il qu'on n'ait pas des chiffres ? On n'est pas dans le compte administratif, j'en ai conscience, mais des chiffres qui soient un peu moins arrondis que ceux-là parce que certes on est sur une petite assiette mais sur des masses relativement « informes » si je puis dire.

M. DOSSMANN : Je dirais que cela a été un peu forfaitaire sans vraiment plus de précisions ; on sait quel est l'état aujourd'hui mais pour la répartition ce sont des sommes arbitraires effectivement et forfaitaires.

M. YAHIEL : C'est inquiétant, un budget arbitraire, Monsieur le Maire !

M. DOSSMANN : Enfin arbitraire à l'intérieur de l'enveloppe 011, on a réparti comme cela, les seuls endroits où l'on avait des risques de dépenses, c'était le chapitre 011, alors qu'au 012 il n'y avait plus de raisons de dépenser puisque les recrutements étaient terminés. On avait les sommes qu'il fallait alors qu'au 511, compte tenu de la crise sanitaire, on risquait d'avoir encore des dépenses supplémentaires, donc on a inséré les 450 000 € dans le 011 en le mettant sur différents postes.

M. le Maire : Merci Gérard, plus qu'arbitraire il s'agit d'un redéploiement comptable qui ne vise pas l'exhaustivité de son application et c'est évidemment au moment du compte administratif qu'on va pouvoir voir quelles ont été les dépenses et les économies indépendamment de la recherche des grands équilibres auxquels on est tenu de toutes façons comme nous le savons tous.

Mme FOUCAULT : Merci à Michel Yahiel d'avoir posé la même question que j'avais posée lors de la commission. Nous avons eu une réponse et je tiens à remercier les services et merci à Gérard de sa réponse ligne par ligne, mais c'est vrai que lorsqu'on est à la fin d'un budget on ne comprend pas pourquoi on gère par enveloppe de façon arbitraire, au cas où... cela ne fait pas très sérieux. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire : Je passe la parole à Andrée Theisen.

Mme THEISEN : Je vais en rajouter un petit peu, toujours dans le même sens. Si je comprends bien, en fait vous aviez besoin d'un peu d'air sur le budget des charges à caractère général ? On fait toutes ces écritures qui sont réglementaires par ailleurs pour avoir un peu d'air sur ce budget-là ?

M. DOSSMANN : C'est-à-dire qu'on arrivait à des non-dépenses de l'ordre de 400 000 €, donc cela permettait de donner de l'air au budget 011. Vous avez vu...

Mme THEISEN : Oui c'est bon, merci beaucoup j'ai vu. Par ailleurs, juste un point de détail : dans ce règlement qui permet de « ralentir » si je puis dire sur cinq ans les charges liées au Covid, finalement vous avez un peu changé votre fusil d'épaule d'après ce que j'ai compris ? Parce qu'en commission vous aviez décidé de lisser sur cinq ans et là vous nous présentez quelque chose sur trois ans.

M. DOSSMANN : On l'avait prévu sur trois ans. La loi permet de le lisser sur cinq ans et la ville a choisi de le lisser sur trois ans.

Mme THEISEN : Il me semblait qu'en commission on arrivait à 533 000 € au lieu de 513 000 € parce que c'était lissé d'une façon différente. Mais enfin ce n'est pas grave, c'est bien, je n'ai pas de souci là-dessus. Je voulais savoir aussi si les charges liées à la Covid sont des charges directes comme les achats de masques, etc., ou ce sont aussi des charges de personnel ?

M. DOSSMANN : Non.

Mme THEISEN : Et les charges de chèques cadeaux qu'on va donner aux commerçants qui sont liés un peu à la Covid ou le loyer qu'on reporte...

M. le Maire : Non, ce n'est pas identifié comme lié à la Covid, ce sont bien les charges qui ont été justifiées dans les achats réalisés, ce sont essentiellement d'ailleurs des protections : gel, masques, surblouses, surchaussures, etc.

Mme THEISEN : D'accord. Une autre question à la page 96 sur les recettes d'investissement, je vois « police municipale : amendes et gilets pare-balles », qu'est-ce que c'est ?

M. le Maire : Il s'agit de subventions qui avaient été demandées. Nous ne vendons pas de gilets pare-balles...

Mme THEISEN : D'accord, ce sont des subventions, effectivement je ne voyais pas ce que cela avait à faire en investissement. J'ai une autre demande qui n'est pas directement liée mais un peu quand même : est-ce qu'on pourrait à un conseil municipal sur deux ou trois faire un point sur le budget d'investissement ? Parce qu'il y a des gros projets d'investissement, en termes de budget d'une année seulement, on ne peut pas raisonner tellement de façon adéquate, est-ce qu'on pourrait faire de temps en temps le point sur le budget d'investissement ?

M. le Maire : C'est un engagement que je me garderais bien de prendre sur un conseil sur deux ou trois parce qu'en réalité la temporalité de nos interlocuteurs est telle qu'on arriverait à un constat totalement angoissant que rien n'a bougé et qu'on attend. Il y a une temporalité tout à fait problématique à chaque fois qu'on dépend de subventions pour des investissements et nous avons décidé, je crois que c'est partagé par tout le monde, d'essayer d'investir le maximum en sollicitant des subventions, ce qui nous place dans cette position. Mais j'ai une bonne nouvelle pour vous, nous allons avoir dans quelques délibérations une ouverture qui portera sur une demande de subvention en vue d'investissement. Voilà pour la réponse qui n'en est pas tout à fait une, je le reconnais.

(Vote : Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 voix contre.)

24 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'école Steiner Waldorf.

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Nous avons voté l'équivalent lors du dernier conseil à l'école de Notre-Dame de l'Assomption, mêmes causes mêmes effets mais un périmètre un peu différent lié à la structure des enseignements des écoles privées sous contrat avec l'État.

Mme QUINQUENEL : Une question que nous avons déjà posée pour Notre-Dame de l'Assomption : le forfait est de 750 € par élève, quel est le budget

moyen par élève pour les écoles publiques afin de pouvoir faire un comparatif ?

M. le Maire : On l'aura en 2021 une fois qu'on aura remis les chiffres à plat, ce qui n'a pas encore été fait, je vous l'accorde, mais on n'a pas du tout oublié la demande et d'ailleurs les 750 € qui ont été pris comme référence seront le cas échéant modifiés dans un sens ou dans un autre en fonction des éléments dont on disposera mais vous comprendrez que, compte tenu de l'urgence pour terminer l'année, nous avons appliqué le même chiffre pour Notre-Dame de l'Assomption et l'école Steiner. Mêmes causes mêmes effets, mêmes éléments pas satisfaisants par le fait de ne pas pouvoir apporter de réponse mais on va s'y employer et cela fait partie des questions en tête de liste.

(Vote : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - Apurement du compte 429 : déficits et débits des comptables et régisseurs

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation)

(Aucune remarque - Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Il s'agit de 123 €, ce qui fait combien en pourcentage de notre budget communal cher Michel Yahiel ? C'est une question un peu piège bien entendu.

26 - Régularisation comptable de l'avance remboursable versée par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)

(Rapporteur : M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette régularisation d'écriture liée aux cinémas dont nous déplorons bien sûr qu'ils soient fermés momentanément ? Nous espérons qu'ils rouvriront dès que possible.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

27 – Rapport annuel 2019 de SUEZ pour le prix et la qualité du service public d'assainissement.

(Rapporteur : M. Didier Millet)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions sur cette prise d'acte qui sera « collector » puisque nous n'aurons plus à nous prononcer sur ce sujet, la compétence étant partie à l'agglomération ?

Mme FOUCAULT : Je voulais juste remercier pour ce dernier bilan de la ville de Verrières-le-Buisson car cela va être historique, normalement on ne récupérera jamais notre assainissement et c'est quand même quelque chose d'important dans une ville.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

28- Convention relative à la participation aux frais de réparation du revêtement de l'allée du Pressoir.

(Rapporteur : M. Didier Millet)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme FOUCAULT : Pour l'allée du Pressoir je voulais regretter que ce ne soit pas passé en commission Finances.

M. le Maire : D'accord, ce sera au procès-verbal.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE ENFANCE

29 – Bilan d'activité de la Cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par API – Restauration de septembre 2018 à décembre 2019

(Rapporteur : Mme Rozenn Bouler)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MORDEFROID : Je voulais remercier Rozenn pour la présentation de l'origine des aliments et leurs spécificités, cette fois-ci on s'y retrouve. On a eu plusieurs fois des calculs un peu curieux, je sais que cela a été un travail délicat, donc merci beaucoup.

M. le Maire : C'est noté.

Mme FOUCAULT : J'aimerais savoir pourquoi le chiffre d'affaires est si différent entre 2018 et 2019 ?

Mme BOULER : Parce que la période 2018 ne comprend que quatre mois puisqu'elle est du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Mme FOUCAULT : D'accord, merci.

M. le Maire : On avait alors changé de contrat.

M. HULIN : J'avais la même remarque sur les chiffres et sur la répartition alimentaire, c'est la première année où l'on n'a pas une somme de répartitions qui fait 100 % quand on fait les bios, les Label bleu, les machins et les bidules, c'est la première année où l'on a des vrais chiffres et du coup je ne sais pas à

quel point l'augmentation du pourcentage des produits d'origine France en 2018 était un chiffre fiable, ou un chiffre qui ne voulait pas dire grand-chose ; ou bien est ce qu'il y a eu un recalcul ?

Mme BOULER : Non, ce n'est pas un recalcul, c'est juste la présentation qui n'était pas correcte les années précédentes. On a retravaillé là-dessus mais les chiffres étaient corrects.

M. HULIN : C'est vrai qu'on y voit plus clair cette fois-ci mais pour les années précédentes, du coup c'est difficile de comparer. Je vois que l'on progresse sur les produits d'origine France mais je continue à dire que 56 % d'origine France ce n'est pas exceptionnel mais si vous me dites qu'on est sur une pente ascendante, c'est très bien, continuez comme ça.

Il est aussi un truc où j'ai un doute : quand tu as parlé des salariés de la cuisine centrale, tu as dit que c'étaient des salariés municipaux ?

Mme BOULER : Non, à la cuisine centrale ce sont les salariés d'API, ils sont 11 ; et dans les satellites, ce sont des personnels municipaux.

M. HULIN : Ok, dont acte. J'ai vu aussi, et cela fait partie des choses que j'ai demandées pendant plusieurs années, qu'il y avait des repas végétariens, maintenant que l'expérimentation est fortement incitée dans la loi, je vois que c'est appliqué et c'est tant mieux.

M. le Maire : C'est même une obligation légale.

M. HULIN : C'est une obligation d'expérimentation sans qu'il y ait sanctions si jamais ce n'est pas mis en place. Je traite un peu le sujet parce que ce n'est pas impossible que l'expérimentation soit un peu élargie. Je vous le dis pour que vous puissiez vous préparer, vous allez probablement devoir aller un petit peu plus loin mais ce n'est pas moi qui déciderai, en tout cas cela va peut-être bouger.

M. le Maire : Nous nous en réjouissons.

M. HULIN : J'espère bien ! C'est parfait, tout cela va bien.

Nous verrons donc l'année prochaine l'évolution des différentes spécificités, des différents types de produits, et comme je le disais 56 % d'origine France, c'est peu. 22 % de produits bio et 7 % de produits certifiés, ce n'est pas riche, je pense qu'on pourrait faire un petit peu mieux. Du coup dans le contrat avec API est-ce qu'on a des obligations de progression ? Il ne me semble pas qu'il y ait des obligations nouvelles en termes de chiffres. On recherche toujours le meilleur pourcentage...

Mme BOULER : On cherche les origines, après on se calera sur la loi Egalim avec 50 % de produits de qualité pour 2022.

M. HULIN : On en est loin quand même !

Mme BOULER : Pas tant que cela en fait parce que les produits de qualité englobent le bio, tout ce qui est certifié et tout ce qui est d'origine locale. Donc

la progression n'est pas si énorme que cela. Après cela dépend aussi de la définition de tout ce qui est régi dans les produits de qualité.

M. HULIN : Merci pour les chiffres et en tout cas, je vois une marge de progression sur ce sujet.

M. le Maire : Je vais proposer de prendre acte de ce rapport annuel puisqu'il ne s'agit que de cela et non pas des immenses et partagés mérites de notre
(Pris acte à l'unanimité.)

SERVICE CULTUREL

30- Modifications et créations de tarifs pour la billetterie de l'Espace Bernard Mantiene.

(Rapporteur : Mme Magali Libong)

Mme LIBONG : Je vais vous parler un peu de culture et vous rappeler que notre objectif est l'accès à la culture pour tous, cela passe par la fidélisation du public existant mais aussi et surtout par la diversification et nous cherchons aussi à conquérir de nouveaux publics. Cela passe par des actions de médiation et d'accompagnement, comme Monsieur le Maire l'a rappelé plus tôt dans la soirée, et par la communication aussi qui est très importante. On travaille plus et mieux sur l'objet de la communication et aussi cela passe par une politique tarifaire avantageuse qui peut aider.

L'année dernière, nous avons voté la gratuité des médiathèques, ce soir nous vous proposons la modification ou la création de tarifs de séances et de dispositifs cinéma.

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Merci pour ces propositions lorsque les salles rouvriront, parce qu'elles rouvriront. Est-ce qu'il y a des questions sur ces tarifs différenciés et tout à fait intéressants ?

(Pas de remarques – Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

31- Projet de Ruche Ephémère.

(Rapporteur : Mme Magali Libong)

Mme LIBONG : Un peu d'histoire d'abord, je vais parler de Verrières et de son bâtiment de grains. Est-ce que vous savez que Verrières avait son bâtiment de grains qui abritait jusqu'à la fin des années 60 des ateliers techniques de stockage et de prix des graines, des bureaux, une bibliothèque, un musée d'économie botanique et l'herbier familial des Vilmorin ? En 1972, il devient propriété de la ville et est transformé en centre culturel où sont installés une bibliothèque, une école de musique, une salle de danse, un atelier de

peinture, un musée, etc. Ce centre culturel a été inauguré par André Malraux en 1975 et depuis il porte son nom.

Comme vous le savez tous, nous pensons à la réhabilitation de cet équipement et nous souhaitons transformer la médiathèque qui est actuellement dans les murs de cet équipement en une médiathèque « troisième lieu ». Nous souhaitons y ajouter un espace patrimonial qui réunira le musée et l'Herbier. Et bien sûr nous retrouverons les activités associatives de la ville.

Depuis janvier 2018, le Conservatoire a déménagé, il est attenant à l'Espace Bernard Mantiene, et les activités associatives ont été déplacées dans d'autres salles municipales. Depuis janvier 2020, il ne reste actuellement que la médiathèque dans les bâtiments.

En attendant les débuts du projet de réhabilitation, nous vous proposons de donner un second souffle à la partie qui est vide, c'était avant le conservatoire et les parties associatives, de redonner un second souffle à cet emblème de la vie culturelle et associative en proposant à des artistes de l'occuper de manière éphémère, d'occuper ces mètres carrés disponibles. Il vous est donc proposé de transformer de façon temporaire cet espace en une friche artistique qui regroupera des ateliers d'artistes de toutes disciplines confondues. On a lancé un appel à candidatures qui s'adresse essentiellement à des artistes professionnels ou en cours de professionnalisation, toutes disciplines confondues, arts visuels, spectacles vivants, arts numériques, écriture, arts de la rue, que ce soit des artistes individuels ou des artistes regroupés en collectifs ou en compagnies.

Le choix des futurs occupants se fera par un jury constitué de personnalités du monde culturel verriérois et nous espérons une installation dans les locaux en janvier 2021.

La Ville s'engage à mettre à disposition les locaux à titre gracieux et à prendre en charge les charges du bâtiment, l'électricité, le chauffage et l'eau. Nous nous engageons également à mettre en place une communication autour de ce projet éphémère et les artistes quant à eux ont aussi des engagements. On leur demande des contreparties. D'abord ils devront respecter la charte d'occupation des lieux ; et comme première contrepartie nous leur proposons d'ouvrir au moins une fois par mois leurs ateliers et aussi de donner une restitution finale de leurs travaux dans le cadre de la prochaine édition du festival Hors Scène qui aura lieu le week-end des 26 et 27 juin prochain. Ceci c'est la contrepartie simple, et nous leur proposons également, mais c'est à titre facultatif, une rémunération qui pourra être donnée à des artistes qui proposeront des projets d'action et de médiation culturelle auprès de publics spécifiques comme les écoliers ou les résidents en EHPAD. L'idée étant vraiment d'infuser la culture auprès de ces publics-là.

M. le Maire : Merci pour cette présentation tout à fait complète de cette Ruche Éphémère qui sans cela serait peut-être une friche.

M. BAUDE : Juste une petite précision : le texte a dû être rédigé pour le conseil du 2 novembre et on nous dit : « Un appel à candidatures serait ouvert pendant un mois à partir du 3 novembre », l'appel à candidatures donc fonctionne déjà ?

Mme LIBONG : Oui, l'appel à candidatures a été lancé le 3 novembre et il faut préciser que cette délibération a été présentée en commission, elle a obtenu un avis favorable. Nous avons lancé l'appel à candidatures sachant que c'est vraiment le moment pour avancer, il ne faut surtout pas s'arrêter. On a fait des choses pour les commerçants, je pense que c'est aussi important de soutenir la culture et d'être présents auprès des artistes.

M. BAUDE : C'était juste une précision par rapport à l'emploi du conditionnel, merci.

Mme FOUCAULT : Je voudrais savoir à quel tarif seraient payés les artistes, est-ce qu'on reprend un tarif qu'on a voté tout à l'heure où est-ce que ce serait un autre tarif ?

Mme LIBONG : Ce serait différent, on part sur une enveloppe de 15 000 €, on demande au conseil municipal de l'inscrire sur le budget 2021. C'est plus que de la médiation en fait.

M. le Maire : Oui, il y a une partie « de performance » par rapport au public qui serait ciblé. Là aussi on est sur une dynamique d'une enveloppe maximale dans une inscription budgétaire dont il n'est absolument pas sûr qu'elle sera dépensée parce que malheureusement on est vraiment exposé aux conséquences de la crise sanitaire et aux enjeux. Simplement, l'idée est que, dans la conception globale du projet, on ne vous inflige pas de vous faire voter d'abord sur l'appel à manifestations d'intérêt, les modalités d'accueil des artistes et qu'on vienne rajouter après, parce qu'on aurait oublié de faire en sorte qu'on puisse leur offrir une gratification qui ne soit pas indécente, si jamais ils venaient contribuer à cette très jolie infusion qu'évoquait Magali. Alors avec la Ruche, on pourrait peut-être penser à une effusion et c'est peut-être finalement les deux à la fois, infusion et effusion d'arts dans Verrières-le-Buisson.

Mme QUINQUENEL : Une question pas forcément par rapport à la ruche mais plutôt par rapport aux travaux de Malraux : vous pensez qu'ils ne commenceront pas avant juin de l'année prochaine ?

M. le Maire : Vu les problématiques d'octroi des subventions qui conditionnent absolument l'intégralité du dispositif et les enjeux qu'on a notamment par rapport à nos partenaires du Conseil régional, il est assez probable qu'effectivement on ne commencera pas les travaux physiquement avant juin de l'année prochaine. Le temps que tous les voyants se mettent au vert, on a encore un certain nombre d'étapes d'accompagnement administratif à mettre en place, donc oui, on pense qu'il est raisonnable de partir sur un scénario où l'été prochain sera le début de réalisation à partir du moment où l'on aura reçu toutes les subventions nécessaires.

Mme LIBONG : Je voulais juste rajouter que dans la convention il y a un point, c'est le 4.4. qui dit : « Si d'aventure on avait des subventions plus tôt... », pendant la durée de la convention il y a un préavis, les artistes sont prévenus qu'à tout moment ils peuvent quitter la Ruche sous un préavis d'un mois.

M. le Maire : Je fredonnerais bien « La Bohème » mais l'heure avance et lan demande la parole.

M. TIXIER : Je suis au plus près des difficultés que peut rencontrer la culture et je trouve formidable et même rafraîchissant et tout ce que l'on veut dans cette période morose d'avoir des projets comme celui-là qui nous permettent de se lancer dans des horizons plus gais que ceux qu'on a aujourd'hui.

M. le Maire : Merci de le rappeler. Merci à Magali d'avoir présenté et porté ce projet, le plus beau étant à venir.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

34- Sollicitation d'une subvention de la Région Ile-de-France dans le cadre d'un contrat d'aménagement régional (CAR).

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Merci. Étant entendu que le terme de « piste » ici employé est non contractuel puisqu'il n'est pas exclu d'avoir sur une partie du boulevard Foch une piste, sur d'autres parties, il s'agit de voies et non pas des pistes séparées. En tout cas, il s'agira de s'inscrire dans la dynamique de l'étude de mobilité et des échanges qui vont encore avoir lieu autour de la problématique de la place du vélo en ville.

Mme FOUCAULT : Cela fait deux conseils municipaux où l'on nous parle de cette voie à vélo et on a eu en commission commerce une discussion à ce sujet et on n'a toujours rien vu. Est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur cette future voie cyclable, ce serait sympa ?

M. le Maire : C'est bien noté. Un questionnaire sur la pérennisation des voies provisoires sera joint au prochain mensuel et c'est un peu un teasing pour attirer l'attention, maintenir l'enthousiasme et susciter l'énergie même quand on n'a pas tout à fait les mêmes pratiques de vélo, ni le même rapport sur la sécurité à vélo, n'est-ce pas David ?

M. CHASTAGNER : C'est une agréable surprise de savoir que des choses sont faites autour du vélo mais par contre est-ce qu'on n'est pas censé avoir une commission Mobilités pour discuter de ce sujet-là ? Sauf erreur de ma part, c'est comme la commission Sports, ce sont des commissions qui n'ont jamais eu lieu, en fait il y a des tas de sujets qu'on découvre comme cela lors du conseil municipal. Je trouve cela un petit peu dommage.

M. le Maire : Ce qui est absolument certain, c'est que nous aurons à engager des frais pour les mobilités douces et que le CAR sera porté par deux projets, ce ne sont pas des financements mono-projets régionaux. Le choix de positionner une partie du CAR significative sur ces voies vélos est un choix qui nous paraît raisonnable et que nous pensions assez consensuel puisqu'il s'agira de se faire accompagner dans des investissements qui sont des investissements importants pour un budget comme le nôtre. Mais à nouveau rien n'est gravé à ce stade, on va solliciter le Conseil régional mais la commission Mobilités sera amenée à se réunir.

M. CHASTAGNER : Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que j'étais contre les subventions pour les pistes cyclables, je dis juste que je trouve dommage qu'on n'entende parler de ce sujet lors d'un conseil municipal alors qu'il y a des commissions prévues à cet effet et qu'elles n'ont pas été convoquées, donc on n'a pas pu discuter de ces sujets. Cela dit je reste tout à fait favorable à toutes démarches dans ce sens. Mais encore une fois est-ce que les 300 000 € sont à la hauteur des enjeux ?

M. le Maire : La réponse est non. Bien évidemment, ce n'est pas à la hauteur des enjeux et cela ne prétend pas l'être. Le CAR est un contrat dont l'unité est le million d'euros qui doit être réparti sur deux projets, et sur ces deux projets il y en a un qui est complètement lancé, le permis de construire est déposé, c'est la maison de santé qui est urgente et finalisée, et l'autre sur lequel on sait très bien qu'on aura beaucoup plus de dépenses à faire que ces 300 000 €. Mais la commission Mobilités aura un rôle tout à fait important pour accompagner les choses, même si d'ores et déjà on sait bien qu'il y aura des questions qui seront présentées et débattues sur les modalités, mais sur le principe je pense qu'on arrivera à un consensus parce que si j'ai bien lu les programmes électoraux qui ne sont pas si vieux des uns et des autres, je crois qu'on retrouve un certain nombre de points qui étaient complètement convergents.

Mme LAGORCE : Pour revenir sur la mobilité, il y a un certain nombre de sujets qui sont en cours d'instruction, il devait y avoir un retour d'expérience avec une réunion d'échanges, d'écoute et de concertation avec les Verriérois le 7 novembre qui a dû être annulée pour des raisons sanitaires que tout le monde connaît. Et effectivement on remplace par un questionnaire qui sera laissé dans le mensuel, pas le prochain mais celui de janvier pour des raisons de timing et de logistique, c'est l'affaire d'un mois de décalage ; et par ailleurs il y a un certain nombre de sujets qui sont en cours pour proposer une feuille de route sur l'ensemble des sujets Mobilités, et la commission se réunira pour échanger sur le dossier quand il sera un peu présentable et finalisé.

M. le Maire : Merci beaucoup Christine qui s'engage beaucoup dans ce travail de présentation.

M. HULIN : Mes questions portaient un peu autour de tout cela et de ce qui avait présagé à ce choix. On nous demande de voter et de dire que le conseil municipal s'engage sur le programme définitif de destination de chaque

opération mais je comprends qu'en fait on ne s'engage pas sur ce programme définitif et que ce sera discuté lors d'une commission prochainement ? Quelle est la logique, là je ne comprends pas bien ?

M. DOSSMANN : C'est une estimation, c'est-à-dire qu'on a vu la Région la semaine dernière qui nous a indiqué que la commission permanente se réunissait en janvier. Donc si on voulait que le dossier passe en janvier, il fallait qu'il soit à la Région début décembre. Donc on avait dans notre projet la maison de santé mais il fallait un deuxième projet, et comme on est parti sur les pistes et voies cyclables on a mis ce deuxième poste là-dedans pour pouvoir bénéficier du CAR dans sa totalité de 1 M€.

M. HULIN : D'accord mais cela ne répond pas à ma question. Cela veut dire que là on s'engage sur un programme définitif mais dont on ne sait rien et sur lequel les commissions vont travailler après avoir voté un engagement sur un programme définitif ? Je ne comprends pas.

M. le Maire : On s'engage sur un volume, on n'est pas encore rentré dans la définition et le descriptif détaillé des choses, la question est : est-ce qu'on s'engage à réaliser un montant d'opérations proposées de l'ordre de 800 000 € sur l'ensemble des phases de réalisation en matière de voies cyclables ou non ? On peut tout à fait dire qu'on ne s'engage pas et qu'on ne sollicite le CAR que pour un montant inférieur. Il nous est apparu raisonnable de présenter cela et implicitement et, à nouveau je crois que c'est plutôt consensuel entre les différentes composantes de cette assemblée, l'idée qu'il faut investir pour faciliter la pratique du vélo et être accompagnés tant qu'à faire pour le faire dans la partie la plus onéreuse devrait plutôt être consensuelle.

M. HULIN : Là-dessus pas de doute mais l'expérience a prouvé que l'endroit où on les fait et la manière dont on les fait peuvent parfois être déjà un peu moins consensuels.

M. le Maire : Le débat n'est pas clos.

M. CHASTAGNER : C'est un peu paradoxal parce que d'un côté tu viens de dire que le débat n'est pas clos et tout à l'heure, quand Christine a présenté ce qui allait être fait, a dit que la commission aurait lieu quand vous serez en mesure de nous présenter un dossier finalisé.

M. le Maire : Oui, il faut qu'il soit quand même un peu finalisé pour que les commissions puissent se prononcer.

M. CHASTAGNER : C'est un peu une question de fond que je pose par rapport à cette commission Mobilités : on va nous présenter un projet finalisé, quelle est la vocation des commissions ? Est-ce que ce sont des groupes de travail dans lesquels on participe à la construction des projets que vous portez ou est-ce que c'est juste des antichambres du conseil municipal pour présenter ce qui est déjà ficelé et sur lequel on n'a rien à dire et qui va être à nouveau présenté en conseil municipal un mois plus tard ?

M. le Maire : Si on les présente, c'est que précisément il y a des choses à dire et vu l'heure tardive je dois avouer que la perspective d'une antichambre dès lors que ce n'est pas contre la perspective de la chambre ne m'est pas déplaisante, et en tout cas ce n'est pas un endroit où se gère nécessairement l'ensemble des projets. On soumet des projets qui sont déjà un peu élaborés, des idées qui sont déjà avancées mais qui ne sont pas gravées dans le marbre et qui sont encore en capacité d'évoluer. Mais on a besoin de partir d'éléments qui sont budgétés, on a besoin de partir sur des éléments de faisabilité pour que les décisions puissent être opérationnelles.

Mme LAGORCE : Pour compléter ce que tu viens de dire, je suis désolée si le mot « finalisé » a été mal compris. Aujourd'hui en termes de mobilités on en a un peu dans tous les sens et on a un puzzle extrêmement complexe avec tous les domaines que cela recouvre, et quand je parle d'un dossier finalisé, c'est un dossier dans lequel on met en ordre tous les inputs et tous les éléments pour que cela ressemble à quelque chose de présentable. Ce n'est pas pour cela que c'est validé, finalisé ne veut pas dire bouclé, c'est mis en ordre et présentable.

M. le Maire : Merci beaucoup. Fort de ces éléments je vais soumettre cette résolution à vos suffrages.

(Vote : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie, nous en avons fini avec l'ordre du jour. J'ai reçu, et je vous l'ai indiqué tout à l'heure, ce matin même deux lettres qui ne sont pas vraiment des questions orales présentées sous forme écrite mais on s'en rapproche puisqu'elles commencent par « Monsieur le Maire » et qu'elles me demandent d'indiquer au conseil un certain nombre de choses. Je vais laisser à Michel Yahiel le privilège de partager sa question à laquelle j'essaierai de répondre rapidement.

M. YAHIEL : Je lis ma question : « *Monsieur le Maire, dans le contexte de crise économique et sociale liée au coronavirus, la grande majorité des collectivités territoriales s'impliquent dans le plan de relance mis en place par les pouvoirs publics, chacune dans le cadre de ses compétences. Pourriez-vous à cet égard indiquer au conseil les dispositions et initiatives prises ou envisagées par la ville, en particulier en matière d'investissements pour les écoles, sujet qui devait donner lieu à des annonces de votre part ? Dans cette attente...* ».

M. le Maire : La question est évidemment au cœur de l'actualité et nous plonge à la fois dans la nécessité d'être réactifs et dans les limites de l'exercice puisqu'au jour d'aujourd'hui les capacités de la commune à se saisir du plan de relance sont extrêmement limitées. Le point déterminant est la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'état actuel du plan de relance ne vise que les bâtiments d'État, pour ce qui est des bâtiments des collectivités territoriales il faut attendre l'adoption du projet de loi de finances, on commence à avoir un certain nombre d'éléments mais le dispositif n'est pas encore opérationnalisé.

Cependant nous sommes tout à fait déterminés à essayer autant que faire se peut de bénéficier de ce dispositif. Je dois avouer que j'aurais aimé que cela arrive un peu plus tard parce que si nous avons un certain nombre d'idées, en revanche nous manquons aussi cruellement de moyens pour réussir à présenter les projets qui doivent être des projets extrêmement finalisés, comme vous le savez, Monsieur le conseiller, pour pouvoir bénéficier de financements dont l'objectif est d'entraîner un rebond, une relance et un déclenchement opérationnel extrêmement rapidement.

Dans cette dynamique, nous avons volontairement dissocié le désamiantage, la réfection de la toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques pour pouvoir sérier les approches et être en capacité très vite sur le bâtiment de Bois-Loriot d'intégrer, dans un dossier de demande au titre du plan de relance, la rénovation de la toiture et l'isolation de ladite école qui est un bâtiment qui en a bien besoin. Vous savez que le désamiantage a été réalisé, les marchés sont lancés pour ce qui est du lot de couverture, ils sont à l'étude pour ce qui est du photovoltaïque et de la rénovation en matière d'isolation de ce bâtiment, et nous préparons un dossier de demande dont aujourd'hui celle-ci demande à être un peu affinée mais qui serait de l'ordre de 829 000 € TTC.

Par ailleurs, nous présenterons aussi et on a besoin d'aller vite, donc on ne peut pas inventer des projets mais nous travaillons à étudier pour voir si l'on peut intégrer une partie des travaux prévus pour le centre culturel André Malraux pour lequel on aurait bien besoin de subvention.

Également dans le cadre de ce plan de relance, il n'est pas du tout impossible que nous puissions en bénéficier au titre de la réhabilitation et de l'extension du centre culturel. Là aussi les services préparent un travail pour voir comment nous pouvons répondre sur ce sujet.

Enfin dernier point, parce que malheureusement on est sûr de ne pas pouvoir en développer d'autres même s'il y a certains aspects du plan de relance qui méritent particulièrement de l'attention, je pense notamment à ce qui est lié à la consommation énergétique des bâtiments sportifs, c'est la création, plutôt le déploiement de panneaux solaires sur un maximum de bâtiments communaux. Nous avons la chance d'avoir un grand nombre de bâtiments communaux qui se prêtent tout à fait à la conception d'un plan de déploiement de panneaux solaires, un plan d'envergure et c'est particulièrement vrai pour un certain nombre de bâtiments scolaires qui présentent à la fois en termes d'exposition des atours qui sont tout à fait importants et pour lesquels nous espérons bien pouvoir porter un certain nombre de demandes au titre de ce plan de relance.

Alors c'est à la fois beaucoup et peu, mais l'enveloppe n'est pas non plus infinie, c'est en tout cas les directions que les services a priori nous recommandent de prioriser pour le moment. Si nous en avons le temps, nous explorerons toutes les voies possibles, cela fait partie des raisons pour lesquelles nous avons renforcé l'équipe municipale avec le recrutement d'une chargée de mission qui est particulièrement investie autour de ces questions

et qui déploie beaucoup d'énergie pour nous aider. Mais le fait est qu'on ne pourra présenter que des dossiers qui seront très finalisés sur le plan technique sans quoi ils ne seront pas validés. Donc on se priorisera sur ces trois dossiers mais si on peut en sortir d'autres, croyez bien qu'on fera tout ce qui est possible pour le faire.

Voilà pour la réponse malheureusement sur un sujet un peu en devenir mais sur lequel on ne manquera pas de vous tenir au courant et de vous solliciter d'ailleurs puisque les demandes de subventions seront certainement présentées après consultation du conseil municipal.

J'ai été destinataire d'une autre question émanant du groupe Réussir Ensemble qui m'a été posée par David Chastagner auquel je vais laisser le privilège de vous en donner la teneur.

M. CHASTAGNER : Je vais avoir moins de facilité à abrégé ma lettre, je suis désolé : *« Monsieur le Maire, le contexte actuel met en évidence l'importance de la place du sport dans notre quotidien : détente, dépassement de soi, le sport, qu'il soit pratiqué à l'école, en club ou à titre privé est un moteur de développement et un vecteur de bien-être et d'insertion sociale. Qui plus est, les Français vont avoir la chance de vivre et de pouvoir accueillir des sportifs de plan mondial pour les Jeux Olympiques de 2024. D'ailleurs à cette occasion, nombre de communes et communautés d'agglomération s'inscrivent dans la démarche « Terre de jeux ».*

Il est donc encourageant de voir dans notre ville un grand nombre d'associations qui essayent de proposer des activités, qu'elles soient en simple loisir ou en compétition. Il est rassurant de savoir que nos enfants peuvent pratiquer dans le cadre scolaire des activités sportives, mais ces associations souffrent de la vétusté et surtout du manque de moyens matériels qui sont mis à leur disposition. Pour des jeunes, la pratique sportive et scolaire manque de variété, de cohérence et de compétitions sportives proposées par les associations ; apprentissage tardif de la natation, pas de continuité entre la pratique scolaire, périscolaire et associative, manque d'activité tout au long du cursus.

Cette situation pourrait inciter les Verriérois à aller faire du sport dans les villes voisines, ou pire, à inciter nos populations les plus jeunes à aller habiter dans une ville plus accueillante dans ce domaine.

Pourriez-vous indiquer au conseil municipal ainsi qu'aux Verriérois quelle est votre politique en matière d'investissements sportifs pour répondre à l'urgence de la situation et quels sont vos projets pour participer à cette grande fête de l'Olympisme, que ce soit au niveau de la ville où peut-être en étant force de proposition au niveau de la communauté d'agglomération ? Dans cette attente je vous prie d'agréer... ».

M. le Maire : Merci beaucoup cher collègue. Alors je vais faire une réponse en plusieurs temps et ce sera même une réponse à plusieurs voix puisque je laisserai lan compléter mon propos.

Je vais quand même commencer par relever que les expressions de « vétusté » et de « manque de moyens matériels » sont peut-être un peu sévères alors que la commune a, grâce à l'investissement de chacun et au vote de chacun, engagé pour l'année 2020 des dépenses de fonctionnement, fluides, eau, gaz, électricité, fournitures diverses, fournitures d'entretien de terrains et de matériel, entretien et réparation des bâtiments, pour un montant de 120 258,25 € ; que les dépenses de personnel engagées dans le cadre sportif pour les salaires et les charges sociales relevant de la commune pour les éducateurs sportifs et les 11 agents intervenant dans les structures sportives à un titre ou à un autre s'élèvent à 470 815,80 € ; que les subventions aux associations sportives, le Trait d'Union, le Squash club, la Palme de la Vallée ou le golf de Verrières se montent cumulés à 280 300 € dont 275 000 € pour le Trait d'Union.

Les dépenses d'investissement pour les structures sportives en 2020, services communs, services généraux, gymnase de la Vallée à la Dame, stade Robert Desnos, stade des Justices ou tennis, s'élèvent à un montant juste pour 2020 de 647 820,35 €, et ceci sans compter la réfection du terrain de football synthétique pour 600 000 € qui avait été budgété précédemment.

Ce qui nous amène tout de même à un total sur la seule année 2020 de 1 509 193 € auquel il conviendrait de rajouter environ 22 000 € d'avantages en nature, et cela me semble être quelque chose qui manifeste très bien l'ampleur et la force de l'engagement de la commune au soutien des activités sportives. Il y aurait probablement plus et mieux à faire mais à nouveau il faut bien regarder par rapport à nos moyens que cette somme indique quand même un effort tout à fait considérable réalisé par la ville.

Vous m'interrogez sur la politique en matière d'investissements et comme vous avez raison ! Notre politique en matière d'investissements, je n'y répondrais pas aujourd'hui parce qu'elle va faire l'objet d'une présentation lors de l'examen du DOB et lors de l'examen du budget et elle sera présentée pour la première fois de cette manière-là, en tout cas sous forme d'un plan pluriannuel d'investissements que nous affinerons évidemment au fur et à mesure de l'écoulement du temps et des circonstances, mais ce sera tout à fait présenté. Nous avons d'ores et déjà un certain nombre d'objectifs qui sont en train d'être affinés, qui vont être discutés et je sais que l'an y travaille beaucoup.

Vous nous dites, cher collègue, que la pratique sportive scolaire manque de variété, je dois avouer que j'aurais bien garde de prétendre être l'arbitre des élégances en la matière mais nous avons des éducateurs sportifs qui sont tout à fait compétents en la matière et vous n'ignorez pas que nous avons enfin, c'est trop tard diront certains mais c'est quand même bien disent beaucoup, nous avons désormais développé la natation, ce qui apporte un peu de diversité dans l'offre sportive même si c'est certainement insuffisant. Mais en tout cas c'est quelque chose qui n'existait pas et qui se met à exister.

Vous suggérez que cette situation pourrait inciter les Verriérois à aller faire du sport dans les villes voisines, mais qu'ils y aillent, ce sera une merveilleuse nouvelle pour eux, cela leur ouvrira l'esprit, leur fera rencontrer d'autres pratiques, d'autres clubs ; et que des habitants des communes voisines viennent chez nous, ils sont aussi les bienvenus et Dieu merci nous n'avons pas de réflexes gaulois en la matière, en tout cas gaulois peut-être mais pas d'un irréductible village. Et le fait est que les échanges des pratiques avec les clubs des villes voisines sont tout à fait intéressants. Il n'est besoin que de penser par exemple à la question ô combien importante du développement du sport féminin pour remarquer qu'un certain nombre de nos jeunes concitoyennes ne peuvent effectivement pas, passé un certain âge où un certain niveau, trouver à Verrières l'échelle du plein développement dont elles auraient besoin et vont s'enrichir d'une pratique à Massy, Palaiseau, Châtenay, Antony ou que sais-je, mais vont pouvoir quand même développer une pratique qui leur permet de répondre à leur goût, à leur passion, voire même à leur vocation.

Et vous évoquez la terrible perspective de voir des populations plus jeunes quitter Verrières pour aller dans une ville plus accueillante dans ce domaine, eh bien personne n'est retenu, et si réellement elles se sentent attirées par la voile, la mer et qu'elles veuillent aller s'installer dans une côte plus hospitalière, eh bien ma foi je dois m'y résigner puisque la navigation est interdite sur le lac. Oui évidemment j'exagère, mais je ne suis pas sûr que le déterminant du maintien à Verrières soit lié à ces pratiques sportives ou en tout cas pas dans des proportions auxquelles le budget de notre commune serait aujourd'hui en capacité de répondre.

À nouveau plus de 1,5 M€ par an sont dépensés utilement, dépensés pour satisfaire à ces enjeux, un certain nombre d'investissements sont prévus d'ores et déjà. Beaucoup font du sport et au-delà du sport, c'est pour la jeunesse un axe prioritaire de son développement et le fait est que j'entends bien la critique, j'entends bien qu'un certain nombre d'installations sont vieillissantes et nous avons réellement la volonté de nous confronter à cet impératif, réellement, de travailler à leur rénovation et d'une façon pragmatique, adaptée à notre budget. Et comme pour toute chose dans les orientations que nous avons déjà proposées et que nous proposerons encore, nous le ferons sans une approche dogmatique.

Mais ceci dit ne pas vouloir avoir une approche dogmatique ne veut pas dire que l'on renonce à rêver, que l'on renonce à s'engager, que l'on renonce à faire briller le meilleur d'entre nous et à travailler aussi à une certaine forme de pédagogie pour peut-être attirer un certain nombre de jeunes des villes voisines ou des plus jeunes à venir habiter à Verrières où de nouvelles activités se développent. Et vous savez mieux que quiconque à quel point nous avons été heureux d'accueillir les activités du Club Explorer au moment où il a voulu être accompagné pour développer une activité qui n'existait pas et qui a un succès tout à fait considérable et qui fait mugir nos bois à l'automne. Nous avons un certain nombre de projets, nous avons engagé un

certain nombre de démarches et je dois saluer la clairvoyance de votre question qui permet un petit peu par anticipation à Ian Tixier de vous dévoiler une information dont nous aurions voulu pouvoir réserver la primeur à la commission Sports, comme Vincent l'a suggéré. Il aurait été tellement plus avantageux de la réunir plus tôt mais ne pas l'avoir réunie ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de travail et ce n'est donc pas à la commission que nous allons devoir révéler le fruit de son action mais bien à vous-même pour répondre à cette question pertinente quoiqu'un peu impertinente. Je laisse Ian conclure.

M. TIXIER : Alors que certains pensent au pyjama et peut-être à leur lit, je vous propose de prendre le départ avec la ville d'une belle course qui va durer quatre ans, qui nous mènera aux Jeux Olympiques puisque Verrières est candidate à Terre de Jeux 2024 depuis maintenant une dizaine de jours. Évidemment comme l'a dit François Guy j'aurais aimé pouvoir le partager en commission. On travaille, il y a aussi d'autres commissions comme la commission Jeunes qui a eu lieu et pour laquelle, je crois, David n'était pas présent, chacun a ses activités, mais il y a des gens qui travaillent aussi et parfois il faut avoir un peu de patience. Mais vous le savez bien, j'entends aussi les demandes de chacun et je serai très heureux de partager ce moment et échanger sur ce sujet-là à la prochaine commission Sports que j'espère avant la fin du mois.

Je peux vous dire encore deux mots sur ce label qui n'est pas forcément en soi un label qui mérite juste d'être là pour être là, il symbolise vraiment un projet sportif qu'on souhaite mettre en place pendant quatre ans parce qu'évidemment le sport est une composante essentielle à l'identité de Verrières et à l'image de ses 56 sections différentes d'activités sportives, c'est plus de 5 500 sportifs licenciés dans notre commune avec des manifestations, des courses importantes, les 100 kilomètres de Verrières, la Buissonnière, les Défis de Verrières qui sont organisés par la ville. Tout cela montre que nous devons nous inscrire dans ce type de projet, je suis très heureux de porter cela. À la communauté d'agglomération il y a déjà cinq villes qui sont membres de Terre de Jeux, donc c'est assez peu finalement sur l'ensemble de l'agglomération. L'agglomération elle-même est labellisée Terre de Jeux 2024, donc nous aurons l'occasion de travailler ensemble dans des groupes de travail pour fêter les Jeux et avoir de belles manifestations pour tous et de beaux projets pour échanger ensemble sur toutes ces questions.

Merci de pouvoir partager la lettre de bonne réception de notre candidature du label. Je vais terminer là-dessus.

M. le Maire : Oui effectivement on va terminer là-dessus, enthousiasme et engagement sont les deux mots qu'on retiendra pour caractériser cette démarche dans la dynamique du sport. Le Maire peut éventuellement organiser des débats après des questions mais vous ne m'en voudrez pas, à 1h40, de ne pas ouvrir ces questions à des débats. Par contre il y a des décisions du Maire qui ont été diffusées, je crois que Caroline Foucault veut réagir à l'une de ces décisions.

Mme FOUCAULT : Oui, sur la n° 60, je voudrais savoir ce qu'est la fourniture d'un contrat avec la société SEGC pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

M. le Maire : C'est un contrat qui a été passé parce que nous sommes restés, comme vous ne l'ignorez pas, sans responsable du service Urbanisme pendant quelque temps, et donc dans une situation qui ne nous permettait pas d'instruire comme nous en avons l'usage les dossiers d'autorisation d'urbanisme en interne. Nous avons donc sous-traité par ce contrat l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme à la société en référence. L'arrivée désormais de notre nouvelle responsable de l'Urbanisme va nous permettre de retomber dans le régime d'instruction plus habituel et donc à reprendre un traitement en interne.

Mme FOUCAULT : Et pour les décisions 75 à 78, il s'agit de signatures de marchés pour des livres, je suis étonnée de ne pas voir à quelle société ont été donnés ces marchés.

M. le Maire : Si je ne m'abuse, c'est l'exécution de marchés qui ont déjà été passés, donc on est sur des mises en œuvre de marchés passés.

Mme FOUCAULT : D'habitude on nomme la société, c'est pour savoir si l'on a fait appel à des entreprises de Verrières.

M. le Maire : Je demande que cet élément soit précisé et que vous puissiez bénéficier d'une information par mail pour répondre sur ce point précis.

Mme QUINQUENEL : Sur les signatures de conventions culturelles qui devaient avoir lieu en novembre ou début décembre, cela semble compromis, je voudrais savoir si c'est un report ou si cela est annulé ?

M. le Maire : On essaye de reporter parce que ce sont des manifestations auxquelles on tenait, qui avaient eu un certain succès. En tout cas pour certaines on était plein concernant la jauge totale, puis à la jauge Covid, mais à vrai dire je crois qu'il faut être un peu prudent sur le redéploiement des activités culturelles. Si on peut reporter, on reportera, s'il faut se résoudre à renoncer on y renoncera, mais en tout cas l'objectif pour le moment est sur la dynamique du report.

Je vous remercie tous. C'est un peu tardif mais la soirée était à bien des égards tout à fait réjouissante. Je vous souhaite une bonne fin de nuit et je vous dis à bientôt dans un espace ou un autre, nous sommes toujours de toute façon au service des Verriérois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.